

Le forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali (FMA) a été créé en 2008. Il a été conçu comme un espace de mutualisation des expériences et d'élaboration des consensus sur les défis de gouvernance du pays. Le FMA vise à renouveler la conception et les modalités de la gouvernance publique au Mali, à travers l'organisation de débats inclusifs et prospectifs.

A ce titre, il est placé sous le parrainage du Commissariat au Développement institutionnel (CDI) avec le soutien financier du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et l'appui méthodologique de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA).

Entre 2008 et 2012, neuf séances du forum multi-acteurs (FMA) furent organisées au Mali. Chacune de ces séances a réuni une diversité d'acteurs dont les représentants des institutions publiques et des services de l'Etat, des universitaires, des acteurs de la société civile, des représentants des collectivités locales ainsi que des élus locaux et nationaux, des partenaires au développement et d'éminents experts internationaux.

La liste des thèmes abordés par les participants du forum multi-acteurs révèle à elle seule l'importance du travail engagé. La preuve par neuf :

- 1 - l'accès aux services publics de base ;
- 2 - l'accès à la justice et droit des citoyens : le cas du foncier ;
- 3 - le processus électoral : sens et légitimité ;
- 4 - la gouvernance de l'aide au Mali ;
- 5 - quelle éducation pour renforcer la citoyenneté au Mali ?
- 6 - les organisations de la société civile (OSC) et le renforcement de la démocratie au Mali : faire-valoir, substituts ou contre-pouvoirs ?
- 7 - la paix, la sécurité, la stabilité et le développement : Quelle gouvernance de la sécurité ?
- 8 - la gouvernance de la fiscalité au Mali : enjeux et défis de la mobilisation des recettes fiscales ;
- 9 - l'Etat au Mali : fonctionnalité, capacité et crédibilité.

A la suite de crise malienne de 2012, le Forum Multi Acteurs a animé de 2013 à 2014 des forums dits « Sortie de crise » :

- 1 - Les élections ;
- 2 - La réconciliation nationale ;
- 3 - La sécurité ;
- 4 - La relance économique.

Au delà des échanges et de la réflexion, le FMA se propose d'identifier les leviers d'action qui servent un processus de gouvernance légitime et reconnu, qui confortent les institutions de l'Etat sans contraindre les pratiques sociales et culturelles du pays, qui assurent le suivi de la mise en œuvre des actions de changement que permet le dynamisme de la société malienne. La formation des femmes et des hommes, qui organisent, qui servent et qui vivent le développement du pays, demeure une priorité et la clef du changement attendu. C'est par le dialogue, le partage d'expériences et le vœu des acteurs que pourrait se renforcer une gouvernance démocratique qui aspire à la modernité tout en puisant dans les traditions.



Forum Multi Acteurs
sur la Gouvernance au Mali

Un arbre à palabres
pour échanger,
apprendre et
construire.

fiscalité Etat
gouvernance de l'aide
contre-pouvoirs
paix
processus électoral
justice et droit des citoyens
services publics de base
sécurité stabilité
développement

REPENSER LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE AU MALI

Actes du forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali
Bamako, 2013 - 2014



Gouvernance
en Afrique





REPENSER LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE AU MALI

*Actes du Forum multi-acteurs sur
la gouvernance au Mali,
Bamako, 2013 - 2014*



FORUM MULTI-ACTEURS
SUR LA GOUVERNANCE AU MALI

*Un arbre à palabre
pour échanger,
apprendre et
construire.*

Forum multi- acteurs sur la gouvernance au Mali (FMA)

REPENSER LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE AU MALI

*Actes du Forum multi- acteurs sur
la gouvernance au Mali,
Bamako, 2013 – 2014*

*Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC)
de l'Ambassade de France et du soutien de l'Alliance pour
refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)*

Remerciements : **Elisabeth Dau, Néné Konaté Traoré, Abdoul Aziz Aguisa, Ambroise Dakouo, Elyse Dufief, Mariam Haïdara Traoré.**

**Centre de ressource de ARGA, Maïchata Coulibaly Keita
et Aboubacar Diallo.**

Cet ouvrage est réalisé à la suite de la tenue des quatre foras dits de « Sortie de crise au Mali » de 2013 à 2014. Nous tenons également à préciser que les avis exprimés n'engagent ni les organisations citées, ni les partenaires du Forum multi-acteurs.

Projet « Renforcement de la gouvernance démocratique au Mali »
Composante 1 : Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali au Mali (FMA)

Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC)
de l'Ambassade de France et du soutien de l'Alliance
pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)

Faladiè, (Bamako/ Mali) près de la Tour d'Afrique
Porte : 1350/ Rue : 876
Tel : (00223) 20 20 63 30

TABLE DES MATIERES

p.7 Avant-propos

Didier Crabett, Chef du Projet « Renforcement de la Gouvernance Démocratique »

p.9 Préface

Ousmane Sy, Ministre de la Décentralisation et de la Ville

p.10 Introduction générale

Momar Dieng, Néné Konaté Traoré, Ambroise Dakouo, Secrétariat permanent du Forum multi-acteurs sur la gouvernance (FMA)

p.18 Première partie

Réussir les élections de 2013 : enjeux et stratégies d'accompagnement

p.63 Deuxième partie

Pour une paix durable au Mali : quelles approches de réconciliation nationale ?

p.107 Troisième partie

La gouvernance de la sécurité

p.135 Quatrième partie

Le secteur privé au cœur de la relance économique au Mali

Didier CRABETT, Chef du Projet « Renforcement de la Gouvernance Démocratique »

Entre 2008 et 2012, neuf séances du Forum multi-acteurs (FMA) furent organisées au Mali.¹

Neuf séances de travail et de réflexion qui réunirent à la fois les représentants des institutions publiques et des services de l'Etat, des universitaires, des acteurs de la société civile, des représentants des collectivités locales ainsi que des élus locaux et nationaux, des partenaires au développement et d'éminents experts internationaux.

Au cours de ces débats libres et fructueux, des regards différents se croisèrent et s'enrichirent.

La liste des thèmes abordés par les participants du Forum révèle à elle seule l'importance du travail engagé. La preuve par neuf :

- 1- l'accès aux **services publics de base** ;
- 2- l'accès à la **justice** et droit des citoyens : le cas du foncier ;
- 3- le **processus électoral** : sens et légitimité ;
- 4- la **gouvernance de l'aide** au Mali ;
- 5- quelle **éducation** pour renforcer la citoyenneté au Mali ?
- 6- les **organisations de la société civile** (OSC) et le renforcement de la démocratie au Mali : faire-valoir, substituts ou contre-pouvoirs ?
- 7- la paix, la **sécurité**, la stabilité et le développement : Quelle gouvernance de la sécurité ?
- 8- la gouvernance de la **fiscalité** au Mali : enjeux et défis de la mobilisation des recettes fiscales ;
- 9- l'**Etat** au Mali : fonctionnalité, capacité et crédibilité.

A l'issue des tragiques événements de 2012, la forme du Forum Multi Acteurs évolua et on a pu parler alors de « Forum de sortie de crise » et même de « Forum de combat ».

Après le grand forum national de cadrage de janvier 2013, qui connut un engouement sans précédent, quatre grandes thématiques furent dégagées :

- 1- Les élections ;
- 2- La réconciliation nationale ;
- 3- La sécurité ;
- 4- La relance économique.

Ces thématiques furent abordées avec la triple volonté de définir des pistes de propositions plus opérationnelles, porter ces propositions au plus haut niveau des instances dirigeantes, et

¹ Rappelons que le Forum multi-acteurs sur la gouvernance démocratique au Mali a été créé en juin 2008. L'objectif était de fournir un cadre d'échange et d'analyse des pratiques de gouvernance du pays. Le FMA est inscrit dans la composante 1 du « Projet Renforcement de la Gouvernance Démocratique au Mali ». A ce titre, il est placé sous le parrainage du Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) avec le soutien financier du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et l'appui méthodologique de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA).

délocaliser le FMA en organisant pour chaque thématique un forum local, en plus du forum national.

C'est ainsi que le thème des Elections fut abordé à Ségou puis à Bamako, celui de la Réconciliation nationale et de la Sécurité furent l'objet de deux FMA régionaux distincts à Mopti, celle de la Relance économique fût organisée à Kéniéba dans la région de Kayes avant de faire l'objet d'un forum national à Bamako.

Les résultats de ce vaste « brainstorming » sont restitués dans cet ouvrage qui se présente en en deux tomes. La somme des réflexions et des propositions issues de ces sessions constitue désormais un bien commun qu'il s'agira de faire fructifier.

Puisse cet ouvrage pérenniser la richesse et entretenir le souffle constructif du Forum multi acteurs !

PREFACE

Ousmane SY, Ministre de la Décentralisation et de la Ville/ Président du Conseil de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA)

Le Forum multi-acteurs sur la gouvernance est une initiative de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA) pour échanger, apprendre et construire. Il a été conçu comme un espace de mutualisation des expériences et d'élaboration des consensus sur des sujets cruciaux pour le futur. Il vise surtout à renouveler la conception et les modalités de la gouvernance publique, à travers l'organisation de débats inclusifs et prospectifs sur les grands défis de la Nation.

C'est à partir de l'examen des pratiques de gouvernance et de la richesse d'un débat libre qui se nourrit de regards croisés, que ce cadre tente de mobiliser le socle commun des valeurs pour construire des modes de régulation face aux défis locaux, nationaux et mondiaux de gouvernance. Le diagnostic partagé de la situation de la gouvernance est un diagnostic multi-facettes, enrichi par la diversité des acteurs et l'expérience interculturelle et interdisciplinaire fondée sur l'échange.

A travers des propositions construites de façon consensuelle, au fil des séances thématiques et des ateliers régionaux, le Forum multi-acteurs au Mali a acquis une véritable capacité de mobilisation sociale. Il a aussi révélé une capacité d'évaluation des politiques publiques et d'analyse de la gouvernance dans ce pays. Plus que des indicateurs quantitatifs et figés de gouvernance, ce sont des espaces de dialogue comme le Forum multi-acteurs qui deviennent à la fois processus et outil d'analyse de la gouvernance.

Au delà de ces réalisations, l'existence de cet espace de dialogue est un résultat en soi en ce qu'il parvient à réunir des acteurs qui jusque là se parlaient sans s'écouter alors qu'ils contribuent tous à l'action publique au Mali. En effet, les défis auxquels le Mali est confronté méritent à la fois de mobiliser l'ensemble des acteurs et de repenser les approches et les méthodes de la gestion publique. Car la gouvernance c'est essentiellement la gestion des affaires publiques et l'exercice du pouvoir avec le soutien et le contrôle de ceux sur qui s'exercent ces pouvoirs.

Depuis son accession à l'indépendance, le Mali est confronté à une crise de gouvernance, qui est au cœur de la crise de son développement. Cette crise de gouvernance se manifeste dans plusieurs secteurs de la vie publique. C'est dans ce contexte que le Forum multi-acteurs a animé des séances de débats entre les divers d'acteurs concernés par chacune des thématiques.

En effet, la complexité et l'exigence de la demande sociale invite à interroger les modes de régulation et de gestion des affaires publiques à travers la prise en compte de la diversité des intérêts, entre les membres de la communauté locale et entre les différentes échelles de territoire (local, régional, national et international.), et de construire, par des processus délibératifs légitimes, des réponses conformes aux valeurs partagées. L'enjeu de ces différentes séances, a consisté donc, à partir des situations concrètes (des expériences des acteurs), d'interroger la réalité politico-institutionnelle, administrative, etc. en vue d'aboutir à des solutions consensuelles capables de susciter le changement des pratiques en matière de gouvernance.

Momar DIENG, Néné KONATE TRAORE, Ambroise DAKOUO, ARGA/ Forum multi-acteurs sur la gouvernance (FMA)

La situation de crise au Mali

De son accession à l'indépendance, en 1960, à nos jours, le Mali, a connu trois (3) républiques, trois (3) coups d'Etat militaire, suivis de trois (3) périodes d'exception et de quatre (4) rébellions armées dans sa partie nord.

Lorsque survient la quatrième rébellion, démarrée le 17 janvier 2012, l'Etat paraît désemparé et impuissant. Le pays découvre brutalement qu'il est dépourvu d'institutions capables de prévoir et de réagir à de telles crises majeures, en dépit de tous les instruments de gestion disponibles et des modalités de régulation prévues dans la Constitution.

Cette crise a aussi, surtout, révélé que le pays est dépourvu de forces armées et de sécurité républicaines, capables de faire face aux exigences de défense des frontières et de sécurisation des personnes et de leurs biens à l'intérieur ; plus grave, elle aura jeté le doute sur la capacité des forces armées et de sécurité à enrayer la menace de partition du territoire national.

Les maliennes et les maliens, brutalement sortis du rêve d'une démocratie de référence et d'un pays exemplaire de stabilité en Afrique, devraient alors faire face à une réalité cauchemardesque :

- une majorité des « citoyens » groggy, presque indifférents à une violation grave d'une disposition importante (Art 121) de la Constitution qu'ils ont largement validée, à 98,35 %, en 1992 (Référéndum du 12 janvier 1992) ;
- des acteurs politiques, une société civile et des médiateurs sociaux divisés, délégitimés et incapables de se retrouver afin de nouer un dialogue serein pour la sortie de crise ;
- des institutions « démocratiques » paralysées, décrédibilisées et rejetées par ceux-là même qui sont censés en être les mandants (les citoyens) ;
- une administration publique désemparée et plus prompte à abandonner les populations qu'à les protéger ;
- un affaissement de l'Etat de droit et de la situation sécuritaire des personnes et des biens (pillage et de saccage). Ceci aussi n'est pas une première ;
- des forces de défenses et de sécurité non républicaines et inefficaces, parce que minées par le clanisme, démoralisées par leur sous-équipement et encouragées dans leurs travers par un leadership politique faible et corrompu.

En somme, toute une réalité politique et institutionnelle qui est très loin des attentes d'une grande nation, fière de son histoire plusieurs fois centenaires et de son héritage socioculturel.

Les fondements complexes d'une crise de l'Etat et de la société

En 1963, le pays a été confronté à une rébellion touareg dans la région de Kidal. En 1990, les problèmes identitaires ont gagné les autres régions du Nord, Tombouctou et Gao. La première rébellion de 1963-1964 a été matée par les armes. En revanche, celles de 1990 et 2006 ont été conclues par la négociation et la signature d'accords (Pacte National en 1992 et Accord d'Alger en 2006). Ces deux accords sont fondés sur une résolution de la crise basée sur l'intégration des ex-rebelles dans l'appareil gouvernemental et la démilitarisation substantielle des régions du Nord, notamment celle de Kidal. L'accalmie constatée, après une gestion militaire, a été plus longue (26 ans) que celle obtenue par le dialogue politique (12 ans) sans que pour autant l'on puisse considérer que la résolution des conflits par les armes soit la meilleure puisque la plupart des conflits finissent par se résoudre autour d'une table de négociation.

La vérité est que ces deux approches ont eu des répercussions importantes sur la vie de la nation malienne. S'agissant de l'approche politique, l'intégration des ex-rebelles dans les forces de défense et de sécurité ainsi que dans les services publics à des niveaux hiérarchiques souvent inadéquats a créé des malaises, des frustrations et même une chute de motivation au sein de la fonction publique civile et militaire. Quant au retrait « substantiel » des forces armées et de sécurité des régions du Nord, il a facilité l'installation - dans ces zones - de terroristes et de trafiquants en tout genre, notamment de drogue, d'armes et d'êtres humains à travers la migration clandestine vers le Maghreb et l'Occident. C'est là qu'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) a pris ses quartiers pour organiser son réseau d'approvisionnement en armes et en vivres et être toléré voire adopté par les populations locales. C'est de là qu'est partie la troisième rébellion touareg lancée le 17 janvier 2012 par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) rejoint, en avril, par le Mouvement islamiste Ançar Eddine et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

Surprises autant par le matraquage médiatique sur la quantité et la qualité des armes sorties des arsenaux de la Libye, après la chute du Colonel Kadhafi, que par le niveau de violence des envahisseurs, illustré par les massacres d'Aguelhok, et surtout par la faillite de la chaîne de commandement à Bamako, les forces armées et de sécurité du Mali ont dû se résoudre à un « repli stratégique » qui a fait perdre au pays, momentanément, les 2/3 du territoire national.

Cette situation, ajoutée au coup d'État intervenu le 22 mars 2012 à Bamako, a créé un grand désarroi au sein de toute la nation malienne. S'agissant de ce coup de force, il faut en chercher les raisons profondes beaucoup plus loin.

En effet, depuis les événements de mars 1991 qui ont consacré l'avènement de la démocratie au Mali, ni la Constitution de 1992, ni la grande ouverture politique ni les multiples programmes de réformes économiques n'ont permis de combler les attentes des populations. Au fil des ans, la démocratie tant attendue est devenue une « démocratie de façade ». Plus de 120 partis politiques ont vu le jour mais rares sont ceux qui sont véritablement représentatifs et qui jouent leur fonction d'animation et de formation de leurs membres. La presque totalité de ces partis ne se soucient que du bien-être matériel et financier de leurs dirigeants à travers les subsides gracieusement distribués par le pouvoir. En outre, l'administration publique comme le reste de la société a été gangrenée par la corruption à large échelle. Le népotisme et le clientélisme sont devenus les clefs de la réussite jusqu'au plus haut sommet de l'État.

Le calme apparent de ces dernières années cachait en réalité une aggravation de la situation avec le mode de gestion politique adopté par le Chef de l'État : « le consensus ». Sous ce vocable, la corruption a atteint des proportions effrayantes et n'a épargné aucun segment de la société. Les acteurs politiques y ont perdu toute référence éthique et morale, le formel est devenu informel et les institutions républicaines ont été « dés-institutionnalisées », décrédibilisées, délégitimées, dépourvues de leur autonomie et de leur indépendance. Au moment où le coup d'État du 22 mars 2012 intervient, l'Etat n'existe pratiquement plus, notamment dans le Nord du pays.

Désormais il ne faut plus seulement renforcer mais repenser la gouvernance démocratique au Mali. Le Mali fait ainsi face à une crise profonde qui met en évidence le décalage persistant entre l'Etat (ses institutions, son administration, leurs « façons de faire ») et les attentes et aspirations d'une majorité de la population.

Au-delà des analyses faciles et rapides consistant en la diabolisation d'une couche sociale particulière ou en l'accusation d'un quelconque ennemi extérieur, il faudrait certainement faire le constat de l'échec de la construction de l'Etat-nation, de l'Etat de droit, de la démocratie et de l'économie, en tant que piliers sur lesquels s'érige et se fortifie un « commun vouloir vivre ensemble », une nation.

Depuis 50 ans, des choix politico-institutionnels, qui mettent aujourd'hui la nation en danger, entravent l'évolution du pays et empêchent le bien être des populations.

Ces choix sont entre autres :

- **le modèle d'Etat/Nation** unitaire qui a beaucoup de mal à accepter et à gérer la diversité humaine et territoriale qui caractérise notre nation et notre territoire ;
- **les systèmes politiques** (les partis uniques et le modèle de démocratie représentative) qui ne parviennent pas à conférer une légitimité aux institutions et aux dirigeants qui nous gèrent ;
- **l'administration publique** qui n'est pas sortie de la logique et des pratiques d'autoritarisme, de clientélisme et d'unilatérisme. Donc qui ne sert pas, mais qui se sert ;
- **l'armée et les forces de sécurité** qui ont rompu avec les principes républicains depuis le coup d'Etat du 19 novembre 1968 ;
- **les politiques économiques** inadaptées aux exigences de construction d'une nation dont les principales caractéristiques sont la diversité des communautés et l'étendue et la disparité des territoires.

Seule une analyse objective et globale de la crise permettra de faire émerger des réponses pertinentes et durables.

Défis de sortie de crise

Défi 01 – Contribuer au retour à une normalité républicaine

L'enjeu immédiat, pour le Mali, et autour duquel se cristallisent toutes les initiatives en cours, est le retour à une normalité républicaine.

- 1. Cela signifie essentiellement que l'Etat retrouve sa souveraineté et réorganise son autorité sur l'ensemble du territoire.** Autour du gouvernement actuel de transition, dans le cadre de la CEDEAO, et avec le soutien de la communauté internationale, une double action est en cours qui combine la préparation d'une intervention militaire et l'ouverture de négociations avec les factions rebelles qui accepteraient de se démarquer des groupes terroristes. L'enjeu sera de construire un soutien populaire large à ces initiatives visant à recouvrer l'intégrité du territoire national. En particulier, il sera important d'accompagner d'éventuelles négociations, par une capacité de clarification des points en discussion et d'information des populations. **Cela pose fondamentalement une problématique de communication démocratique, thème sur lequel le Forum Multi-Acteurs avait déjà eu à conduire une étude, intitulée « *La communication dans le cadre d'une gouvernance démocratique et dans un contexte de développement* », mais dont les résultats doivent être revisités et remobilisés dans ce contexte de crise que traverse le Mali.**
- 2. Ensuite, très rapidement, des élections, organisées sur l'ensemble du territoire national doivent permettre d'élire un gouvernement légitime dont on souhaite qu'il sera ouvert à toutes les composantes de la société, des communautés et des territoires au Mali.** Les prochaines élections au Mali, au regard des fractures sociales profondes révélées et exacerbées par la crise, devront être « encadrées » par une capacité de la société civile à pondérer le débat politique et à pousser à le resituer dans des termes et des perspectives qui évitent la stigmatisation, atténuent les références identitaires et remettent la construction nationale au cœur des enjeux électoraux. **Sur ce thème aussi, le FMA avait eu à élaborer un cahier de propositions (Séance 3), qu'il s'agira de redécouvrir, d'approfondir dans la perspective des élections à venir.**
- 3. Enfin, sous la férule du gouvernement et des organisations de la société civile, un vaste mouvement de réconciliation nationale et de renforcement des bases sécuritaires devra être entamé.** En s'inspirant d'expériences similaires (exemple de l'Afrique du Sud), mais surtout en puisant dans son génie propre, en valorisant son riche patrimoine social et culturel, le peuple malien doit conduire un processus de réconciliation nationale fondé sur des procédures (des rites) et des symboliques (des représentations) qui lui « parlent » dans toutes ses composantes communautaires et territoriales. Cette dynamique de réconciliation nationale doit être soutenue par une lecture stratégique de la gouvernance sécuritaire pour un pays comme le Mali, au regard de sa distribution ethnique et territoriale, et de son positionnement dans la sous-région. **Dans cette perspective, le FMA avait eu, aussi, à commanditer une étude portant sur la « *Cartographie des légitimités et des pouvoirs au Mali* ». De même, le FMA a eu à organiser une session sur la problématique : « *Paix, sécurité stabilité et développement : quelle gouvernance de la sécurité ?* » (Séance 7). Les résultats de cette étude sur les sources de légitimités et de dévolution du pouvoir au Mali, combinés à ceux issus des débats sur la paix, la sécurité, la stabilité et le**

développement dans leur relation à la gouvernance sécuritaire, doivent aussi être revisités, approfondis et contribuer à la gestion de l'après-crise.

Défi 02 - Rediscuter du projet d'Etat et de société au Mali

Parallèlement et en soutien à ce mouvement de retour vers « **une normalité républicaine** », il s'agira de construire les instruments de gouvernance qui rompent avec le passé et sortent, enfin, le pays de l'instabilité politique et institutionnelle récurrente dans lequel il est plongé depuis les indépendances.

C'est une véritable refondation, qui devra principalement aboutir à une révision profonde des textes fondateurs et à une vision plus inclusive des politiques économiques et sociales.

- 1. Une constitution qui garantit l'unité nationale et reconnaît la diversité des territoires et des communautés.** La crise au Nord est révélatrice de l'inadéquation actuelle des textes fondateurs aux besoins de construction de l'Etat et de la Nation, dans un pays comme le Mali, au territoire immense, étiré entre plusieurs régions sociologiques, en plus confronté aux faiblesses des moyens d'Etat caractéristiques des pays sous-développés. Une relecture profonde de la constitution qui prenne en charge cette diversité sociologique et ces disparités territoriales pour construire des modes de régulation qui soient inclusifs et permettent une pleine expression des individus et des groupes d'individus, dans le cadre d'un Etat unifié, mais qui reconnaît ses différentes composantes communautaires et territoriales. Un large débat, à tous les échelons de territoire, sera nécessaire, pour collecter et croiser les points de vue, formuler des postures, aux plans de l'architecture politique et institutionnelle, qui soient en écho aux exigences de gestion de l'unité et de la diversité dans un pays comme le Mali. **Sur ce sujet, le FMA a eu à organiser une session intitulée « l'Etat au Mali : fonctionnalité, capacité et crédibilité » (Séance 9), qui a produit d'intéressants résultats, en termes de diagnostics et de propositions. Mais ces résultats doivent être approfondis et, surtout, davantage « socialisés », au regard des enjeux liés au contexte de crise institutionnelle et politique.**
- 2. Une approche territoriale des politiques économiques et sociales fondée sur l'équité et la solidarité.** Parmi les raisons profondes, avancées pour justifier et expliquer la crise au nord, figurent la problématique des déséquilibres dans le développement économique et social des territoires. Une bonne gouvernance repose sur un trépied : 1) la légalité ; 2) la légitimité ; 3) l'efficacité. Quelque soient les efforts qui seront menés, par ailleurs, pour construire un Etat de droit et pour installer la démocratie, si les modes de régulation ne produisent pas du développement, et du développement équitable – en termes, par exemple de délivrance de services sociaux de base de qualité et accessibles à tous sans exclusion – tout le système de gouvernance finira par s'écrouler. C'est l'une des raisons explicatives de l'instabilité politique et institutionnelle en Afrique : la propension du système à produire des inégalités, à creuser des fractures sociales, à produire des castes de privilégiés, à déséquilibrer les territoires. Il arrive toujours un moment où les déshérités du système, en dehors de perspective d'amélioration de leurs conditions de vie et de rattrapage des plus nantis, décident de « quitter le jeu ». Dans le futur, pour rééquilibrer ses territoires et approfondir le processus de décentralisation, le Mali devra être très audacieux dans l'approche territoriale de sa stratégie de développement économique et sociale. Cela ouvre à différentes stratégies de développement économique et social adossés à

d'aussi divers scénarios de réorganisation du territoire national, autour desquels une large concertation nationale sera nécessaire. **Pour rappel, la première session du FMA avait abordé une partie de cette problématique d'approche territoriale des politiques économiques et sociales, relativement à « La gouvernance des services publics de base » (Séance 1). Il faut en élargir les perspectives, par une approche, par les territoires, des politiques économiques et sociales.**

Défi 03 – Inscrire la création de richesses au cœur des stratégies de développement

L'approche stratégique de réduction de la pauvreté, sur laquelle sont principalement construites, depuis des décennies, les politiques économiques ont révélé leurs limites, parce que, substantiellement, elles cherchaient davantage à corriger les graves déficits sociaux nés des politiques d'ajustement structurel (PAS), des années 80. D'un extrême à l'autre, les politiques ont eu tendance à basculer d'une situation de réduction drastique des investissements sociaux à une profusion de projets et programmes sociaux. Mais l'analyse de l'origine des investissements montre bien que cet effort a été surtout soutenu par l'aide publique au développement et ne traduit pas une capacité nationale à lutter efficacement contre la pauvreté. Ceci a contribué à fragiliser l'Etat, dans la mesure où ces ressources de la coopération ont souvent contourné les administrations publiques. **La session du FMA sur « La gouvernance de l'aide publique au développement » (Séance 4), aborde clairement ces questions et propose des principes et des règles dont la traduction dans les politiques de coopération aiderait à réduire considérablement ces effets pervers de l'aide.**

Mais à long terme, les politiques économiques devront être bâties sur d'autres paradigmes. Ce qui, dans la durée, permettra de faire reculer définitivement la pauvreté, sera le développement des capacités de l'économie nationale à créer de la richesse.

Et les réflexions devront aller dans au-moins deux directions : (1) la valorisation optimale des ressources nationales ; (2) la promotion du partenariat public-privé

- 1. La valorisation optimale des ressources nationales.** Le décalage entre les énormes richesses naturelles du continent et l'extrême pauvreté de ses populations est probablement le reflet le plus saisissant de l'incapacité des Etats à construire des modèles économiques capables de valoriser tout ce potentiel et d'en optimiser les effets sur l'économie et le social. Comme la plupart des pays du continent, le Mali traîne encore les tares du modèle économique hérité de l'époque coloniale — extraverti, caractérisé par de faibles niveaux de valorisation locale de la production et une large prééminence des investissements extérieurs. Comment le Mali devra-t-il s'y prendre pour davantage bénéficier des revenus de l'exploitation des richesses de son sous-sol ? Comment aussi, par exemple, promouvoir la modernisation de l'exploitation familiale et la transformation des produits agricoles, animales ou de cueillette, pour booster les revenus générés par le secteur agro-sylvo-pastoral ? L'histoire des faits économiques montre que les pays en développement sont ceux qui, sur de longues périodes, parviennent à entretenir un processus soutenu de création et d'accumulation nationale de richesses.
- 2. L'élaboration d'un cadre institutionnel attractif pour le partenariat public-privé.** L'effort de valorisation des ressources locales devra, pour être soutenable, reposer largement sur le développement du partenariat public-privé. Les investissements privés devront, de plus en plus, suppléer à l'APD, laquelle, vraisemblablement,

évoluera tendanciellement vers la baisse. Ce partenariat public privé doit d'abord porter sur le développement d'un environnement infrastructurel (transport, télécommunications, réseaux énergétiques, etc.) qui crée des gains de compétitivité pour les productions locales. Aussi, le partenariat public-privé doit aider l'Etat à exploiter certaines ressources stratégiques, notamment, dans des termes gagnant-gagnant qui garantissent plus de revenus au Trésor public. Aussi, le secteur privé doit-il être encouragé à investir dans le développement des économies locales. C'est, en effet, à cet échelon local, que l'économie informelle exprime mieux ses valeurs dans les fonctions de production, de redistribution des revenus. Par sa flexibilité, son extrême dynamisme, son « enchâssement dans le social », cette forme d'économie joue des fonctions majeures en matière de création de richesses.

Défi 04 – Développer une capacité à traduire les propositions dans les politiques publiques

En soutien à toute cette dynamique de construction collective de propositions, il sera crucial de construire des passerelles avec les espaces de décision. Au risque de rester en l'état de propositions, bien inspirées, certes, mais non opératoires, il est crucial de créer un mécanisme parallèle capable de les réinterpréter en textes de lois et de réglementations, ou de les transposer en projets et programmes de développement économique et social. Il sera alors nécessaire d'agir à deux niveaux : (1) l'organisation de cellules d'expertises thématiques, dans le prolongement des processus de concertation et de construction de propositions consensuelles ; (2) l'articulation des cellules d'experts avec le CDI pour la mise en œuvre des réformes.

- 1. L'animation des Cellules d'Expertises Thématiques (CET), vise à aider à passer de l'état de propositions générales à l'état de mesures concrètes de réformes publiques, couvrant les champs institutionnel, politique, social et économique.** Ces cellules se mettront en place au fur et à mesure qu'une masse critique de propositions pertinentes émergera du processus de concertation. Ces cellules seront composées de cadres de l'administration publique et des personnes ressources de la société civile, crédibles, perçues pour leurs expériences et leurs compétences sur le sujet confié à la cellule. Chaque cellule thématique pourra s'adjoindre de correspondants non nationaux, résidant dans le pays ou à l'étranger. Le principe de participation pour les membres et correspondants d'une cellule thématique est le bénévolat. Les seuls frais de prise en charge seraient liés à des frais de séjour et de déplacement nécessités à la participation à une réunion demandée par la coordination du Forum Multi-acteurs. **Dans ce cadre, il faut rappeler que, dans le cadre du FMA, il avait été prévu la mise en place de « Focus groups gouvernance », devant, après chaque session, poursuivre le débat sur un thème en vue de son approfondissement. Les CET rempliraient les mêmes fonctions, mais avec plus d'exigence d'efficacité et de diligence dans la traduction des propositions en mesures concrètes, opérationnelles, de réformes publiques et institutionnelles ainsi qu'en cadres conceptuels de projets et programmes de développement économique et social.**
- 2. L'appropriation par les acteurs d'une nouvelle culture et de pratiques alternatives de gouvernance.** Le grand défi, au-delà des réformes publiques institutionnelles et politiques, est le changement des attitudes et des pratiques. Comment aider les différents acteurs à internaliser une véritable culture de gouvernance démocratique ? Cela exigera des stratégies d'information et de

communication adaptées, mais aussi des approches davantage qui mettent les acteurs en situations réelles. **C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la réalisation, dans le cadre du Programme de Développement Institutionnel (PDI), mis en place par l'Etat malien et soutenu par l'Ambassade de France, du site web « *L'Administration à votre service* », un portail internet destiné à rapprocher l'Administration de ses usagers². De même, toujours dans le cadre du PDI, une convention a été conclue avec le *Centre de Formation des Collectivités territoriales (CFCT)*, dont l'objet est de promouvoir la gouvernance démocratique au Mali en organisant des séminaires de formation et de sensibilisation destinés à ses auditeurs du CFCT³. Ces deux outils doivent être renforcés, pour servir de leviers à une meilleure appropriation de la gouvernance démocratique au Mali, par un accès démocratisé au service public et une évolution positive des attitudes et des pratiques des agents de la fonction publique locale.**

² Ce portail a pour objectif de fournir aux citoyens un certain nombre d'informations et de documents destinés à les aider dans leurs démarches administratives et leur vie quotidienne.

³ Les objectifs spécifiques visés par la convention consistent à :

1. Concevoir, élaborer et mettre en œuvre quatre (4) séminaires – fondés sur quatre séances du Forum multi acteurs (FMA) du projet renforcement de la gouvernance démocratique - destinés aux auditeurs du CFCT
2. Concevoir un séminaire destiné à expliciter aux élèves du CFCT la teneur du projet et le rôle du Forum multi-acteurs au sein du projet renforcement de la gouvernance démocratique.
3. Elaborer un rapport de fin de mission comprenant les plans détaillés de chaque séminaire et une première approche des résultats obtenus.
4. Elaborer un rapport final sur l'intérêt de la démarche au sein du PDI, la perception par les élèves et les autorités concernés (CDI, CFCT, SCAC notamment).

Première partie

Réussir les élections de 2013 : enjeux et
stratégies d'accompagnement

La problématique des élections dans la phase de Transition au Mali

La démocratie électorale au Mali a vu le jour en 1992 à la faveur d'une série d'élections, qui ont parachevé la transition qui a duré de mars 1991 à juin 1992. Cette transition dirigée par le Comité Transitoire de pour le Salut du Peuple (CTSP), faisait suite à une révolution populaire soldée par un coup d'Etat militaire⁴ qui a mis fin au pouvoir autocratique du général Moussa Traoré.

Avant les élections générales de 2013, le Mali avait organisé depuis 1992 quatre élections présidentielles et législatives (1992, 1997, 2002, 2007), quatre élections communales (1992, 1999, 2004, 2009) et un referendum constitutionnel en 1992. L'organisation des élections au Mali est passée par diverses phases : des élections fondatrices faiblement contestées en 1992, un « boycott très actif » en 1997, d'autres plus ou moins « consensuelles » en 2002 et 2007. Les expériences tirées à la sortie de chacune de ces élections ont entraîné des modifications régulières de la loi électorale (6 au total jusqu'en 2013) et le réaménagement des institutions chargées de l'organisation des élections⁵.

Au Mali, trois institutions sont dites compétentes pour l'organisation des élections. Il s'agit de la Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI), de la Délégation Générale aux Elections (DGE) et du Ministère de l'Administration Territoriale. Notons que de façon globale, l'organisation des élections est confrontée à plusieurs défis tant sur le plan institutionnel, opérationnel que financier.

Le contexte de crise rend encore plus délicat l'organisation d'élections libres et transparentes. Pour le FMA les prochaines élections doivent être organisées sur l'ensemble du territoire national et permettre d'élire le chef de l'Etat et les députés. Les prochaines élections au Mali, au regard des fractures sociales profondes révélées et exacerbées par la crise, devront être « encadrées » par une capacité de la société civile à pondérer le débat politique et à pousser à le resituer dans des termes et des perspectives qui évitent la stigmatisation, atténuent les références identitaires et remettent la construction nationale au cœur des enjeux électoraux⁶.

L'annonce par le Ministre de l'Administration Territoriale, de la date du premier tour des élections présidentielles et législatives le 7 juillet 2013, permet d'avoir une certaine visibilité sur le calendrier électoral. Toutefois cette annonce n'épuise pas les inquiétudes et les défis à surmonter pour la réussite des élections à venir. La Feuille de route du 25 janvier indique que « le Gouvernement de transition est déterminé à assurer la transparence et la crédibilité des prochaines élections générales et à permettre à toutes les maliennes et à tous les maliens en âge de voter de jouir de leur droit d'exprimer librement et équitablement leurs suffrages. Afin de garantir la neutralité du processus électoral, ni le Président de la République par intérim, ni le Premier Ministre, ni les membres du Gouvernement ne pourront être candidats aux prochaines élections présidentielle et législatives ».

En outre, d'autres réformes politiques sont envisagées par le Gouvernement de transition⁷ :

⁴ Le coup d'Etat de 1991 à été l'œuvre du Lieutenant-colonel Amadou Toumani TOURÉ,

⁵ Rapport de la Francophonie (Ambroise Dakouo) « La problématique des élections au Mali : sortir de la transition par des élections transparentes et légitimes », Rapport novembre 2012, p.7,

⁶ Lire le Cahier de propositions de la Séance 3 du FMA : « Le processus électoral au Mali », 3 décembre 2009,

⁷ Feuille de route du Gouvernement de transition, 25 janvier 2013,

- améliorer le système électoral par une loi fixant le régime général des élections ;
- assurer l'expression plurielle des courants de pensée par une loi relative à la communication audiovisuelle ;
- organiser les professions de la presse par une loi relative au régime de la presse ;
- assurer la répartition équitable du temps d'antenne au sein de l'audiovisuel public ;
- conférer un statut aux partis politiques de l'opposition et au Chef du principal Parti d'Opposition ;
- examiner l'importante question de la révision de la composition de la CENI.

Entre les certitudes et l'optimisme du Gouvernement de transition, il convient de souligner que des questionnements demeurent néanmoins sur plusieurs dimensions du processus électoral.

En effet, les élections de sortie de crise sont des exercices toujours délicats. Or, l'analyse des différents processus électoraux montre que malgré le climat apaisé qui prévaut généralement, les élections maliennes sont confrontées à de nombreuses difficultés d'ordres techniques, matérielles et logistiques.

Ce Forum multi-acteurs organisé dans le cadre de la formulation de propositions concrètes pour la sortie de crise au Mali avait pour objectifs :

- d'identifier et de préciser les difficultés techniques liées à la mise en état du fichier électoral à partir des données du RAVEC, les questions logistiques et matérielles en vue d'obtenir une procédure transparente et crédible ;
- de préciser les modalités de fonctionnement des institutions chargées de l'organisation des élections (MATCL, CENI, DGE, etc.), des conditions du retour de l'administration dans les régions nord du pays (difficultés auxquelles elles se trouveront confrontées) et du disfonctionnement des commissions locales et régionales d'organisation des élections ;
- d'identifier les critères d'une large participation des électeurs (communication, formation, sensibilisation) aux scrutins électoraux.

Deux Forums multi-acteurs se sont tenus, dans la région de Ségou et ensuite à Bamako afin de tenir compte de la diversité des enjeux régionaux et nationaux.

Le Forum multi-acteurs régional de Ségou a porté sur le thème : « **Réussir les élections de 2013 : enjeux et stratégies d'accompagnement** ». Il s'est agi du premier forum dit de sortie de crise au Mali. Cette rencontre a été présidée par le gouverneur de la région de Ségou, en présence du maire de la commune urbaine et du président du conseil de cercle de Ségou. Les participants étaient entre autres les sept (7) préfets de cercles, les sept (7) présidents de conseils de cercle, les maires des chefs lieux de cercles, des représentants des organisations de la société civile, les religieux et les acteurs socio- traditionnels, le commissariat au Développement Institutionnel (CDI), le Ministère de la Communication, des experts du processus électoral et l'équipe du Secrétariat permanent du FMA (ARGA), etc.

1. Constats majeurs

- l'installation du doute sur la possibilité de tenir les élections à la date indiquée (07 juillet 2013), constitue un facteur qui démobilise les acteurs sur le terrain, en l'absence de gages clairs de l'Etat ;
- les inquiétudes par rapport aux élections couplées de juillet (présidentielles et législatives) ;
- les difficultés liées à la mobilisation du monde rural pendant le mois de juillet qui correspond au début de l'hivernage ;
- l'organisation du vote des réfugiés dans les camps, pose des difficultés d'ordres techniques et juridiques, auxquelles il faudra apporter des réponses immédiates ;
- le retour de l'administration dans les zones libérées doit être effectif ; les moyens de fonctionnement conséquents doivent également être mis à leur disposition ;
- la mobilisation de l'électorat pour atteindre un taux de participation élevé qui garantirait la légitimité du président élu ;
- la formation des agents électoraux est de faible qualité, elle dure une seule journée et au cours des formations on ne montre jamais des exemples de procès verbaux aux agents électoraux ;
- le non fonctionnement des cadres de concertation au niveau local, ne garanti pas une meilleure communication entre l'administration publique, les partis politiques et la société civile ;
- les plaintes recensées au niveau local sur la composition de la CENI rendent celle-ci illégitime, sa recomposition demeure donc nécessaire.

2. Principaux défis

2.1. Le cadre institutionnel (administration) des élections

- 1- La gestion des actes législatifs, règlementaires et administratifs des élections ;
- 2- Le traitement différentiel des indemnités dû aux agents chargés des élections ;
- 3- la mise en état du fichier électoral à partir des données du RAVEC ;
- 4- La gestion des procurations ;
- 5- La mise en place des organes de la CENI ;
- 6- Le dysfonctionnement des commissions locales et régionales d'organisation des élections ;
- 7- La gestion à temps des contentieux électoraux.

2.2. La socialisation des élections et la mobilisation des électeurs comme facteur de légitimité et de transparence

- 1- Préparation du citoyen à connaître l'importance du vote ;
- 2- La connaissance des textes régissant les élections par les citoyens ;
- 3- La participation des réfugiés aux élections ;
- 4- L'accessibilité aux bureaux de vote avec le climat d'insécurité qui règne ;
- 5- L'implication des acteurs (leaders) locaux dans le processus des élections ;
- 6- La moralisation des pratiques politiques ;
- 7- L'animation des cadres de concertation aux niveaux déconcentrés.

2.3. L'opérationnalisation du vote et la gestion des résultats

- 1- La sectorisation des villages ;
- 2- Le renforcement des compétences des agents électoraux ;
- 3- Le renforcement des compétences des délégués des candidats et des délégués de la CENI ;
- 4- La formation des citoyens- électeurs l'enjeu du vote ;
- 5- La rationalisation du temps de transmission des résultats des bureaux de vote ;
- 6- La réglementation stricte du temps de proclamation des résultats par les médias (publics, radios libres, etc.).

3. Cadre de propositions du Régional

3.1. Renforcer le cadre institutionnel (administration) des élections

Défis majeurs	Pistes de solutions proposées	Acteurs/ responsables	Périodes
1. La gestion des actes législatifs, règlementaires et administratifs des élections	<ul style="list-style-type: none"> - Diligenter la prise des décisions des actes en conformité avec le chronogramme élaboré notamment les projets d'amendement à la loi électorale - Mettre en œuvre un plan d'action pour le retour de l'administration au nord, - Concevoir à temps les documents électoraux et les supports 	MATDAT Assemblée Nationale	Mars – Avril 2013
2. Mise en état du fichier électoral à partir des données du RAVEC	<ul style="list-style-type: none"> - Enrôler les nouveaux majeurs - Enrôler les déplacés et réfugiés - Imprimer les cartes NINA - Former les membres des commissions d'établissement des listes électorales et des équipes de distributions des cartes NINA - Remettre les cartes à leurs titulaires et enregistrer les réclamations 	MATDAT	Mars, Avril, Mai et Juin
3. Le dysfonctionnement des commissions locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les commissions en charge des élections en moyens adéquats de fonctionnement 	MATDAT	Mars

3.2. Faire de la socialisation des élections de 2013 et la mobilisation des électeurs des facteurs de légitimité et de transparence

Défis majeurs	Pistes de solutions proposées	Acteurs/ Responsables	Période
1. Préparation du citoyen à connaître l'importance du vote	- Sensibiliser, informer, éduquer et former les citoyens	- Société civile - Partis politiques - Etat - et medias	Avant, pendant et après les élections
2. La participation des réfugiés aux élections	- Faire prendre en charge par la loi du vote des réfugiés - Créer des bureaux de vote sur les lieux	- Etat, - Partis politiques	Avant les élections
3. Implication des acteurs (leaders) locaux dans le processus des élections	- Doter les acteurs de moyens matériels et financiers	- Etat	Avant, pendant et après

3.3. Améliorer les opérations de vote et la gestion des résultats

Défis majeurs	Pistes de solutions proposées	Acteurs/ responsables	Périodes
1. La sectorisation des villages	- Codifier les secteurs	MATDAT/ DGE	Période d'établissement de la liste électorale
2. La qualité des agents électoraux pour une meilleure tenue des documents (durée de formation insuffisante)	- Améliorer la qualité de la formation - Veiller au niveau initial des agents à recruter - Donner un temps suffisant de formation pour les agents électoraux	MATDAT	Mai-Juin
3. La lenteur dans la transmission des résultats	- Moderniser les moyens de transmission - Doter l'administration de moyens adéquats (fax, véhicule, etc.)	MATDAT	Juillet

Issaga KAMPO, Consultant électoral/ Vice-président de la CENI

Introduction

Dans toutes les communautés d'hommes, l'organisation de la société a de tout temps été une question fondamentale et évolutive. L'homme a toujours été à la recherche de l'organisation la mieux adaptée qui puisse répondre à ses besoins du moment dans la conduite des affaires communes de son milieu. Ainsi, il a établi des règles de jeu qui permettent de faire un choix de ses dirigeants. Les hommes évoluent dans le temps aussi bien que leurs pratiques.

La question du choix des dirigeants est une question centrale dans la vie de chaque nation. Le choix est fonction du système de pouvoir établi dans un pays. En effet, dans une démocratie, la représentation des dirigeants s'effectue sur la base d'élections organisées avec des règles et principes préétablis et acceptés de tous.

L'Afrique post coloniale a connu des périodes de gestion unique du pouvoir par un groupe issu du parti qui a favorisé l'indépendance du pays, ou des régimes militaires. Les années 1990 ont permis aux pays africains (surtout ceux au sud du Sahara) de mettre en place un régime démocratique avec l'instauration du multipartisme. Les périodes électorales en Afrique, sont considérées comme des moments de tensions, de divisions, voir même, sources de conflits entre les fils de la nation. Si ailleurs (dans les grandes démocraties), ces périodes donnent lieu aux hommes politiques de tester leur ancrage dans la société à travers les propositions qu'ils font face aux électeurs ; dans les démocraties naissantes, surtout en Afrique sub-saharienne, ces moments sont loin de satisfaire aux exigences démocratiques connues.

Le Mali n'échappe pas à ces maux et depuis 1992 des élections sont régulièrement tenues. Le processus électoral de 2012 qui devrait permettre la modification de la loi fondamentale, et la tenue des élections présidentielles et législatives a connu un arrêt du fait des événements du 22 mars 2012.

L'accord politique de Ouagadougou et les différentes interventions de la communauté internationale ont permis de mettre en route une transition avec deux mandats clairs :

- La libération des régions nord du pays ;
- L'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes.

Depuis le 10 janvier, la libération des régions nord du pays est devenue une réalité grâce à l'appui de la communauté internationale ; dès lors, la question d'organisation des élections se pose. La feuille de route du gouvernement a été présentée par le premier ministre aux députés le 29 janvier 2013. Cette feuille de route donne une projection du chronogramme des élections qui doivent se tenir au plus tard le 31 juillet 2013. Le président de la république par intérim a aussi indiqué la même période lors du sommet de Addis Abeba le 30 janvier 2013.

La présente communication se penchera sur les aspects suivants :

- Le mécanisme électoral au Mali en s'appuyant sur le cadre légal, institutionnel et opérationnel ;

- Les défis de l'organisation des élections dans le contexte actuel de la transition ;
- Les facteurs de réussite.

I – Le mécanisme électoral au Mali

L'organisation des élections au Mali est régie par la constitution et d'autres textes législatifs et réglementaires. Le mandat et la qualité des acteurs intervenants dans le processus sont aussi définis au travers des lois.

1 – Rappel du cadre légal et institutionnel/ organique des élections au Mali

1.1. Le cadre légal

L'élection est une complétion pour laquelle des règles de jeu établies permettent de traiter de façon équitable tous les compétiteurs. Ces règles en elles-mêmes requièrent leur observation par les différentes parties prenantes (en termes de droits et obligations). Dans ce domaine, il existe plusieurs textes, nous nous intéresserons aux plus importants d'entre eux.

a)- La Constitution du 25 février 1992 pose le principe démocratique de la république du Mali en son article 25.

La loi fondamentale en son article 27 énonce la particularité du suffrage qui est universel, égal et secret. Le même article définit en son aliéna 2 la qualité d'électeurs. En ce qui concerne l'élection du président de la république, les articles 30, 31 et 32 fixent le cadre et les conditions. Le mode de scrutin, la durée du mandat et la limitation des mandats relatifs à l'élection du président de la république sont déterminés par la Constitution en son article 30, stipulé comme suit : « Le président de la république est élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Il n'est rééligible qu'une seule fois ».

L'élection des députés à l'Assemblée Nationale est évoquée par l'article 61. Le mandat de la Cour constitutionnelle en matière électorale est fixé par les articles 86 et 87 de la Constitution. C'est dire que, la Constitution du Mali pose le principe fondamental des élections dont les dispositions spécifiques et pratiques sont prises en charge par la loi et les règlements.

b)- La loi électorale

La loi n°06-044 du 04 septembre 2006 modifiée, portant loi électorale en république du Mali contient l'essentiel des dispositions fixant l'organisation du référendum, de l'élection du président de la république, des députés à l'Assemblée Nationale et des conseillers des collectivités territoriales.

La loi électorale énonce les règles communes de gestion des élections, les acteurs et leurs attributions, les obligations, le contentieux, et aussi et également les conditions particulières à chaque type de scrutin. Elle tire sa source de la constitution en ses articles 27, 33, 61, 85, 86 et 87.

La loi électorale est structurée en titres, chapitres, sections et articles. Elle définit les acteurs et leurs attributions ; les conditions requises pour être électeurs ; les questions relatives à l'établissement et à la révision des listes électorales ; la distribution des cartes d'électeurs ; les éligibilités et les inéligibilités ; la présentation des candidatures, la campagne électorale, les opérations de vote ; les conditions particulières à chaque type d'élection, et le chapitre XII est consacré uniquement au contentieux électoral.

En clair, la loi électorale traite de tous les aspects et concerne toutes les phases du processus électoral. Du code électoral élaboré en 1991 en vue du référendum et des élections générales et municipales de 1992, la loi électorale a régulièrement été modifiée à l'occasion de chaque élection.

L'introduction de nouvelles règles se fait sur la base de l'évaluation du scrutin passé, mais souvent certaines dispositions sont circonstancielles et, elles donnent lieu à des changements fréquents et/des interprétations conflictuelles.

c)- Le règlement : Il regroupe l'ensemble des textes d'application relative à la loi électorale. Il s'agit des décrets, arrêtés, décisions et circulaires qui permettent une meilleure application de la loi, notamment :

- le décret de nomination des membres de la CENI
- le décret de convocation du collège électoral
- le décret fixant le modèle de carte d'électeur
- le décret fixant le modèle de bulletin de vote
- les arrêtés ministériels
- les décisions des préfets portant création des bureaux de vote
- etc.

d)- La charte des partis politiques

La loi n°05-047 du 18 août 2005 portant charte des partis politiques est un ensemble de textes législatifs relatif à la création, au fonctionnement, aux obligations, aux fonctions et à la nature des ressources financières des partis politiques au Mali.

Cette loi n'intervient pas de façon spécifique dans la conduite des opérations électorales au Mali. Néanmoins, une lecture combinée des articles 2, 37, 38, 39, 40, 41 et 51 de la loi ; ainsi que la correcte observation de ces dispositions (articles susvisés) peuvent permettre d'avoir des comportements civilisés lors des scrutins au Mali.

1.2. Le cadre organique et institutionnel des élections

a)- Rappel historique : Si on définit le parti politique comme étant une organisation d'hommes ayant pour but la conquête du pouvoir d'Etat en vue de l'exercer ; il est évident que l'organisation des élections suscite un intérêt pour les partis politiques. D'où se pose la problématique des acteurs chargés de la conduite des opérations électorales.

En 1991 et 1992, l'ensemble du processus électoral a été conduit par le ministère de l'intérieur. L'analyse de la situation par les partis politiques a permis de revoir le code électoral en confiant la gestion du processus à un organe indépendant. La loi du 14 janvier 1997, portant loi électorale a introduit en son article 3 la création de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Du « **modèle d'organe de gestion électorale gouvernemental** », le Mali venait ainsi d'opter pour un « **modèle indépendant** » d'organe de gestion électorale. La critique du fiasco électoral du 13 avril 1997 et la longue crise politique ont conduit les acteurs à repenser le modèle d'organe de gestion électorale. Les conséquences de la crise ont débouché sur une refonte du système électoral avec la création de la Délégation Générale aux Elections et la mise en œuvre du Recensement Electoral à Caractère Electoral (RACE). Depuis lors, le « **modèle mixte** » d'organe de gestion électorale a pris corps au Mali.

b)- les acteurs impliqués dans la conduite des opérations

Le modèle mixte a donné naissance à une architecture de forme triangulaire d'acteurs les plus impliqués dans la gestion du processus électoral au Mali. Les attributions de chaque acteur sont spécifiées dans la loi électorale.

- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)

Ce département du gouvernement est l'organe chargé de l'organisation matérielle et technique de l'ensemble du processus électoral au Mali (article 26 de la loi électorale).

Toutes les phases du processus électoral sont pensées, planifiées et exécutées par le ministère.

Il s'agit notamment des questions liées entre autres :

- A l'élaboration des procédures et actes ;
- A l'acquisition et la gestion des documents et du matériel électoral ;
- Au recrutement, à la formation et à la gestion des agents électoraux ;
- A la conduite des opérations de vote ;
- A l'acheminement des procès verbaux (référendum, présidentielle, législatives) et à la conservation des procès verbaux (communales) ;
- A la centralisation et la proclamation des résultats provisoires (référendum, présidentielle, législatives) et définitifs (communales) ;
- Etc.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation constitue l'un des acteurs le plus en vue dans la mise en œuvre du processus électoral au Mali.

- La Délégation Générale aux Elections (DGE)

Aux termes de l'article 25 de la loi électorale, la DGE est chargée de :

- L'élaboration et la gestion du fichier électoral ;
- La confection et l'impression des cartes d'électeurs ;
- La gestion du financement public des partis politiques.

La DGE porte assistance à la CENI à la demande de celle-ci.

L'élaboration du fichier électoral est un processus assez complexe. Elle est se fait sur la base d'actes administratifs et des dispositions techniques. En année électorale, la fin du processus d'élaboration du fichier électoral conduit à la confection et à l'impression des cartes d'électeurs selon un modèle définit par un décret pris en conseil des ministres.

- La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

La spécificité de la CENI au Mali réside dans le fait que, elle na pas la responsabilité de la conduite de l'ensemble du processus électoral.

La CENI est chargée de la supervision et du suivi de l'ensemble du processus électoral. Elle veille à l'application stricte de la loi par toutes les parties prenantes, et elle est le garant moral des élections au Mali.

La gestion des observateurs nationaux et internationaux est assurée par la CENI. C'est elle qui accrédite les observateurs. La CENI est composée au niveau national de 15 membres, dont dix membres désignés par les partis politiques (majorité et opposition selon une répartition équitable) ; et cinq membres désignés par la société civile. La Commission Electorale Nationale Indépendante a des démembrements au niveau des 703 communes du Mali (06 membres), des 49 cercles (06 membres), du district de Bamako (06 membres) et des juridictions à l'extérieur du Mali (03 membres). Dans le système électoral malien, d'autres acteurs interviennent dans des domaines différents mais ayant un lien étroit avec le processus

électoral. Il s'agit notamment du Comité National de l'Egal Accès aux Médias d'Etat et des différents cours et tribunaux.

c)- Le comité National de l'Egal Accès aux Médias d'Etat

Il est prévu par l'article 7 de la Constitution du 25 février 1992 et libellé comme suit : « La liberté de presse est reconnue et garantie. Elle s'exerce dans les conditions fixées par la loi. L'égal accès pour tous aux média d'Etat est assurée par un organe indépendant dont le statut est fixé par une loi organique ».

La loi organique n°93-001/AN-RM du 6 janvier 1993 a donc créé le Comité National de l'Egal Accès aux Média d'Etat, ayant comme mission de veiller à l'équilibre et au pluralisme de l'information véhiculée par les média publics en toutes périodes. Lors des campagnes électorales, le CNEAME répartit les temps d'antennes entre les candidats en lice.

Il est un organe de régulation et de sanction pendant la période de la campagne électorale. L'article 70 de la loi électorale indique en son aliéna 3 que le CNEAME veille à l'égal accès aux médias d'Etat des candidats, des partis politiques et des groupements de partis politiques en lice. La loi ne prend pas en charge les radios libres, les journaux indépendants qui interviennent très fortement dans la campagne électorale.

d) - Les cours et tribunaux

Les juridictions sont présentes dans les élections du début à la fin. Le contentieux électoral est géré par les différents tribunaux selon la nature du fait ou de l'acte querellé ; et de la compétence de l'ordre judiciaire.

C'est ainsi que le contentieux relatif à l'inscription des électeurs sur la liste électorale et celui portant sur la candidature aux élections communales sont déferés devant le juge civil. Le juge administratif est compétent en matière de contentieux relatif aux opérations de vote lors des élections communales et celui portant sur la désignation et la composition des membres de la CENI et de ses démembrements. Quant à la Cour Constitutionnelle, elle est compétente pour tout litige concernant les opérations du référendum, les élections présidentielles et législatives. Pour ces opérations, c'est elle qui statue sur la validité des candidatures et elle proclame les résultats définitifs. Les arrêts de la cour constitutionnelle sont sans recours.

2 - L'aspect opérationnel des élections au Mali

L'organisation pratique des élections implique l'intervention des trois principaux acteurs avec des activités spécifiques à mener. Le processus électoral en lui-même est cadencé en phases ; et à chacune des phases des opérations planifiées sont exécutées.

a)- La phase de la révision de la liste électorale

Elle dure trois mois (du 1^{er} octobre au 31 décembre) et consiste à inscrire sur la liste électorale les nouveaux majeurs, les électeurs ayant nouvellement élu domicile dans la commune ; et à radier des listes, les personnes décédées, les électeurs ayant quitté la commune, les électeurs à qui le droit de vote a été déchu par un jugement. Ces travaux sont effectués chaque année au niveau de toutes les communes du Mali, des ambassades et consulats à l'extérieur par les commissions administratives. Les élections ont lieu sur la base de la liste révisée. La loi permet au ministre de l'administration territoriale de prescrire une révision exceptionnelle à tout moment. Ces opérations sont organisées par le ministère de l'Administration sous la supervision de la CENI.

b)- La phase d'élaboration du fichier électoral

Les résultats des travaux des commissions administratives sont transmis à la Délégation Générale aux Elections. La DGE procède aux traitements des données en les introduisant dans sa base. Les corrections des anomalies et le traitement des doublons sont effectués ; les nouveaux majeurs sont introduits dans le fichier électoral. La DGE procède aussi à l'affectation des électeurs aux bureaux de vote.

c)- La phase d'édition des cartes d'électeurs

A partir du fichier validé, les nouvelles cartes d'électeurs sont confectionnées sur la base d'un modèle défini par un décret pris en conseil de ministres après avis de la CENI. Les cartes sont imprimées sous la supervision de la CENI et remises à l'administration pour distribution. La DGE édite les listes électorales, les fiches d'émargement des électeurs dans les bureaux de vote et les remet au Ministère de l'Administration Territoriale.

d)- La phase de mise en place du matériel, des documents électoraux et de la formation des agents électoraux

Les urnes, les isolements, tous les documents de gestion des opérations des bureaux de vote sont acheminés au niveau des cercles et communes par l'administration territoriale. Pendant la même période, les préfets procèdent au recrutement et à la formation des agents des bureaux de vote (président, assesseurs).

e)- La phase de distribution des cartes d'électeurs

Elle a eu lieu un mois avant la date du scrutin et s'effectue au niveau des communes, ambassades et consulats par des commissions de distribution des cartes d'électeurs.

f)- La phase de la campagne électorale

Elle est connue et son temps est limité (16 à 21 jours selon le type de scrutin). Elle fait intervenir les candidats, l'administration, la CENI et le CNEMAE (article 70, 74 de la loi électorale).

g)- La phase des opérations de vote, de l'acheminement des résultats et des procès verbaux et de la centralisation des résultats

La finalité de ce long processus est la tenue des opérations de vote le jour du scrutin. Les bureaux de vote sont administrés par les présidents et les assesseurs qui reçoivent les électeurs pour le vote. L'ensemble des opérations de vote propres est assuré par les agents du début du scrutin jusqu'à sa clôture. Les membres du bureau de vote effectuent le dépouillement, proclament les résultats dans le bureau, établissent les procès verbaux du déroulement du scrutin. Toutes ces opérations sont conduites sous la supervision du délégué de la CENI dans le bureau de vote et la présence des délégués des candidats en lice.

h)- La phase du contentieux électoral

Elle n'est pas considérée comme étant une phase distincte dans le processus électoral par certains acteurs, car le contentieux est présent à toutes les phases du processus électoral.

II – Les défis majeurs de l'organisation des élections dans le contexte de la transition au Mali

Après dix années de gestion du pouvoir par le président Amadou Toumani Touré dans un contexte de consensus politique, le Mali s'apprêtait à organiser les élections générales en 2012. Il était prévu également l'organisation du référendum. En 2012, l'alternance à la tête du

pays était assurée par la fin de mandat du président sortant. La période de la transition est marquée par la crise sécuritaire et sécessionniste au niveau des régions nord du pays, mais aussi au sud la crise institutionnelle a trouvé demeure. L'accord de Ouagadougou ayant donné mandat aux autorités de la transition la libération des régions nord du pays et l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles ; à un moment donné la question fondamentale qui se posait était le schéma de l'organisation des élections dans un pays dont les 2/3 du territoire était sous occupation.

Aujourd'hui, les actions conjuguées ont permis une amorce de la question sécuritaire et de la stabilité institutionnelle. Les événements récents sont marqués par la validation de la feuille de route du gouvernement par les députés le 29 janvier 2013. Cette feuille de route a prévu l'organisation des élections au mois de juillet 2013. Suite à une requête présentée par le gouvernement, l'Union Européenne a financé une étude portant sur l'audit du Fichier Electoral Consensuel (FEC) et l'évaluation du fichier population issu du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC), dont le rapport final est disponible depuis janvier 2013.

La question fondamentale du type de fichier pour les élections prochaines semble aussi être résolue à travers les opérations d'extraction d'un fichier à partir du RAVEC. La biométrie semble avoir l'aval de la classe politique et des autres acteurs intervenants dans le processus électoral au motif principal qu'elle permet une identification correcte de l'électeur.

Au Mali, les défis classiques de l'organisation ont toujours été :

- La participation des populations au vote ;
- Le fichier électoral ;
- La fraude et la corruption électorale ;
- La multiplicité des organes de gestion électorale ;
- La qualité des agents électoraux ;
- Le traitement des résultats des opérations de vote ;
- La gestion du contentieux électoral.

A ces défis classiques, il convient dans le contexte actuel de voir d'autres contraintes dans l'organisation des élections en 2013. Si le fichier issu du RAVEC semble être retenu pour les prochaines élections, l'analyse des résultats de l'audit fait ressortir qu'il a besoin d'intégrer les nouveaux majeurs de 2013, ceux nés en 1995 et aussi les omis. Le nouveau fichier semble avoir eu l'aval de tous les acteurs, mais dans la conduite du processus électoral, il faut intégrer d'autres défis majeurs.

Ces défis peuvent être :

- L'extraction du fichier à partir des données du RAVEC ;
- L'intégration de la carte NINA dans le processus électoral ;
- Les modifications de la loi électorale pour prendre en compte le nouveau fichier et sa mise en œuvre ;
- La prise en charge des déplacés et des réfugiés dans le processus électoral ;
- L'organisation pratique des élections dans les régions du Nord ;
- La sensibilisation et la mobilisation des électeurs ;
- L'articulation des actions au niveau des acteurs impliqués dans le processus électoral ;
- Le traitement, la transmission et la proclamation des résultats ;
- Le cadre d'intervention des organisations de la société civile ;

- L'acceptation des résultats par les différents candidats,
- La mobilisation des ressources financières.

III – Les facteurs de réussite des élections générales de 2013 au Mali

Les élections de 2013 constituent pour le gouvernement, la CENI, la société civile et l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Mali un défi majeur. Il s'agira aux termes du processus de doter le Mali d'institutions légitimes et fortes ayant un ancrage institutionnel et politique afin de s'attaquer aux différents problèmes de la nation.

Pour réussir à relever cet important défi, certaines actions doivent être envisagées :

- 1- Veiller à la correcte confection du fichier RAVEC en prenant des dispositions utiles lors de la révision des listes électorales ;
- 2- Adopter une démarche participative entre les acteurs en charge des questions électorales et la classe politique en créant un cadre permanent de dialogue ;
- 3- Mettre en place une stratégie de communication au niveau de tous les intervenants qui puisse permettre aux électeurs de mieux comprendre et adhérer au processus électoral ;
- 4- A chacune des phases du processus électoral :
 - Réfléchir sur un mécanisme pour identifier les actions à mener pour la réussite de la phase (début)
 - Mettre en place un organe de veille ou d'alerte pour suivre la phase (pendant)
 - Evaluer la phase (à la fin)
- 5- Forte implication des partenaires techniques dans le financement des élections et l'appui aux organisations de la société civile.

Ces différentes actions peuvent permettre au processus électoral de se tenir dans un climat de confiance et les résultats seraient mieux acceptés par les candidats en lice.

Dr Abdoulaye SALL, Président Cri 2002, Ancien Ministre des Relations avec les Institutions

Introduction

La présente communication s'inscrit dans la dynamique de la première qui vient de nous être présentée, et portant sur « l'organisation des élections au Mali pendant la période de transition » en faisant, fort justement, sien un proverbe célèbre des EWE du Ghana qui dit que « c'est au bout de l'ancienne corde qu'il faut nouer la nouvelle, si l'on veut réellement aller de l'avant ».

Il s'agit, à travers le papier, que j'ai l'insigne honneur de vous présenter, de :

- faire un état des lieux (description succincte) du contexte social et politique d'avant les élections à venir ;
- faire une description des mécanismes et des modalités de socialisation du processus électoral à venir (sens et légitimité, crédibilité, engouement, transparence, etc.) ;
- identifier et présenter les axes majeurs d'interventions en vue de créer une mobilisation large des électeurs afin d'asseoir la légitimité des élus (à la suite des élections) ; et
- identifier les facteurs de réussites et d'accompagnements à envisager pour les élections à venir : (types et mécanismes d'accompagnements, principes et responsabilités des acteurs Etat, OSC, DGE, MATCL, CENI, Citoyens-Electeurs, partis politiques, PTF, etc.).

Il devrait contribuer à faire ressortir, à susciter les débats, à soumettre à discussions et à validation les enjeux liés aux élections générales de 2013, les points critiques susceptibles de conduire à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre effective d'une stratégie accompagnée d'un plan d'actions, des recommandations pertinentes pour mieux éclairer l'Etat, les partis politiques, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, la création d'une cellule au sein du FMA de suivi de la mise en œuvre.

1. Etat des lieux du contexte social et politique

... la Constitution du 25 février 1992...

Fruit de la longue lutte pour l'instauration et l'émergence de la démocratie dans notre pays, l'adoption de la Constitution du 25 février 1992 avait pour objectif majeur d'**engager et de réussir** la gouvernance démocratique devant déboucher sur ***l'édification d'un Etat du Mali « capable, réceptif et comptable »***.

...la démocratie est "toujours lourde à assumer"...

L'irruption de l'armée à partir de la garnison de Kati ***dans l'arène politico-administrative le 22 mars 2012, avec comme corolaire la mise sous occupation des trois (03) régions du nord*** (Kidal, Gao et Tombouctou) ***sont venues nous rappeler que la démocratie*** est la fois « désirable et redoutable », « représentative et participative », "œuvre de l'homme", "toujours imparfaite", "toujours à refaire et à parfaire" face à l'évolution/involution des enjeux, défis et perspectives inhérents au destin commun, la démocratie ***est "toujours lourde à assumer"***, donnant du coup raison à l'homme politique anglais **Winston Churchill** selon qui ***la***

démocratie « n'était pas toujours un bon système » mais, ajoutait-il, « on n'en a pas encore trouvé de meilleur » .

...l'émergence de nouvelles opportunités...

De ce point de vue, loin de conférer à la situation difficile que le pays connaît, depuis bientôt 12 mois, une malédiction divine, il faut tout au contraire y voir, au-delà de la crise profonde, l'émergence de nouvelles opportunités pour notre peuple engagé **dans les méandres de l'aventure démocratique**. Il n'y a pas de pays au monde qui ait réussi sa mue démocratique sans grandes épreuves, sans rentrer dans les turbulences de la dynamique de « déconstruction/reconstruction ». Y sortir impose de repenser son mode de gouvernance démocratique.

Le tour est à notre pays, et il faut résolument y faire face d'où l'importance et la pertinence du présent séminaire de Ségou qui offre ainsi l'opportunité de l'échange, de l'apprentissage et de la construction en **posant les bonnes questions** de savoir que et/ou quoi faire face aux épreuves douloureuses et redoutables que **notre pays subit gravement mutilé dans ses trois éléments constitutifs que sont le pouvoir politique, la population et le territoire** occupé, il n'y a pas si longtemps, dans ses deux tiers (2/3).

...réussir le passage de l'anormalité constitutionnelle à la normalité démocratique et républicaine à travers l'organisation et la tenue des élections...

Il s'agit de poser de façon claire la problématique et la nécessité du passage du coup d'état militaire du 22 mars 2012 et de l'anormalité constitutionnelle découlant de la démission du Président de la République remplacé par le Président de l'Assemblée Nationale comme Président par Intérim à la normalité démocratique et républicaine fondée sur l'existence et la séparation des trois (3) pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire indépendant des deux (2) autres. Le passage obligé reste évidemment l'organisation et la tenue des élections dans les meilleurs délais.

Encore faut-il qu'on ait **une connaissance et une compréhension communes**, partagées, et acceptées des mécanismes et modalités de socialisation du processus électoral, des axes majeurs d'intervention en vue de créer une mobilisation accrue et massive des électeurs, des facteurs de réussites et d'accompagnement à envisager pour les élections à venir.

2. Mécanismes et modalités de socialisation du processus électoral

...à quatre (04) niveaux inter- reliés...

Puisqu'il s'agit de l'existence même et de l'avenir de notre pays, **l'éveil et le réveil pour la renaissance patriotique** s'imposant à tous face à l'ampleur, à l'intensité et à la complexité des problèmes à régler et dans les meilleurs délais, la voie de la préparation, de l'organisation et de la tenue des élections démocratiques, régulières, libres, justes, transparentes, participatives, crédibles et apaisées impose des **mécanismes et modalités de socialisation** du processus et des procédures électoraux **à quatre (04) niveaux inter- reliés, à savoir :**

- **le niveau politique** où se prennent les décisions, lieu de manifestation de la démocratie représentative ;
- **le niveau opérationnel** où se prépare, s'esquisse, s'élabore et se met en œuvre l'exercice de la démocratie participative ;

- **le niveau des forces armées et de sécurité** où doivent s'enseigner les valeurs, les principes, les règles du jeu et le rôle pour une armée républicaine dans une société démocratique ; et
- **le niveau accompagnement** où se dressent les appuis, les conseils et les financements des partenaires techniques et financiers.

...quelles pistes, par quelles stratégies ?

Dans la situation actuelle de notre pays où nous parlons de préparer, organiser et réussir des élections régulières, libres, transparentes et justes sur l'ensemble du territoire national, il y a lieu de savoir **quelles pistes** il faille emprunter pour arriver à bon port, **par quelles stratégies?**

A ce sujet, **la connaissance et la compréhension des textes, des enjeux, des défis, des perspectives** sur la question constituent un préalable, **et aux trois niveaux** (politique, opérationnel et accompagnement).

L'article 26 de la Constitution du 25 février 1992 du Mali rappelle que « la souveraineté nationale appartient au peuple tout entier qui l'exerce par ses représentants ou par voie de référendum. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret ».

Aussi, il ne saurait y avoir en République du Mali des gouvernants qui n'aient été mandatés par le suffrage universel. Ce qui, à l'instar des autres pays démocratiques au monde, confère au vote le label « de moment privilégié du renouvellement d'une adhésion à une communauté, l'élection présidentielle au suffrage universel devenant la première des fêtes nationales ».

Il faut donc **informer, sensibiliser, former, mobiliser, élaborer et défendre ces règles et principes à travers des canaux appropriés et en prenant en compte et en charge les groupes-cibles porteurs de changements positifs, notamment en milieux jeunes, femmes, des forces armées et de sécurité.**

Il faut sérieusement y travailler **en les plaçant au cœur de la réflexion et de l'action** d'autant plus que si l'on se réfère à des pays africains qui ont subi de telles épreuves, comme le Tchad, la Côte d'Ivoire par exemple, il ressort que les motifs à l'origine des rebellions apparaissent toujours comme des causes qui expriment « le rejet d'un fait accompli de déficit de gouvernance », la gouvernance se définissant comme un système d'organisation, de protection, de préservation et de dynamisation des droits et devoirs de la personne humaine et des citoyens en posant des règles et des principes et en garantissant leur bonne application.

3. Axes majeurs d'interventions

...un cadre d'analyse de la situation, quatre niveaux d'intervention, un axe central et fédérateur : « le vote utile et la représentation utile »...

Il est utile de conceptualiser et d'élaborer un Cadre d'Analyse de la situation articulé autour des **quatre (4) niveaux d'intervention** indiqués au point ci-dessus (**politique, opérationnel, forces armées et de sécurité, accompagnement**) avec comme **axe central et fédérateur**, ce que Cri-2002 appelle « **le vote utile et la représentation utile** » d'autant plus que dans ses mécanismes institutionnels, la démocratie, « pouvoir du peuple, par le peuple, et pour le peuple », apparaît comme un système de communication entre la masse des citoyens et les organes dirigeants.

...va- et- vient incessant entre gouvernés et gouvernants dans la dynamique démocratique...

Possibilité pour le peuple souverain de s'exprimer, capacité pour l'Etat d'y répondre, c'est dans ce va- et- vient incessant entre gouvernés et gouvernants que se construit et se consolide la dynamique démocratique avec comme moteur principal la régularité, la transparence, la sincérité et la justesse des élections.

De ce fait, ***la légalité conférée aux candidats à la suite des élections, qui sont ponctuelles et limitées dans le temps et dans l'espace, doit être traduite, confortée et consolidée par la légitimité, qui, par essence, est structurelle et étalée dans le temps et dans l'espace pour la satisfaction des engagements pris au cours des campagnes électorales.***

C'est à la lumière de ce principe que doivent être déclinées les activités liées à chacun des quatre (04) niveaux d'intervention proposés.

4. Facteurs de réussites et d'accompagnement pour les élections

... interroger et analyser le contenu constitutionnel et juridique du processus électoral en vue de rétablir le cordon ombilical entre l'électorat et l'élu, entre l'élu et le citoyen...

Tous les aménagements et réaménagements dans le processus électoral de 1992 à ce jour ont porté beaucoup plus sur les aspects techniques, organisationnels, humains et financiers, en un mot sur le contenu technique, que sur le contenu constitutionnel et juridique qui devrait faciliter la participation libre et éclairée des citoyens aux élections et à la gestion des affaires publiques.

Malgré la faiblesse des taux de participation et les multiples infractions constatées au cours des différentes élections, jamais, il n'a été question d'interroger spécifiquement le contenu constitutionnel et juridique du processus, à plus forte raison, de l'analyser, afin d'améliorer le système dans son ensemble d'autant plus que les multiples acteurs intervenant n'ont pas les mêmes rôles et les mêmes responsabilités.

...principes, responsabilités et jeu des acteurs...

Aux acteurs de la représentation que sont l'Etat, les élus, l'administration et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers, la conception et la décision (démocratie représentative), aux acteurs de la participation que sont les organisations de la société civile, les partis politiques, les citoyens, les électeurs et non électeurs âgés de moins de 18 ans, la participation, le contrôle citoyen et démocratique (la démocratie participative).

Il s'en suit que le bon fonctionnement de la démocratie et son efficacité, dépendent :

- du côté du peuple souverain (la démocratie participative) : de la variété et du perfectionnement des moyens d'expression mis à la disposition des citoyens de manière à ce qu'ils puissent faire connaître assez régulièrement leur opinion sur l'orientation des affaires publiques ; et
- du côté des représentants élus (la démocratie représentative) : d'un aménagement et d'une répartition des pouvoirs qui permettent de transformer en action, de traduire dans la réalité les attentes de l'électorat défini comme « le droit reconnu à une personne de participer à la désignation des représentants du peuple chargés de la direction des affaires publiques ».

Il nous faut donc réussir ce challenge pour réussir des élections propres et crédibles en 2013.

... des interrogations génératrices de facteurs de réussites et d'accompagnement des élections...

Sans être exhaustif, et comme facteurs de réussite et d'accompagnement pour les élections de 2013, il conviendrait de s'interroger et d'analyser le contenu constitutionnel et juridique du processus électoral en vue de rétablir le cordon ombilical entre l'électorat et l'élu, entre l'élu et le citoyen consistant à se poser les questions de savoir :

- Pourquoi, malgré les financements publics de l'Etat et leur statut constitutionnel (fonctions électorale et éducative), les partis politiques n'arrivent-ils pas à mobiliser les électeurs, les citoyens, à former de façon pérenne et à dimension des enjeux et défis leurs militants, les populations ? ***(facteur à envisager : renforcement de l'expertise et de la professionnalisation des partis politiques)*** ;
- Une fois au pouvoir, les candidats élus respectent-ils les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie ? ***(facteur moralisation du choix des candidats potentiels)*** ;
- Comment la démocratie s'exerce-t-elle au sein des partis politiques, des associations et dans la vie de tous les jours des citoyens ? Comment sont sélectionnés et encadrés les candidats et les élus ? ***(facteur audit indépendant du fonctionnement des partis politiques, évaluation indépendante sur l'opérationnalité de la Charte des Partis Politiques)*** ;
- Pourquoi, malgré qu'on soit en démocratie libérale, les 20.000 associations que compte le pays ne bénéficient-elles pas de soutien, d'accompagnement qui soient à la dimension du rôle qui est le leur dans la réflexion, dans l'information, dans la sensibilisation, dans la formation, dans l'éducation des citoyens avant, pendant et après les élections ? ***(facteur moralisation et professionnalisation du monde associatif)*** ;
- La loi électorale écrite en français telle quelle est-t-elle disponible et accessible par tous et pour tous, surtout quand on prend en compte le taux d'analphabétisme dans le pays ? ***(facteur transcription en langue nationale des points relatifs au processus électoral, ses enjeux, ses défis et ses perspectives et leur vulgarisation)*** ;
- Pourquoi, assiste-t-on aux violations des dispositions de la loi électorale à travers les fraudes, les achats de conscience, les multiples infractions dignes d'un autre âge, sans sanctions à la dimension des fautes commises ? ***(facteur campagnes et caravanes vigoureuses d'information et d'éducation à la citoyenneté)*** ;
- Les dispositions en vigueur sont-t-elles en mesure de juguler ce fléau ? ***(facteur étude spécifique sur la question)*** ;
- Si non, quelles nouvelles dispositions envisager ? ***(facteur étude spécifique sur la question)*** ;
- Et la parité où en est-on, surtout quand on sait que les femmes représentent 52% de la population ? ***(facteur campagnes et caravanes vigoureuses d'information et d'éducation à la citoyenneté, de plaidoyer/lobbying pour la parité hommes/femmes)***

- Le rôle et la place des jeunes dans le processus et les procédures ? (*facteur campagnes et caravanes vigoureuses d'information et d'éducation à la citoyenneté*) ;
- Quels types et mécanismes d'accompagnement mettre en place aux niveaux national, déconcentrés et décentralisés croisés d'avec les quatre niveaux d'intervention identifiés ci-dessus (politique, opérationnel, forces armées et de sécurité, accompagnement) ? (*facteur opérationnalisation des textes en vigueur, émergence de cas et pratiques innovants de démocratie participative, promotion et développement de la culture des réseaux, etc.*) ;
- Quels rôles et quelle place pour les différents acteurs étatiques et non étatiques ? (*facteur opérationnalisation des textes en vigueur, émergence de cas et pratiques innovants de démocratie participative, promotion et développement de la culture des réseaux, etc.*).

Autant d'interrogations nécessitant des aménagements, des mesures correctives nécessaires pour accompagner et réussir les élections 2013.

Dr Christophe KOUAME, Coordonnateur National CSCI

Introduction

L'histoire électorale de la Côte d'Ivoire est marquée par des violences, en particulier depuis 1990, année d'instauration du multipartisme. La décennie 2000-2010 s'est également caractérisée par une crise militaro-politique qui a entraîné la partition de fait du pays. Les conséquences furent la fragilisation des institutions nationales, l'approfondissement de la crise économique, la recrudescence de la pauvreté, la persistance de la crise de confiance entre les acteurs politiques.

Après plusieurs négociations et accords, les élections générales de 2010 étaient considérées comme la porte de sortie de la crise militaro-politique. Pour y parvenir, il était indispensable d'organiser des élections crédibles, transparentes et pacifiques afin de contribuer à la légitimation des institutions nationales et à l'instauration de la confiance entre tous les citoyens, à travers une observation électorale faite par des organisations de la société civile impartiales et crédibles.

1. PRESENTATION DE LA CONVENTION DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE (CSCI)

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) est née le 21 octobre 2005 en pleine crise militaro-politique ivoirienne et à quelques jours de la date de la fin constitutionnelle du mandat du Président Laurent Gbagbo. Cette période de grande incertitude était marquée par la cristallisation des positions des acteurs politiques. Pour le Président Laurent Gbagbo et ses partisans, la partition du pays ne permettait pas l'organisation d'élections présidentielles, à la date du 30 octobre 2005.

Quant à la rébellion armée et les partis politiques de l'opposition signataires des Accords de Linas Marcoussis, au lendemain du 30 octobre 2005, Laurent Gbagbo ne serait plus le Président et étaient tous favorables à la mise de la Côte d'Ivoire sous tutelle des Nations Unies.

Plusieurs accords et résolutions furent signés (Lomé, Accra 1, 2, 3, Linas Marcoussis, Pretoria 1, 2, Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, etc.). Tous ces accords dans leur conception portaient en eux, les germes de leurs échecs. En effet, ces échecs sont souvent dus à leurs caractères tout à la fois partiels (limités aux seuls aspects politiques) et partiels (réduits à des considérations partisans).

C'est dans cette atmosphère, que certains Acteurs Non Etatiques (Organisations syndicales, professionnelles, religieuses et ONG) las des tergiversations de la classe politique ivoirienne, se sont fédérés en une faitière (CSCI), en vue d'influencer les processus politiques, économiques et sociaux pour le bien être des populations.

La CSCI a donc naturellement orienté ses missions vers la recherche de consensus, pour l'émergence et l'accomplissement des valeurs démocratiques, mais surtout, faire la promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la réconciliation nationale. La CSCI est la

plus grande faitière de la société civile ivoirienne et est composée de 133 organisations issues des confessions religieuses, des organisations professionnelles, des syndicats et centrales syndicales et des ONG.

2. METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION ELECTORALE CONDUITE PAR LA CSCI

2.1. La Mission d'Observation Electorale (MOE) de la CSCI

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) a conduit une Mission d'Observation Electorale (MOE) long terme de décembre 2008 à février 2012, financée par l'Union Européenne et avec l'assistance technique d'EISA (Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa).

C'était la première fois qu'une telle mission de long terme se déroulait en cote d'ivoire avec la participation de tout le corps social (Organisations syndicales, professionnelles, religieuses et les ONG.

La MOE a connu deux grandes phases, une 1^{ère} phase avec l'assistance technique d'EISA de décembre 2008 à février 2010 et la 2^{nde} phase de mars 2010 à février 2012 où la CSCI a continué toute seule la MOE.

Les activités de la MOE ont consisté à définir une méthodologie d'observation, à renforcer les capacités de l'équipe technique, à former et déployer les observateurs sur toute l'étendue du territoire ivoirien, à recueillir et traiter les données concrètes issues du terrain qui ont permis de produire des communiqués de presse ou déclarations, des rapports (circonstanciés, thématiques, final) et de les disséminer dans l'opinion nationale et internationale par des conférences de presse, des interviews, etc.

Les activités de la MOE ont porté sur toutes les phases du processus électoral (préélectorale, électorale et postélectorale) :

- 1- **Observation de l'inscription des électeurs** (enrôlement des électeurs, établissement de la liste électorale et gestion du contentieux, distribution des cartes d'électeurs et d'identité) ;
- 2- **Observation de l'enregistrement des candidatures** ;
- 3- **Observation de la couverture médiatique du processus électoral** ;
- 4- **Observation de la campagne électorale** ;
- 5- **Observation du scrutin** (ouverture des bureaux de vote, déroulement des opérations de vote, compilation, transmission des résultats et proclamation des résultats ;
- 6- **Observation du contentieux électoral.**

La MOE a déployé sur toute l'étendue du territoire ivoirien 2 100 observateurs pour les élections présidentielles de 2010 (1^{er} et 2nd tours) et 585 observateurs pour les législatives de 2011. Ces observateurs sont issus des confessions religieuses, des centrales syndicales, des organisations professionnelles et des ONG membres de la CSCI.

2.2. La méthodologie d'observation électorale de la MOE

La méthodologie de la Mission d'Observation Electorale (MOE) de la CSCI s'appuie sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs sur la base des formulaires d'observation conformément aux normes internationales en la matière. Cette méthodologie permet d'appréhender, de façon systématique, des

irrégularités susceptibles d'affecter le bon déroulement, la transparence et l'intégrité de chaque phase du processus électoral à travers des critères précis tels que l'égalité de suffrage, la liberté de circulation, la libre expression de la volonté, l'élection honnête, le droit à un vote secret, etc.

La stratégie appliquée comporte trois étapes essentielles :

- i. Sélection, formation et déploiement des observateurs ;
- ii. Recueil et traitement des données de terrain ;
- iii. Dissémination des résultats.

2.3. Sélection, formation et déploiement des observateurs

2.3.1. Sélection des observateurs

La CSCI a procédé à la sélection de 2 100 observateurs (1 000 pour le scrutin du 31 octobre 2010 et 1 100 pour le scrutin du 28 novembre 2010) et de 585 observateurs parmi le pool des 2100 observateurs ayant participé à l'observation de l'élection présidentielle de 2010 (1^{er} et 2^{ème} tours) déployés sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Outre l'appartenance à une organisation membre de la CSCI, la sélection s'est appuyée sur les critères de résidence, de disponibilité, de performance et de probité.

De façon opérationnelle, la MOE de la CSCI est composée de 20 Coordonnateurs régionaux, de 255 observateurs communaux et sous-préfectoraux de long terme et de 725 observateurs de court terme ont été retenus pour l'observation des présidentielles de 2010. Pour les élections législatives du 11 décembre 2011, 20 coordonnateurs régionaux et 255 observateurs communaux et sous-préfectoraux de long terme, renforcés par 510 observateurs de court terme, ont été retenus. Pour les élections législatives partielles du 26 février 2012, les 25 observateurs des localités concernées ont été maintenus.

2.3.2. Formations des observateurs

Après la sélection des observateurs, la CSCI a procédé au renforcement de leurs capacités à travers des formations éclatées à l'intérieur du pays et à Abidjan. Ces différentes formations ont permis aux observateurs de s'approprier :

- la méthodologie d'observation ;
- les manuels de formation élaborés par la CSCI et réactualisés ;
- le code de bonne conduite des observateurs ;
- les formats des différents rapports, les formulaires d'observation, le plan de communication

2.3.3. Déploiement des observateurs

Pour le déploiement de ses Coordonnateurs régionaux et observateurs communaux et sous-préfectoraux, la CSCI a subdivisé le pays en 4 zones sous la responsabilité de 4 Assistants Opérationnels et Logistiques (AOL). Chaque AOL a une zone comprenant 5 régions. Chaque région est supervisée par un Coordonnateur Régional avec des observateurs de long et de court terme.

Les observateurs ont été déployés dans l'ensemble des régions sur la base de l'accessibilité des localités, de l'importance de l'électorat avec une présence accentuée dans les bastions des partis politiques et des « zones à risque ».

Ainsi, la stratégie de déploiement des observateurs de long terme et de court terme a suivi les critères suivants :

- la couverture géographique équilibrée du pays par les observateurs,

- les centres de population, en particulier, les principaux centres urbains et ruraux du pays ;
- les restrictions d'ordre logistique ou liées à la sécurité ;
- les centres de vote déterminés par la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;
- etc.

2.4. Recueil et traitement des informations de terrain

La MOE s'est appuyée d'une part sur la collecte de données aux moyens de rapports transmis par mails, par appels téléphoniques ou par courriers physiques et d'autre part, sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs sur la base des formulaires d'observation renseignés.

Par ailleurs, avant la réception des formulaires d'observation renseignés, la MOE de la CSCI a procédé au recueil des données de terrain à partir d'un centre d'appel (call center) le jour du scrutin aussi bien le 30 octobre 2010, le 28 novembre 2010, le 11 décembre 2011 que le 26 février 2012.

Cinq types de formulaires ont été élaborés pour la collecte des données de la campagne à la transmission et à la compilation des résultats dans les Commissions Electorales Locales (CEL) en passant par le déroulement des opérations de vote. Il s'est agi de :

- **formulaire sur la campagne électorale** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur la sécurisation, les formes de violences, l'utilisation des ressources de l'Etat pendant la campagne ;
- **formulaire sur l'ouverture des BV** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur l'identification des BV, l'heure d'ouverture, la présence du personnel et du matériel électoral, la sécurisation à l'ouverture des BV ;
- **formulaire sur le déroulement du vote** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur la sécurité du scrutin, l'environnement général du scrutin et le respect des procédures de vote ;
- **formulaire sur la fermeture des BV et le dépouillement des bulletins** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur l'heure de fermeture des BV, le respect des procédures de dépouillement et les éventuelles irrégularités ;
- **formulaire sur le suivi des PV** permettant de comparer les résultats dans le BV avec ceux reçus dans les CEL.

L'ensemble de ces formulaires dûment renseignés par les observateurs et transmis au Bureau Administratif et Opérationnel (BAO) ont été traités et analysés à l'aide de logiciels de traitement statistique de données: **Sphinx Lexica et SPSS**.

Par ailleurs, pour l'observation de la couverture médiatique des élections législatives, la MOE de la CSCI a procédé au monitoring à travers une revue de presse quotidienne. A cet effet, un échantillon de la presse écrite nationale a été constitué sur la base de l'obédience politique et de l'audience du journal. L'analyse des données recueillies sur le terrain a permis de produire des communiqués, des déclarations et des rapports.

2.5. *Dissémination des résultats*

Les résultats du traitement des données de l'observation sont portés à l'attention de l'opinion publique nationale et internationale ainsi qu'aux principaux acteurs du processus électoral. Ainsi, elle s'est faite à travers :

- l'organisation de conférences ou points de presse;
- la production de déclarations ou communiqués ;
- la production de rapports thématiques et circonstanciés ;
- la production du rapport final de l'observation électorale.

3. MECANISMES DE SENSIBILISATION ELECTORALE ET DE FORMATION DES AGENTS ELECTORAUX

Par principe, la sensibilisation fait l'objet d'observation par les observateurs électoraux. C'est pourquoi, la structure chargée de l'observation électorale doit impérativement être distincte de la structure chargée de la sensibilisation.

Au niveau de la sensibilisation et de l'éducation civique des populations, la Commission Electorale Indépendante (CEI), par ses prérogatives, est en charge de la sensibilisation et de l'éducation civique de la population. Mais, elle devrait s'appuyer sur les organisations de la société civile.

Ainsi, pour renforcer sa crédibilité dans toutes activités, la CSCI a demandé à la CEI, dans le cadre de la sensibilisation, de formaliser leur collaboration avec les organisations de la société civile assortie de termes de références.

La CSCI pense que cette manière de procéder est plus professionnelle et transparente et permettrait de mieux évaluer les activités de sensibilisation.

4. PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Le tableau suivant présente le résumé comparatif et synthétique des points saillants relevés lors des élections de la présidentielle 2010 et des législatives 2011-2012 :

DOMAINES D'EVALUATION	ELECTION PRESIDENTIELLE 2010	ELECTIONS LEGISLATIVES 2011 ET 2012
Contexte politique	Un contexte politique marqué par des élections ouvertes, inclusives avec la participation de leaders politiques historiques (PDCI, FPI, RDR,...)	Un contexte politique marqué par la récurrence des boycotts des élections législatives depuis 1995 en Côte d'Ivoire (RDR, FPI).
Cadre juridique	Un cadre juridique ambivalent des élections : coexistence de droit commun et de droit exorbitant ; d'où des problèmes récurrents d'interprétation et d'application des textes.	Un cadre juridique identique à celui de l'élection présidentielle avec cependant l'innovation de la loi sur la suppléance des députés et un nouveau découpage électoral plus politique que rationnel
Administration électorale	Une administration électorale atypique, composée de représentants de groupements et de partis politiques, d'où la prédominance des intérêts partisans sur les considérations techniques et professionnelles.	Une administration électorale toujours atypique, recomposée et marquée par le retrait officiel du FPI ; d'où la prédominance du RHDP.
Liste électorale	Une liste électorale définitive globalement acceptée par les membres du Cadre Permanent de Concertation malgré la non prise en compte des personnes à rôle	Une liste électorale encore incomplète et non inclusive en raison de la non prise en compte des personnes victimes de rejet techniques et des nouveaux

	pour cause d'erreurs techniques sur leur identité.	majeurs.
Enregistrement de candidatures	Un enregistrement de candidatures discriminatoire à cause de critères différenciés selon qu'il s'agit des signataires des Accords de Marcoussis ou des autres candidats.	Un enregistrement de candidatures marqué par un déficit de démocratie au sein des formations politiques; d'où la prédominance des candidatures indépendantes.
Société civile	Une forte implication de la société civile dans la sensibilisation et surtout dans l'observation électorale (nationale et internationale)	Une faible implication de la société civile dans la sensibilisation, faute de moyens et un nombre très réduit de missions d'observation nationale et internationale.
Campagne électorale	Une campagne électorale, relativement calme au premier tour et émaillée de violences au deuxième tour avec le renforcement des alliances politiques (RHDP, CNRD).	Une campagne électorale bien sécurisée avec un renforcement remarquable du dispositif sécuritaire pour les élections législatives partielles.
Couverture médiatique	Une couverture médiatique (médias publics) déséquilibrée en faveur des trois principaux acteurs politiques (FPI, RDR et PDCI-RDA), mais surtout du camp présidentiel et une presse privée très partisane et passionnée.	Une inégalité d'accès des candidats aux médias d'Etat : grande visibilité des actions des candidats issus du Gouvernement au détriment des candidats indépendants.
	Un Conseil National de la Communication de l'audiovisuelle (CNCA) partisan et au service du camp présidentiel	Prises de décisions courageuses et objectives mais très tardives par les organes de régulation (HACA, CNP) pour équilibrer l'accès des candidats aux médias publics lors des campagnes électorales.
Participation des femmes	Une seule femme candidate (7%) à l'élection présidentielle de 2010.	Représentativité des femmes toujours faible (11%) des candidats élus
Impartialité et transparence du scrutin	Un scrutin présidentiel, généralement transparent mais violent au second tour avec la contestation des résultats	Des élections législatives globalement acceptables avec des cas isolés de violence sans contestation des résultats
	Un manque d'impartialité de la CEI et du Conseil Constitutionnel ayant conduit à la présentation des résultats contradictoires ; d'où le bicéphalisme au sommet de l'Etat	Un Conseil Constitutionnel recomposé avec des membres jouissant d'une grande crédibilité mais caractérisé par l'opacité des mécanismes de prise de décision dans le cadre de la gestion du contentieux électoral. Malgré les moyens légaux que lui offre la loi, la CEI n'a pu proclamer les résultats dans 2 circonscriptions électorales (Bonon et Facobly).
Certification des élections	Une remise en cause de la Mission de l'ONUCI par un camp	Un renforcement de la confiance entre les autorités nationales et l'ONUCI marqué par sa forte implication pour la paix, la sécurité et la certification des élections.

4.1. Les difficultés rencontrées par la MOE de la CSCI

La CSCI a connu des difficultés dans la conduite de sa mission d'observation électorale sur le terrain. Il s'est agi principalement :

- i) Inexistence d'un chronogramme détaillé et réaliste du processus électoral ;
- ii) Insuffisance de communication avec les différents acteurs impliqués dans le processus électoral, surtout la société civile ;

- iii) Insuffisance de sécurisation du processus électoral, surtout les étapes antérieures aux scrutins ;
- iv) Prédominance des considérations politiques sur les aspects techniques et professionnels au sein de la CEI... ;
- v) De nombreuses tracasseries puis du refus d'accréditation de ses observateurs par la CEI ;
- vi) De menaces de mort sur certains de nos observateurs mais surtout de l'équipe technique de la MOE dont certains ont dû s'exiler de mars à mai 2011 ;
- vii) Du cambriolage du siège de la CSCI en mars 2011.

4.2. Les recommandations

- i) Des réformes institutionnelles à opérer (CEI pour le respect des normes internationales quant à sa composition, du Code électoral) ;
- ii) L'actualisation de la liste électorale en vue d'être inclusive, fiable et transparente (nouveaux majeurs, personnes exclues en raison des erreurs techniques, des déplacés et des réfugiés, etc.) ;
- iii) L'effectivité de la sensibilisation et de l'éducation civique sur une longue période, minimum 3 mois avant le scrutin pour avoir un impact sur le taux de participation et la réduction de la violence ;
- iv) La formation des agents de distribution, leur déploiement, le mode opératoire pour la distribution des cartes ;
- v) La disponibilité du matériel électoral et leur dispatching (quand, par qui et durée, la formation des agents de bureaux de vote (quand, par qui et durée) ;
- vi) La campagne électorale (sécurisation, financement des partis politiques et candidats, principe d'égalité, etc.) ;
- vii) La sécurisation des observateurs nationaux et internationaux ;
- viii) L'existence d'un chronogramme clair, détaillé des différentes phases du processus ;
- ix) L'accréditation des observateurs nationaux et internationaux dans un délai raisonnable ;
- x) La sécurisation des processus électoraux à venir en raison de la crise de confiance entre les forces de l'ordre et de sécurité et la population ;
- xi) L'appui réel de la communauté internationale aux échéances électorales ;
- xii) L'appui matériel et financier des organisations de la société civile dans la sensibilisation et l'observation électorale ;
- xiii) L'établissement d'un cadre permanent de collaboration entre les organisations de la société civile et la CEI.

Conclusion : Propositions/recommandations pour la réussite des élections crédibles au Mali

Au vu des expériences de l'organisation des élections politiques en Côte d'Ivoire dans une instabilité politique et des actions de la CSCI et tenant compte des défis à relever pour le Mali pour les élections futures, la CSCI fait les recommandations suivantes :

- 1. Financement du processus électoral :** les élections de sortie de crise sont coûteuses. Il faut s'assurer de la contribution réelle de la communauté internationale à l'image de la Côte d'Ivoire. De même, il faut tenir compte des procédures de décaissement des bailleurs de fonds au cas où il y a une mobilisation financière dans la fixation de la date des élections.

2. **Mise en place d'une mission nationale d'observation électorale** dont la crédibilité et la transparence des actions de terrain sont de nature à rassurer la population, les partis politiques et la communauté internationale. Cette mission d'observation électorale pourrait avoir pour cadre institutionnel le Forum Multi-Acteurs.
3. **Des réformes institutionnelles à opérer pour confier tout le processus électoral à une seule institution, crédible et indépendante comme une Commission Electorale Indépendante.** Les autres structures techniques devraient travailler sous la responsabilité de cette commission.
4. **Etablissement d'une liste électorale inclusive, crédible et participative :** la mobilisation de l'électorat est liée également à l'existence d'une liste électorale inclusive et crédible. Il faut une observation de la société civile à cette étape pour rassurer la population et les acteurs politiques. Il faudrait donc inclure les réfugiés, les déplacés de guerre et adresser la question des régions où l'état-civil aurait été détruit (au nord). Cela demande un maximum de temps.
5. **Distribution des cartes d'électeurs à temps:** mettre en place un mode opératoire et transparent de distribution des cartes d'électeurs sur toute l'étendue du territoire. La possession d'une carte d'électeur est aussi une source de motivation à la participation au processus électoral.
6. **Instauration d'une mission d'appui internationale :** l'existence d'une Mission des Nations Unies ou de l'Union Africaine va contribuer à la sécurisation du processus électoral dans la mesure où il n'y a pas de confiance au sein des forces de l'ordre et de sécurité et des militaires. Cela va également contribuer au transport des matériels électoraux.
7. **L'effectivité de la sensibilisation et de l'éducation civique sur une longue période,** minimum 3 mois avant le scrutin pour avoir un impact sur le taux de participation et la réduction de la violence ;
8. **La campagne électorale** (sécurisation, financement des partis politiques et candidats, principe d'égalité, etc.) ;
9. **La sécurisation des observateurs nationaux et internationaux ;**
10. **L'existence d'un chronogramme clair, détaillé des différentes phases du processus;**
11. **L'accréditation des observateurs nationaux et internationaux dans un délai raisonnable ;**
12. **L'appui matériel et financier des organisations de la société civile dans la sensibilisation et l'observation électorale ;**
13. **L'établissement d'un cadre permanent de collaboration entre les organisations de la société civile et la structure en charge des élections.**

Pour tout ce qui précède :

- a. Il est important que les acteurs des OSCs maliennes optent pour une sensibilisation et une observation long terme qui intègre toutes les étapes du processus électoral ;
- b. Des élections crédibles, transparentes et inclusives, respectant les normes internationales telles que décrites plus haut nécessitent un délai de préparation de plus de Quatre mois.

L'EXPERIENCE ELECTORALE SENEGALAISE : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LES ELECTIONS MALIENNES DE 2013 ?

Semou NDIAYE, Enseignant-chercheur à l'UCAD/ Membre du CERAG

Introduction

Si la démocratie ne peut être réduite aux élections, ces dernières en constituent une composante essentielle voire une condition sine qua non. Les élections constituent, en effet, la source de légitimité de pouvoir et à ce titre un des socles de la cohésion sociale. Bachir Ben YAHMED faisait observer à cet égard que les élections sont à la paix ce que le sel est à la cuisine c'est-à-dire un ingrédient nécessaire⁸. Dans le contexte actuel marqué par un concept en vogue la gouvernance l'importance des élections tient au fait qu'elles constituent un mécanisme de reddition des comptes, les élus devant à cette occasion rendre compte de leur gestion aux citoyens.

Le Sénégal est souvent cité comme une vitrine de la démocratie en Afrique. Cette situation est le résultat d'un héritage colonial mais surtout de l'amélioration continue du système électoral au gré des crises politiques et électorales.

Le Sénégal peut se prévaloir d'une expérience électorale plus que centenaire. En effet, les premières compétitions électorales remontent au mois d'octobre 1848 avec le choix du député représentant la colonie à l'Assemblée nationale française. Cependant jusqu'en 1946, le collège électoral se limitait aux ressortissants des quatre (4) communes de plein exercice à savoir Saint Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.

Cet héritage sera conservé au lendemain des indépendances. Force est cependant de constater que jusqu'en 1978, il ne s'agissait pas d'élections réellement concurrentielles car elles se déroulaient dans le cadre d'un système monopartisan de fait bien que la Constitution de 1963 se donnait pour ambition de promouvoir le pluralisme. La raison réside dans le fait qu'aucune loi ne sera adoptée pour déterminer les conditions de création et d'exercice des partis politiques jusqu'en 1975.

Il a fallu donc attendre l'ouverture démocratique avec l'instauration du multipartisme d'abord limité en 1974 puis illimité à partir de 1981 pour que les élections deviennent réellement compétitives.

Mais malgré cette ouverture démocratique, les conditions de transparence et de sincérité des scrutins étaient loin d'être réunies. Les anecdotes ne manquent pas pour signifier que les élections étaient truquées. En effet, les résultats de certains bureaux de vote étaient déjà diffusés par les médias d'Etat alors que le dépouillement n'était pas terminé ou alors au moment de l'acheminement des procès verbaux. La violence était une donnée ainsi permanente des élections au Sénégal. Le pic des violences sera atteint lors de l'élection présidentielle de 1988 avec l'instauration de l'état d'urgence à Dakar.

⁸ Cité par P. F. GONIDEC, « Démocratie et développement en Afrique: perspectives internationales ou nationales », *Afrique*, 2000, vol. 14, 1993, pp. 57-58.

La gravité de la situation va cependant convaincre le Président Abdou Diouf de la nécessité d'engager un dialogue politique avec l'opposition. Ce dialogue aboutira à l'adoption d'un code électoral consensuel en 1992⁹. A l'épreuve de la pratique, le Code consensuel avait montré ses limites, le consensus comme mode de décision ayant donné lieu à des blocages notamment au sein de la Commission nationale de recensement des votes. La crise née de cette situation fut douloureuse car elle fut marquée par la démission du Juge Kéba Mbaye Président du Conseil constitutionnel et l'assassinat du Vice Président Me Babacar Sèye

Le Code sera encore une fois modifié pour surmonter cette situation. Mais ce sont les conditions catastrophiques de l'organisation des élections municipales en 1996 qui vont précipiter la réforme du système électoral.

Deux innovations majeures seront introduites pour améliorer le système électoral. Il s'agit de la création d'une Direction générale des élections rattachée au ministère de l'intérieur et de la mise en place de l'ONEL¹⁰.

La création de la Direction générale des élections avait pour objectif d'améliorer l'organisation matérielle des élections. Quant à l'ONEL sa mise en place procédait du souci de transparence et de crédibilité des scrutins.

Ces réformes ont été décisives pour la pacification de l'espace électoral au Sénégal. En 1998 on a ainsi assisté à des élections législatives sans aucune contestation. Deux ans plus tard précisément en 2000, l'élection présidentielle aboutit à la première alternance politique au Sénégal.

Une partie de l'opposition continuait cependant à réclamer une commission électorale indépendante bien que l'ONEL ait fait ses preuves. Une Commission cellulaire sera instituée et ses travaux débouchèrent sur la création de la CENA¹¹. A la différence de l'ONEL, la CENA a une existence permanente et est dotée de pouvoirs plus importants. En dehors de la CENA deux autres mesures importantes ont été prises à savoir la refonte du fichier et la confection de cartes d'électeur et d'identité nationale numérisées.

La survenance de l'alternance avait fini de faire croire que le Sénégal avait tourné définitivement la page des élections contestées. Cette conviction sera infirmée lors de l'élection présidentielle de 2007 avec la contestation de la réélection du Président Wade. Les élections législatives de la même année seront boycottées par l'opposition dite significative motif pris de ce que le Président Wade avait construit sa victoire sur la base d'un fichier non fiable.

Les élections locales de 2009 qui ont vu l'opposition remporter les villes les importantes du pays notamment la capitale Dakar semblaient infirmer une telle assertion. Malgré le succès enregistré lors de ces élections, l'opposition n'avait cessé de pointer du doigt la fiabilité du fichier et de demander son audit.

⁹ Parmi les réformes décisives on peut citer : l'abaissement de la majorité électorale de 21 à 18 ans ; l'identification des électeurs par la présentation obligatoire de la carte d'électeur ; l'usage de l'encre indélébile pour éviter les votes multiples ; la représentation des partis prenant part au scrutin dans les bureaux de vote ; la limitation du nombre de mandat présidentiel à deux.

¹⁰ Observatoire national des élections institué par la loi n° 97-15 du 8 septembre 1997

¹¹ Commission nationale électorale autonome instituée par la loi n°2005-07 du 11 mai 2005.

Finally, President Wade acceded to this request without doubt for the opposition to recognize in return its legitimacy. It is thus that with the financial support of USAID and the German Embassy in Dakar, a mission of audit of the register will be set up. The audit of the register will be put to profit to improve the electoral code. This mission composed of independent experts formulated recommendations not only on the register but also on the electoral process in a general way.

A committee of monitoring and follow-up will be instituted for the implementation of the recommendations of the audit mission. This committee presided over by a member of the civil society groups members of the political class, of the civil society and of the Administration notably of the agents of the Ministry of the Interior.

The work of this committee has allowed a new consensual revision of the Electoral Code.

Another major reform in the direction of the 2012 elections was the adoption of the law on parity concerning the electoral institutions.

The electoral process of 2012 was thus well launched but the contestation of the legality of the candidature of President Wade was a hypothesis on the presidential election of 2012.

The attempt of constitutional revision aiming at the institution of a ticket for the presidential election will constitute a trigger factor of electoral violence. It must be recalled that it was preceded by what was called the electricity riots consecutive to the de-stabilizing and repetitive attempts.

The validation by the Constitutional Council of the candidature of President Wade made the electoral campaign particularly violent.

In spite of the mediation attempts, the holding of the presidential election was uncertain until the eve of the vote. But more for fear than for malice one tried to say, for the scrutiny finally unfolded in the most transparent conditions and in a pacified climate.

This situation is due to two essential factors: the perfect organization of the vote and the maturity of the electorate which has shown.

The evolution of the Senegalese electoral system has been sometimes chaotic but the actors have always overcome the crises by dialogue.

The Senegalese electoral system, although still susceptible to improvement, allows the organization of free and transparent elections with credible results.

It is then legitimate to interrogate in order to draw very useful lessons for the 2013 Malian elections.

In accordance with the TDR of this communication, the analysis explores the lessons of the Senegalese experience:

- first of all from the point of view of the training of electoral agents
- then from the point of view of the sensitization and mobilization of voters
- finally from the point of view of the securing of the transmission of the vote results.

I- UNE FORMATION INSTITUTIONNALISEE DES AGENTS ELECTORAUX

La notion d'agent électoral ici renvoie à toute personne impliquée dans l'organisation ou le contrôle et la supervision de l'élection. Il s'agit notamment des membres des bureaux de vote, des magistrats impliqués dans le processus électoral, des autorités administratives, des représentants de la CENA.

L'institutionnalisation signifie qu'une structure dédiée à la formation des agents électoraux a été mise en place. C'est ainsi qu'au sein de la Direction Générale des Elections, une Direction de la Formation et de la Communication a été créée.

Elle est chargée de l'élaboration et de l'exécution du plan de formation des agents électoraux.

Elle assure la formation des autorités administratives du commandement territorial, des membres des bureaux de vote, des membres des commissions de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs, des représentants de partis politiques et parfois les membres de CEDA¹². En tant que de besoin, elle participe à la formation des autorités judiciaires chargées des élections.

La formation se déroule à l'approche des scrutins et de manière pyramidale en suivant l'organisation administrative.

Pour parer aux difficultés auxquelles les agents peuvent être confrontés le jour du scrutin, la Direction Générale des Elections produit à cet effet un guide du président du bureau de vote, un dépliant sur les actes à accomplir pendant le vote, une cassette sur le fonctionnement du bureau de vote retraçant les possibles incidents et leurs solutions au regard des dispositions du code électoral et de la jurisprudence électorale.

Un des facteurs explicatifs du professionnalisme des agents électoraux s'explique par la qualité des formateurs. La stabilité du personnel de la Direction Générale des élections leur a permis de capitaliser une forte expérience.

La formation est évaluée grâce à des missions de supervision. Les dysfonctionnements constatés à l'occasion de ces missions permettent de réajuster le contenu de la formation.

La Direction de la formation et de la communication n'a pas le monopole de la formation en ce sens que les autres agents sont pris en charge et par la CENA et la société civile en ce qui concerne respectivement les représentants de la CENA et les observateurs nationaux.

S'inspirant de la méthodologie définie par la Direction générale des élections, la CENA assure au niveau central une formation des formateurs qui à leur tour à l'échelle des départements vont assurer la formation des représentants dans les bureaux de vote.

Il convient de souligner que la CENA et la DFC collabore dans la pratique, la CENA ayant souvent recours aux services de cette dernière pour assurer la formation de ses représentants.

¹² Commission électorale départementale

Grâce au soutien de partenaires techniques et financiers certaines organisations de la société civile recrutent des observateurs dont elles assurent la formation.

Au total, la formation ainsi prodiguée aux agents électoraux apparaît comme satisfaisante au regard des conclusions des missions d'observation qui ont loué le professionnalisme des agents électoraux malgré certaines imperfections.

Le niveau des agents constitue l'un des facteurs explicatifs de la réussite de la formation et donc la qualité des agents électoraux. Le personnel des bureaux de vote sont recrutés au niveau de l'administration parmi les agents des catégories A, B, C à défaut parmi les agents des collectivités locales, établissements publics ou parapublics ayant le même rang ou encore du secteur privé de rang équivalent¹³. Le recours à des personnes sachant seulement lire et écrire en français comme cela est prévu par le code électoral malien¹⁴ n'est qu'une solution de dernier recours.

De même les observateurs sont souvent recrutés parmi les étudiants, certains d'entre eux étant titulaire d'un diplôme du troisième cycle.

II- UNE SENSIBILISATION ET UNE MOBILISATION SOUTENUES DES ELECTEURS

Dans un contexte où le vote n'est pas obligatoire, la sensibilisation constitue un volet important pour la réussite d'une élection. Elle contribue non seulement à la participation massive des électeurs, laquelle fonde la légitimité des élus mais également à la pacification de l'espace électoral, les règles du jeu étant connues de tous.

Plusieurs acteurs interviennent dans la sensibilisation et la mobilisation des électeurs.

Au niveau, de l'Etat, l'information et la sensibilisation des électeurs est dévolue à la Direction de la formation et la communication qui constitue l'une des divisions de la Direction Générale des élections. Cette direction est chargée de la diffusion de toute information relative aux élections. Pour l'exercice de cette mission, elle recrute un cabinet spécialisé dans la communication sur la base d'un appel d'offres.

Avec son approbation, le cabinet définit une stratégie ayant pour objectif d'informer sur l'état des préparatifs, de familiariser les électeurs avec les techniques de vote. De manière concrète, il s'agit d'informer sur l'inscription sur les listes électorales, le retrait des cartes d'électeurs tout en vulgarisant les techniques de vote.

Il appartient ainsi au cabinet sélectionné de proposer les moyens pédagogiques devant servir de support à la communication. Il s'agit :

- des spots à diffuser à la télévision nationale et les communiqués dans la presse en général,
- des dépliants montrant en images les techniques de vote et qui seront distribués aux partis politiques, à la société civile et surtout aux électeurs analphabètes.
- des banderoles

¹³ Article L69 du code électoral

¹⁴ Article 82 du code électoral

- des affiches devant les bureaux de vote décrivant toutes les phases du vote
- des SMS à envoyer pour la diffusion de certaines informations relatives aux élections
- du site Web devant permettre de mettre en ligne toutes informations utiles sur le processus électoral

La CENA intervient également dans la sensibilisation car conformément au Code électoral elle contribue à l'éducation civique des citoyens en matière d'expression du suffrage¹⁵. Dans la pratique force est de constater que son action est peu visible sur le terrain. La société civile de manière constante s'est particulièrement investie dans la sensibilisation et la mobilisation depuis les élections de 2000. La société civile a pu ainsi, à travers des caravanes et une campagne médiatique, sensibiliser les électeurs pour une inscription massive sur les listes électorales, un retrait massif des cartes d'électeurs et un vote massif.

En direction des candidats, la société civile a surtout sensibilisé pour que la campagne porte sur des programmes afin de permettre un choix éclairé des électeurs et la nécessité d'œuvrer pour des élections apaisées. Elle s'est ainsi investie dans la médiation chaque fois que de besoin pour apaiser l'espace électoral et amener les acteurs politiques au dialogue. La société civile s'est récemment illustrée en se mobilisant contre une troisième candidature du Président Wade en invoquant la nécessité de respecter la Constitution. Elle a été ainsi à la base d'une mobilisation citoyenne sans précédent au Sénégal.

Ce mouvement spontané contre la candidature serait pour certains le résultat d'une socialisation¹⁶ politique poussée avec comme résultat l'émergence d'un patriotisme constitutionnel mais surtout l'affirmation d'une citoyenneté active¹⁷. Le mouvement Y EN MARRE constituerait ainsi la traduction d'une socialisation par les pairs. Ce mouvement aura contribué à l'inscription des jeunes en étant notamment à l'origine de la prolongation de la période d'inscription sur les listes électorales dans le cadre du processus électoral de 2012. La société civile a également innové dans la sensibilisation à travers notamment trois outils : le monitoring de la presse, le monitoring de la corruption politique et le monitoring de la violence.

Le monitoring de la presse permet d'appréhender la manière dont l'information électorale et au besoin de proposer à la presse une réorientation dans le sens qui réponde aux enjeux réels de l'élection. Ce peut être mieux faire connaître les programmes des candidats. Tout comme il pourrait s'agir de sensibiliser pour apaiser le climat électoral. Il s'agit d'un outil d'accompagnement d'action positive de la presse qui a contribué à l'impulsion des campagnes électorales par des émissions, des interviews, des articles et d'études diversifiés permettant d'informer l'électorat. Le monitoring de la corruption politique permet d'évaluer son ampleur et sur cette base d'organiser une sensibilisation sur une pratique interdite par le code électoral parce qu'étant de nature à affecter la crédibilité du scrutin.

Quant au monitoring de la violence, il permet de saisir la distribution géographique de la violence électorale et sur cette base d'orienter la sensibilisation vers les instigateurs. On

¹⁵ Article L11 du Code électoral

¹⁶ La socialisation désigne la « façon dont la société forme et transforme les individus », les processus conscients ou non au cours desquels les individus intériorisent les normes sociales de différentes instances de socialisation, la famille, les professionnels de l'enfance, l'école, les pairs, les médias, le milieu professionnel, le conjoint, etc. (Darmon, 2006). On peut attribuer la socialisation politique au Sénégal à l'héritage politique et associatif. Comme déjà indiqué on y vote depuis le XIXème siècle et la vie associative notamment syndicale était déjà très intense pendant la période coloniale.

¹⁷ Cette socialisation politique concerne également l'intérieur du pays où les taux de participation les plus importants ont été enregistrés ; Salémata : 64,7 % ou encore Koumpentoum avec 60, 2 %.

remarquera que ces deux derniers outils présentent un autre intérêt, celui d'orienter l'intervention des forces de l'ordre, des autorités administratives et judiciaires. Le rôle des acteurs dans la mobilisation et la sensibilisation est cependant très inégal. L'on déplore ainsi le renoncement des partis politiques à leur mission de formation des militants et leur manque d'implication dans la sensibilisation des électeurs pendant le processus électoral.

L'autre fait majeur de la sensibilisation et la mobilisation est l'utilisation des technologies de l'information. Des plateformes citoyennes ont été mises en place pour permettre notamment aux jeunes d'échanger sur la situation politique. Les SMS ont été envoyés pour mobiliser lors de manifestations.

Par ailleurs, la sensibilisation s'est poursuivie le jour même du scrutin. Des appels à la mobilisation des citoyens pour un vote massif lancés par des figures emblématiques de la société civile, des candidats sont diffusés par la presse audiovisuelle.

Les taux de participation aux élections au Sénégal comparés à ceux enregistrés au Mali sont plus élevés. Pour ne citer que la période récente, l'élection présidentielle de 2007 avait enregistré un taux de participation de l'ordre 70 % contre 51% en 2012 malgré la violence électorale. Ce taux a été plus faible lors des élections législatives, les raisons avancées étant d'une part, le fait que ces élections présentent moins d'enjeux que l'élection présidentielle, d'autre part, le manque d'implication de la société civile dans la sensibilisation des électeurs.

La sensibilisation bien qu'ayant donné des résultats positifs doit être renforcée au regard des taux d'inscription sur les listes électorales, de retrait de cartes d'électeurs et de participation aux scrutins. En d'autres termes, toutes les instances de socialisation et d'éducation citoyenne doivent être mobilisées.

III- UNE TRANSMISSION SECURISEE DES RESULTATS DU SCRUTIN

La sécurisation de la transmission des résultats doit être appréhendée dans un sens large car elle englobe toutes les mesures conservatoires qui sont prises et qui ont pour objectif de protéger les résultats du scrutin. La transmission des résultats du vote vers les commissions de recensement des votes est organisée par le code électoral. En son article L86 le code dispose « chaque membre de bureau de vote doit recevoir un exemplaire du procès verbal. L'original ainsi que les pièces annexées sont transmis au Président de la Commission départementale de recensement des votes. Cette transmission est opérée sous plis scellés en présence des membres du bureau de vote. Un plan de ramassage des plis est établi par l'autorité administrative. Il est mis en œuvre, sous le contrôle des délégués de la Cour d'Appel, par les personnes assermentées choisies parmi les agents ou les officiers de la police ou de la gendarmerie ou bien les membres des forces armées. Une copie du procès verbal est remise au Préfet pour les archives du département. Le plan de ramassage est porté à la connaissance des candidats. Leurs représentants exercent un suivi tout au long du processus de ramassage des procès verbaux et des documents qui leur sont annexés. Dans l'accomplissement de leur mission, ils peuvent bénéficier du soutien de l'Administration. Le plan de ramassage est transmis à la CENA pour visa, au moins soixante douze (72) heures avant le jour du scrutin. En cas de modification, la CENA est immédiatement saisi. » La CENA supervise ainsi le ramassage et la transmission des procès-verbaux des bureaux de vote aux lieux de recensement et la centralisation des résultats. Il est ainsi prévu qu'elle est obligatoirement représentée dans le convoi¹⁸.

¹⁸ Article L 11 du Code électoral

Au total au regard des dispositions de l'article L86 la sécurisation de la transmission repose sur les éléments suivants :

- La transmission des résultats sous plis scellés dont l'effectivité est vérifiée aussi bien dans les commissions départementales que dans la commission nationale de recensement des votes
- Une transmission sous le contrôle de la Cour d'appel, de la CENA et des représentants des candidats
- Le recours à des personnes assermentées pour opérer la transmission
- L'archivage des résultats au niveau des départements par les préfets
- L'affichage des résultats au niveau des bureaux de vote
- La remise d'une copie du procès verbal à tous ceux qui siègent dans les bureaux de vote

Participent également de la sécurisation de la transmission des résultats, la protection des lieux de vote et de recensement des votes, des convois de ramassage des procès verbaux par les forces de l'ordre. La sécurité est notamment renforcée dans le sud du pays à cause de la rébellion.

Une autre mesure de sécurité de la transmission réside dans le fait que la CENA opte pour un plan de ramassage des procès verbaux détenus par ses représentants différent de celui défini par l'autorité administrative.

Au-delà des dispositions prévues par le code électoral certaines pratiques participent à la sécurisation des résultats du scrutin. Il s'agit de la retransmission en direct des résultats par bureau ou centre de vote par la presse. Le Ministère de l'intérieur a encouragé cette pratique en facilitant l'accès des journalistes dans les bureaux de vote.

L'implication de la société civile et de la CENA dans le décompte des résultats du scrutin constitue un élément supplémentaire de sécurisation.

La CENA et la société civile ont innové lors des élections de 2012 en procédant à un décompte parallèle des votes grâce à la remontée des résultats par SMS ou téléphone mobile.

A partir des résultats de bureaux témoins, les tendances lourdes du scrutin ont été dégagées.

Cette démarche a fait ses preuves, la marge d'erreur des résultats obtenus par la plateforme de la société civile pour les élections par rapport aux résultats officiels a été de moins 1%.

On remarquera qu'à la différence du Sénégal, la transmission des résultats relève du monopole du Ministère de l'Administration territoriale¹⁹ sous la supervision de la CENI²⁰. Il est permis de penser que contrairement au Sénégal les acteurs politiques font entière confiance à la CENI.

¹⁹ Article 26 du Code électoral

²⁰ Article 14 du Code électoral

RECOMMANDATIONS

Recommandations générales :

- Une franche collaboration de tous les acteurs notamment l'administration électorale, la société civile, la CENI et les acteurs politiques est un gage de succès des élections. Dans cette perspective, des cadres de concertation doivent être mis en place ;
- La mise en place d'un cadre pour organiser l'observation nationale des élections ;
- Une société civile proactive. Dans cette perspective, elle doit envisager la mise en place d'une situation room l'objectif étant d'aider notamment le jour du scrutin grâce à la remontée des informations de corriger à temps les dysfonctionnements constatés et de s'impliquer dans le recensement des résultats de vote ;
- La mise en place de cadres régionaux de médiation préventive pour promouvoir une culture de la paix.

Recommandations spécifiques :

Dans l'objectif de renforcer la formation des agents électoraux :

- La création d'une division formation et communication au niveau de la Délégation Générale aux Elections ;
- L'organisation des sessions de formation pour chaque catégorie d'agents axée sur leur mission spécifique ;
- L'intégration d'un plan d'aménagement des bureaux de vote et des termes de référence pour chaque membre de bureau de vote dans la formation ;
- L'intégration de l'étude du système électoral dans les programmes de formation des agents de l'administration ;
- Le recours aux langues nationales pour la formation ;
- La traduction des documents électoraux dans les langues nationales ;
- L'évaluation régulière des agents électoraux en rapport avec leur performance pendant les scrutins ;
- La stabilité du personnel pour favoriser le processus de learning by doing ;
- L'exigence d'un certain niveau d'études pour les présidents de bureau de vote et les assesseurs.

Dans l'objectif de renforcer la sensibilisation et la mobilisation des électeurs

- La création d'une division formation et communication au sein de la délégation générale aux élections comme déjà indiquée ;
- La production d'une étude sur les comportements et connaissances des électeurs et sur cette base définir une stratégie de sensibilisation et de mobilisation en rapport avec la société civile et les partis politiques sur la base du principe de subsidiarité ;
- La mobilisation des espaces de socialisation primaire que sont la famille, l'école et les médias. Dans ce cadre, il conviendra de concevoir des programmes plus orientés vers

la pratique du vote en complément des enseignements théoriques portant sur l'instruction civique ;

- La promotion du leadership féminin en raison du rôle de la femme dans l'éducation des enfants mais surtout de sa capacité à mobiliser ;
- La sensibilisation sur le rôle des différentes institutions pour susciter l'intérêt des électeurs et leur mobilisation pour les élections ;
- L'exploitation plus prononcée des espaces de socialisation secondaire notamment la socialisation par les pairs. Une attention devrait être prêtée aux mouvements émergents tels que le hip hop ;
- L'obligation pour les partis politiques de consacrer une partie du financement obtenu de l'Etat à la formation de leurs militants et à la sensibilisation des électeurs et d'en rendre compte ;
- La conception par la société civile de programmes permanents de sensibilisation et d'éducation citoyenne ;
- La mobilisation d'outils innovants tels que le monitoring de la violence, de la corruption politique en s'appuyant sur les technologies de l'information ;
- L'aménagement de plateforme citoyenne, l'internet étant devenu un espace d'incubation et de socialisation ;
- La suppression de la carte d'électeur comme certains le pensent face aux difficultés de mobilisation pour les inscriptions sur les listes électorales et le retrait des cartes d'électeurs en s'assurant au préalable de la fiabilité de la carte nationale d'identité.

Dans l'objectif de renforcer la sécurisation de la transmission des résultats des scrutins :

- L'implication des candidats dans la transmission des procès verbaux ;
- L'implication de la société civile dans le décompte des votes ;
- La protection des journalistes qui collectent les résultats des scrutins pour le compte de leur organe ;
- La diffusion via la presse des résultats affichés dans les centres et bureaux de vote dès la clôture du scrutin ;
- L'utilisation des technologies de l'information pour la transmission des résultats.

MATDAT, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire

Introduction

La feuille de route du Gouvernement de transition adoptée par l'Assemblée Nationale inscrit la tenue de bonnes élections comme une priorité de l'Etat malien. Fort de ces instructions, le Ministère de l'Administration Territoriale en charge de l'organisation matérielle des opérations électorales, a entrepris un certain nombre d'activités dont la finalité est d'atteindre cet objectif. Il s'agit entre autres de la concertation avec les acteurs politiques, l'établissement d'un avant-projet de chronogramme, les plans formation des agents électoraux, la définition de stratégie globale d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs, la mise en place des structures techniques opérationnelles ainsi que la prise des actes réglementaires d'encadrement des opérations. Mon développement suivra le plan ci-après:

1. Chronogramme électoral

Conformément à l'annexe de la feuille de route et aux déclarations du Président de la République, le Ministère de l'Administration Territoriale a élaboré un avant-projet de chronogramme électoral qui a été soumis au Premier Ministre. Ce document qui sera discuté au cours de cette semaine avec les acteurs politiques et de la société civile comporte en ces grandes lignes les éléments consignés dans le tableau ci-après:

N°	Activités	Période
01	Relecture de la loi électorale	1 mars -30 avril 2013
02	Production et distribution de la carte NINA	Avril-Mai 2013
03	Redéploiement de l'Administration dans le Nord	Février-Juin 2013
04	Etablissement de la liste électorale	1 ^{er} - 30 mai 2013
05	Dépôt des candidatures aux élections	08 mai-07 juin 2013
06	Formation des agents électoraux	1 ^{er} mai – 30 juin 2013
07	Campagne électorale 1 ^{er} tour présidentiel	16 juin – 16 juillet 2013
08	1 ^{er} tour de l'élection Présidentielle	07 juillet 2013
09	Annonce des résultats provisoires du 1 ^{er} tour de l'élection présidentielle	12 juillet 2013
10	2 ^{ème} tour Présidentiel + 1 ^{er} tour législatifs	21 juillet 2013
11	Annonce des résultats provisoires 2 ^{ème} tour Présidentiel	26 juillet 2013

Extrait de l'avant projet de chronogramme

2. Fichier électoral

A la demande de la classe politique, le Gouvernement a décidé de l'utilisation du fichier biométrique pour les élections de 2013. Le choix a été d'utiliser la base de données issue du RAVEC pour en extraire la liste des électeurs potentiels. Le Rapport de la Mission d'audit du FEC et d'évaluation du RAVEC financée par l'Union Européenne a également confirmé la possibilité de cette option.

L'effectivité de cette opération a des exigences juridiques, techniques, organisationnelles et financières. Le Ministère s'évertue progressivement à les surmonter pour offrir des élections justes, transparentes, crédibles et apaisées.

Rappel des données

A la date du 15 mars 2013, le nombre d'électeurs potentiels contenus dans la base de données du RAVEC est de 6.904.160.

Ce chiffre intègre les derniers électeurs potentiels enrôlés en Côte d'Ivoire lors des opérations du RAVEC qui se sont tenues du 03 décembre 2012 au 03 janvier 2013.

Dans le même ordre, les réfugiés comme les déplacés qui avaient participé à la phase active du RAVEC s'y trouvent également.

Comparé au nombre d'électeurs du FEC en mars 2012 qui est de 7.249.440 selon les chiffres de la DGE, on peut estimer le ratio RAVEC/FEC à 95%.

Autres actions menées

Dans le cadre des activités préparatoires, certaines actions ont été initiées et menées par le Ministère :

- a. Les listes électorales des électeurs potentiels ont été imprimées par quartier, village et fraction. Elles ont été transmises aux Préfets des circonscriptions concernées. Ces derniers sont attendus du 03 au 05 avril 2013 à Bamako pour la détermination des lieux de vote des électeurs. A cette occasion, les préfets bénéficieront d'une formation sur les supports d'établissement des listes électorales biométriques.
- b. 1500 équipes seront formées sur la stratégie de remise de la carte NINA.
- c. L'inventaire du matériel électoral à l'intérieur comme dans les juridictions a été consolidé.

3. Activités transversales

Il s'agit principalement des activités relatives au plan cadre de formation des agents électoraux, à la stratégie globale d'éducation civique électorale et à la sensibilisation des électeurs, ainsi qu'aux dispositifs de sécurisation du processus électoral.

3.1. Formation Electorale

Le Ministère de l'Administration Territoriale a élaboré un plan cadre de formation avec l'appui du partenaire IFES. Ce plan prévoit trois niveaux de formation.

1. Formation des formateurs au niveau national
2. Formation des Autorités Administratives au niveau régional
3. Formation des agents électoraux au niveau local.

A ce plan cadre s'ajoutent les activités relatives à la création d'un répertoire des agents électoraux, la conception des guides/manuels des différentes opérations (établissement des listes électorales et remise de carte NINA – gestion des bureaux de vote).

3.2. Education civique et sensibilisation

Les activités d'éducation civique électorale sont menées conjointement avec les partenaires que sont le PNUD, IFES, ONUFEMMES, NDI, etc.

Le Ministère travaille pour la mise en place du répertoire des intervenants et la définition du cadre d'intervention de chaque acteur.

Le PNUD par l'intermédiaire du PAPPEM avait signé des contrats avec les OSC lors des élections de 2012. En raison des événements de mars 2012, ces contrats ont été suspendus. Les discussions sont en cours avec le PNUD pour revisiter les TDR et réactiver les contrats afin que les activités répondent aux nouveaux besoins.

Selon les informations qui nous ont été transmises, l'Union Européenne envisage de financer pour un montant de 2 millions d'euro, le PNUD pour l'appui aux activités d'éducation civique. Ces activités qui vont de la campagne audiovisuelle à travers les médias à la communication de proximité seront menées par IFES, NDI, OIM, ONUFEMMES, les OSC et le Ministère.

4. Fonctionnement des institutions

A l'initiative du Ministère, le PAPPEM a financé le 21 février un séminaire sur l'état des lieux opérationnels du processus électoral. Ce séminaire a permis à chacun des organes impliqués dans la gestion des opérations électorales de faire le point sur les activités menées et celles qui restent à faire.

1. Le Ministère a mis en place le comité de pilotage des opérations électorales qui se réunit une fois par semaine sous la présidence du Ministre. L'appel d'offre pour la production de la carte NINA a été lancé et le marché sera attribué sous peu. Les projets d'actes administratifs relatifs aux élections ont été préparés également.
2. Au niveau du comité de pilotage, des commissions techniques ont été mises en place et travaillent pour l'atteinte des objectifs des élections.
3. Un comité conjoint de relecture de la loi électorale a été mise en place
4. Pour ce qui concerne les réfugiés, le MATDAT poursuit les concertations avec le MAECI, le Ministère chargé de l'Action Humanitaire ainsi que l'UNHCR et l'OIM pour définir ensemble une synergie voire une stratégie d'actions facilitant la participation de ces personnes aux élections de 2013.
5. La CENI a entrepris une tournée à l'intérieur du pays pour faire l'État des lieux de ses démembrements. Elle a obtenu le soutien de l'Opération SERVAL pour la visite des régions de Gao et de Tombouctou.
6. La DGE a conjointement avec le Ministère contribué à l'établissement de l'avant projet de chronogramme électoral.
7. La DGE a réceptionné le 20 mars, le fichier des électeurs potentiels du RAVEC. Elle a préparé les DOA pour l'acquisition des équipements et matériels nécessaires pour la réalisation du fichier biométrique.

5. Le Budget des élections

Le budget global du processus électoral est de 64 milliards FCFA soit 128 million \$US. Le Gouvernement a inscrit 25 milliards CFA soit 50 millions \$US dans le budget de l'État 2013 pour financer les élections. Le budget a été transmis au Gouvernement en attente d'arbitrage.

Ce budget a connu une augmentation par rapport aux prévisions de 2012 en raison des coûts additionnels liés à l'utilisation d'une dose de biométrie et que nous aurons trois scrutins (1^{er} Tour Présidentiel, 2^{ème} Tour Présidentiel + 1^{er} Tour Législatifs et 2^{ème} Tour Législatifs). Le GAP à rechercher est de 39 milliards FCFA soit 78 millions \$US, qui constitue le budget du PAPEM. Nous espérons un appui de la communauté internationale pour l'organisation de bonnes élections.

6. Les Défis

Ils sont nombreux mais devront être surmontés. Il s'agit :

- Sécurisation de tout le processus électoral ;
- Installation fonctionnelle de l'Administration dans le nord ;
- Etablissement consensuel du fichier électoral biométrique ;
- Formation d'au moins 125000 agents électoraux ;
- Mobilisation des ressources pour les élections ;
- Production et distribution de carte NINA pour l'identification de l'électeur ;
- Education civique électorale et mobilisation des électeurs ;
- Vote des déplacés et des réfugiés ;
- Délai limité pour l'organisation des élections.

7. Perspectives

- Poursuite de la dynamisation des Cadres de concertation avec les acteurs. A cet effet le Gouvernement aura une rencontre avec les acteurs politiques dans les tous prochains jours pour une harmonisation sur les exigences opérationnelles de la biométrie et le chronogramme électoral.
- Mise en place sous la Présidence du Premier Ministre du Comité Interministériel de suivi des opérations électorales.
- Réunion de la Commission de Suivi du processus électoral ce vendredi 29 mars 2013.
- Prise en compte significative des femmes à tous les niveaux opérationnels d'organisation des élections.
- Mobilisation des partenaires pour le financement du processus électoral.

CADRE DE PROPOSITIONS

Défis/Enjeux	Actions	Recommandations	Acteurs
LE FICHER ELECTORAL			
1. Mise en état du fichier électoral à partir des données du RAVEC	L'inscription des nouveaux majeurs	<i>Enrôler les nouveaux majeurs, à défaut établir le fichier électoral en concertation avec les partis politiques suivant un mécanisme juridique prenant en compte les limites constatées.</i>	<i>Etat Partis politiques Société civile</i>
	L'identification des déplacés L'identification des réfugiés	<i>Identifier les déplacés, Rattacher les déplacés à leur commune d'accueil Affecter les déplacés à un bureau de vote de la commune d'accueil. Rassurer les réfugiés pour le retour Créer les conditions minimales de sécurité et de vie pour le retour au Mali</i>	<i>Etat HCR Société civile</i>
	L'impression des cartes NINA	<i>Diligenter la production des cartes NINA sécurisées</i>	<i>MATDAT</i>
	La formation des membres des commissions d'établissement des listes électorales et des équipes de distributions des cartes NINA	<i>Elaborer, dans les délais, les manuels de procédures (...) Donner une formation de qualité à l'endroit des membres des commissions d'établissement et de distribution des cartes d'électeurs.</i>	<i>MATDAT DGE</i>
	La remise des cartes à leurs titulaires et l'enregistrement des réclamations	<i>Procéder à une remise individuelle et physique de la carte à son titulaire en tenant compte des réclamations éventuelles.</i>	<i>MATDAT</i>
L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS			
1. Organisation administrative des élections	La prise des décisions diligente des actes en conformité avec le chronogramme élaboré	<i>Plaidoyer pour la publication du chronogramme détaillé des élections et le respect des délais</i>	<i>Société civile Partis politiques</i>
	L'adoption rapide du projet d'amendement de la loi électorale (relecture de la loi électorale)	<i>Partager le projet de loi au sein du cadre de concertation Etat – Partis Politiques – Société Civile Demander à l'Administration de déposer le projet de loi à l'Assemblée Nationale en Avril</i>	<i>MATDAT Partis politiques Société civile</i>
	La mise en œuvre du plan d'action pour le retour de l'administration au nord du pays,	<i>Restaurer la paix et la sécurité dans les zones libérées du nord du Mali Renforcer les mesures de sécurité des agents de l'administration de retour à leur poste</i>	<i>MATDAT MDAC MSIPC</i>

2. Organisation matérielle des élections	La conception à temps des documents électoraux et des supports de formation	<i>Concevoir les documents adaptés à la nouvelle loi (dès adoption de la Loi par l'AN) Faire parvenir les documents aux agents de l'administration sur le terrain dès élaboration Procéder au remplacement du matériel manquant suite à l'inventaire sur le terrain</i>	MATDAT DGE CENI
3. fonctionnement effectif des commissions locales et régionales d'organisation des élections	Dotations des commissions en moyens adéquats de fonctionnement	<i>Appliquer effectivement les taux prévus en 2012 : 30 000 F/ mois/membre pour les commissions régionales 20 000 F/ mois/ membre pour les commissions locales 10 000 FCFA/ mois/ membre pour les commissions communales</i>	MATDAT MEFB
4. Gestion des agents électoraux	Amélioration de la qualité de la formation des agents électoraux	<i>Concevoir des documents et supports de formation adaptés au nouveau contexte des élections</i>	MATDAT
	Amélioration de la qualité des agents électoraux	<i>Exploiter le vivier d'agents existant Prévoir une mesure de prise en charge des agents au niveau des villages Recruter aux niveaux de catégories A ou B pour les présidents de bureaux Uniformiser les indemnités des agents électoraux avec ceux de la CENI, Cour constitutionnelle</i>	
	Donner un temps suffisant de formation pour les agents électoraux	<i>Prévoir une durée de deux jours pour la formation des agents sur la tenue des documents</i>	

LA MOBILISATION DES ELECTEURS

1. Préparation du citoyen à connaître et à comprendre l'importance du vote	Sensibilisation, information, éducation et formation des citoyens	<i>Catégoriser les cibles : ruraux, citadins, jeunes, femmes, personnes vivant avec handicaps En plus des canaux habituels, saisir les autres canaux d'expression des jeunes tels (rap, facebook, grin)</i> <i>Promouvoir des thèmes de rupture tels que : La non valorisation du rôle du citoyen Les infractions en matières électorales La parité homme femme Démocratie et manipulation Le rôle et la place des autorités traditionnelles La construction d'une opinion publique Les bonnes pratiques Code de déontologie par rapport couverture médiatique Instaurer des débats sur les projets de</i>	Etat (ministère de la communication, MATDAT), partis politiques, élus, la société civile, les citoyens (femmes leaders, jeunes), les medias (radios privées, presse écrite privée)
--	---	---	--

		<i>société Implication des acteurs (leaders) locaux dans le processus des élections (prise en charge de leur implication)</i>	
2. Participation des réfugiés aux élections	Le rapatriement des réfugiés	<i>Plaidoyer lobbying pour le retour des réfugiés ; Créer des camps de déplacés au Mali Créer des conditions pour leur insertion socioéconomique.</i>	<i>Etat, communauté internationale, Société civile</i>
3 : Accessibilité aux bureaux de vote pour des raisons d'insécurité	Sécurisation des bureaux de vote Suppression de certaines circonscriptions et bureaux de vote	<i>Publier la carte électorale (mapping) Tenir compte des personnes avec handicaps</i>	<i>Elus locaux, autorités locales, société civile, Administration, DGE</i>

Deuxième partie

Pour une paix durable : quelles
approches de réconciliation nationale ?

Construire la réconciliation pour une paix durable au Mali

Dans le cadre du rétablissement de la cohésion sociale et de la concorde entre les communautés, une commission de réconciliation nationale a été mise en place par le Gouvernement. L'enjeu est de construire un soutien populaire large à cette initiative par une capacité de clarification des défis et d'information des populations.

En s'inspirant d'expériences similaires (exemple de l'Afrique du Sud), mais surtout en puisant dans son génie propre, en valorisant son riche patrimoine social et culturel, le peuple malien doit conduire un processus de réconciliation nationale fondé sur des procédures (des rites) et des symboliques (des représentations) qui lui « parlent » dans toutes ses composantes communautaires et territoriales. Cette dynamique de réconciliation nationale doit être soutenue par une lecture stratégique de la gouvernance sécuritaire, politique et administrative, afin de définir les alternatives possibles pour restaurer l'autorité de l'Etat.

Parmi ces alternatives, la justice transitionnelle serait un instrument approprié dans le processus de réconciliation. Elle est communément définie comme l'ensemble des mesures qui tentent de répondre à une demande de justice après des situations de conflits et de violations massives des droits de l'homme.

La justice transitionnelle représente, selon la formule du Centre International de Justice Transitionnelle (CIJT), une étape nécessaire pour aller « *d'un passé divisé vers un avenir partagé* ». Elle s'appuie sur une vision large et holistique de la justice, englobant la justice pénale, la justice restauratrice, la justice sociale, la justice économique et répond à quatre exigences :

- le droit à la vérité
- le droit à la justice
- le droit à réparation
- le droit aux garanties de non-réurrence.

La problématique de construction de la paix durable dans le contexte malien, faut émerger plusieurs constats :

- L'importance de faire la différence entre la rébellion de 2012 et les précédentes. Au cours de la dernière rébellion, ce sont des groupes armés qui ont pris les armes contre des casernes (les bases militaires) et non pour se battre contre telle ou telle communauté.
- L'existence de conflits internes entre certaines communautés dans le pays, particulièrement dans le nord du pays.
- Le fait que l'Etat a accepté de signer un accord avec un groupuscule d'individus sans impliquer les communautés (une approche contraire à celle qui doit être utilisé lors des négociations futures).
- L'importance de revisiter les éléments du Pacte National sur lesquelles des échanges sont possibles pour la résolution de la crise actuelle.
- L'inexistence d'une revendication territoriale dans le Pacte National.
- La nécessité de faire référence aux divers canaux traditionnels de résolution des conflits.

- La gestion des milices à caractère ethnique (Gandakoï, Ganda Izo etc) qui existent au Nord du Mali.
- La nécessité de prendre au sérieux le problème de la gouvernance locale dans le pays.
- L'implication croissante des religieux dans la gestion des affaires publiques du pays.
- L'esprit de supériorité de certaines communautés par rapport à d'autres dans le pays.
- La nécessité de revisiter la culture, surtout celles des communautés vivant dans les régions du Nord pour résoudre la question des « peaux noirs » et des « peaux blanches».
- Le problème d'accès à l'emploi, (défi lié au chômage) qui incite notamment des jeunes sans espoir à se livrer au trafic de drogues, au terrorisme et à la rébellion.
- La nécessité d'adopter une approche inclusive de toutes les communautés du nord dans la gestion des problèmes de leur terroir.
- L'utilité de concevoir des programmes de développement qui répondent aux vrais besoins/aspirations des populations.
- L'implication de l'ensemble des Maliens dans le processus de réconciliation nationale.
- La nécessité d'accorder une attention particulière à la mise en place des organes de la justice transitionnelle.

Ce Forum avait pour objectif d'ouvrir le débat multi-acteurs sur la réconciliation en orientant le débat vers une meilleure compréhension de la problématique des rebellions répétitives auxquelles le Mali est confronté depuis son accession à l'indépendance.

De façon spécifique, il s'est agit de i) Diagnostiquer et d'analyser les causes profondes de la crise politico-institutionnelle de 2013 ; de ii) Cerner les défis, les préoccupations des communautés affectées par la crise et les effets des exactions commises sur les victimes ; et enfin iii) d'Identifier des pistes de solutions pour aider à la réparation des dommages causés aux populations afin de redonner un sens au « vivre-ensemble » entre les communautés du Nord du Mali et entre elles et le reste de la communauté.

Le Forum régional de Mopti, a porté sur le thème : « **Pour une paix durable au Mali : quelles approches de Réconciliation nationale ?** ». Ce Forum a réuni, près de 50 personnes comprenant, le cabinet du gouvernorat, le représentant du commissariat au développement institutionnel, le représentant de la commission dialogue et réconciliation, les préfets des cercles de la région de Mopti, les élus de la région, les autorités traditionnelles et religieuses, des cadres des services déconcentrés de la région de Mopti, les représentants des organisations de la société civile, les représentants des personnes déplacées du camp de Sévaré, et les responsables du FMA.

Principaux résultats

1. Les causes de la crise

Causes	Acteurs Identifiés
<ul style="list-style-type: none"> • Le Racisme : la couleur de la peau, les rivalités entre les tamasheqs et les arabes, l'esprit de supériorité des peaux blanches ; • La convoitise de la zone par les puissances occidentales ; • L'influence des pays limitrophes (Algérie, Lybie, Mauritanie) ; • La faiblesse de l'Etat : non prise en compte des opinions de certaines institutions et des citoyens dans les prises de décision lors de la négociation des accords, la prolifération des armes, l'intégration des ex rebelles dans les institutions, la démilitarisation des régions du nord etc.) ; • La mauvaise gestion des projets et programmes de développement du Nord : la pauvreté grandissante, l'armement des populations, la frustration des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le MNLA ; • AM SARDINE ; • MIA ; • MAA ; • MUJAO ; • BOKO HARAM ; La France sous le régime de SARKOZY

2. Justice, Vérité et Réparation

Propositions	Eléments de stratégies
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les populations sur la nécessité d'établir la vérité sur les différents actes commis dans les zones occupées (Inciter les victimes à se faire connaître) ; • Identifier avec preuves et témoignages les auteurs des exactions commises, viols et autres ; • Indemniser les victimes des actes de violences et d'exactions à travers une justice équitable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de centre psycho social • Œuvrer pour bannir l'impunité dans le pays. • Tenir compte des 4 piliers de la justice transitionnelle dans les instruments de négociation de la paix.

3. Garantie de non récurrence

Propositions

- Le respect de la non négociation du caractère républicain et laïque du Mali ;
- L'exigence de désarmer le MNLA avant toute négociation ;
- Rendre effectif le processus de décentralisation et de déconcentration ;
- La refondation d'une armée républicaine ;
- La restauration du service militaire obligatoire (SNJ) : développer le civisme, le patriotisme ;
- L'audit et le suivi des projets et programmes (tenir compte des besoins des populations, lutter contre la corruption et l'impunité, faciliter l'accès aux services sociaux de base des populations ;
- Consulter les autres institutions et les citoyens sur le contenu des accords entre le gouvernement et le groupe rebelle.

Recommandations du Forum Régional

- Exiger le désarmement des groupes rebelles avant toute négociation ;
- Impliquer les pays limitrophes dans la résolution de la crise ;
- Procéder au désarmement des milices ;
- Lutter contre le port des armes de guerre ;
- Respecter les textes de l'Armée par rapport à l'intégration des ex rebelles et aux recrutements des jeunes touaregs dans l'armée ;
- Renforcer la présence des militaires dans les régions au nord du Mali.
- Dynamiser les postes détruits dans les régions occupées et victimes et mettre en place des groupements militaires tactiques ;
- Instaurer des patrouilles militaires mixtes périodiques dans les régions du nord ;
- Veiller au respect de la réglementation du port d'arme en vigueur dans le pays ;
- Etablir des accords de partenariat militaire pour sécuriser le pays avec des grandes puissances ;
- Appliquer les dernières recommandations des réformes administratives de 2011 ;
- Déconcentrer les marchés publics (au niveau régional) ;
- Octroyer aux collectivités et aux représentants de l'Etat des fonds d'investissement pour leur permettre de donner à l'Etat une image de développeur aux yeux des populations ;
- Mener une étude socio- anthropologique sur les différentes communautés du pays afin d'éclairer les décideurs publics, etc. ;
- Œuvrer pour bâtir un Etat fort qui fera respecter ses textes sur l'ensemble du territoire.

Zeidan AG SIDALAMINE, Chercheur indépendant et homme de culture malien

Introduction

La **question Touareg** au-delà de son aspect transnational a toujours posé la problématique de l'intégration d'une minorité ethnique et culturelle au sein d'abord de l'Empire colonial français de l'Afrique Occidentale et de la République actuelle du Mali ensuite en passant par le Soudan français.

La résistance à la colonisation française du Soudan, la révolte de juin 1963, la rébellion armée de juin 1990 et mai 2006 ainsi que celle en cours au Mali depuis le 17 janvier 2012 ont démontré que les différentes politiques mises en œuvre jusqu'ici pour régler la question Touareg au Mali ont atteint leurs limites d'où la naissance du «**Problème du Nord**» du Mali beaucoup plus complexe de par :

- **L'étendue** : les Régions du Nord représentent 75% du territoire national, soit 937.742 Km²
- **La diversité ethnique et raciale** : Les Régions du Nord sont peuplées par quatre groupes ethniques et linguistiques dominants notamment les Songhoy, les Touareg, les Arabes et les Peulhs. La population des Régions du Nord est estimée à 1 303 560 habitants (RGPH, DNSI 2009) et se caractérise par la faiblesse de sa densité.
- **L'enclavement** intérieur et extérieur des Régions du Nord ;
- **L'aridité** des Régions du Nord avec les effets conjugués de la désertification et de la désertisation ;
- **Le sous-développement** des Régions du Nord dans tous les domaines ;

Ces facteurs ont été déterminants lors des contacts, négociations et médiations ayant abouti à la signature du Pacte National le 11 avril 1992 à Bamako grâce à la médiation de proximité de la République Algérienne Démocratique et Populaire et des personnalités indépendantes notamment Edgar Pisani et Ahmed Baba Miské.

Historique des Résistances, Révoltes et Rébellions Touareg de la colonisation française du Soudan à nos jours

Les différentes résistances, révoltes et rébellions Touareg ont éclaté dans des contextes historiques particuliers liés au démantèlement de la gouvernance traditionnelle africaine par le colonisateur français, à l'implantation violente de l'Etat colonial, à la naissance et à la construction graduelle de l'Etat moderne malien depuis le 22 septembre 1960 avec différents acteurs emblématiques et / ou controversés : 08 ans de pouvoir USRDA, 23 ans de pouvoir CMLN-UDPM, 14 mois de pouvoir CTSP, 10 ans de pouvoir ADEMA-PASJ, environ 10 ans de pouvoir d'un Indépendant apparenté au PDES, CNRDRE et Autorités de la Transition actuelle avec probablement plus d'01 an de pouvoir.

Durant toutes ces périodes, les Forces Armées et de Sécurité du Mali ont participé à la gestion du pouvoir d'Etat, à sa conquête et à son exercice, seules ou associées aux Civils, sur environ 35 ans démentant les accusations injustifiées de leur marginalisation voire exclusion du champ institutionnel et politique malien.

Résistance Touareg et Lutttes coloniales de pacification du Soudan

Des lutttes anticoloniales héroïques ont été menées par des Héros et des Tribus Touareg contre l'occupation militaire française de la Boucle du Niger en particulier et du Soudan en général :

- à Takoubaou en janvier 1894 avec la victoire des Touareg Tinguereguif de Chabboun Ag Fondagammo sur les troupes françaises du Lieutenant-Colonel Bonnier ;
- sur le fleuve Niger en aval de Tombouctou où un escadron de Spahis est attaqué par des Touareg en juin 1897 entraînant la mort de deux officiers français et le siège devant la ville de Tombouctou pendant deux jours ;
- dans le ressort territorial actuel des Régions de Tombouctou, Gao et Kidal à travers la révolte de toutes les populations nomades notamment Touareg en 1897 contre l'envahisseur colonial français. Révolte sauvagement réprimée dans le sang par ce dernier et au plus grand mépris des droits humains des populations autochtones ;
- l'assassinat du Chef nationaliste Kel Antessar Ingonna en novembre 1898 ;
- à Adernbukar (Ménaka), le 9 mai 1916 autour de la mare où campait la résistance Iwillimiden avec comme conséquence l'assassinat, le 25 juin 1916 de l'Amenokal Fihroun par des éléments Touareg à la solde des autorités coloniales françaises ;
- la mort d'Alla Ag Albacher (Adrar des Iforas) en rébellion contre les Français depuis 1923 et de son fils Mohamed au cours d'un accrochage avec le Sergent français Huguet à la tête du Peloton Méhariste de Timitrène (P.M.T.), le 15 juillet 1954.

La Marche vers l'Indépendance du Soudan et la proclamation de l'Indépendance du Mali : Un combat mené et partagé par les Touareg

Au plan politique, des Tribus Touareg et leurs Chefs coutumiers ont rejeté le projet de création de l'OCRS (Organisation Commune des Régions Sahariennes) consacrée par la Loi française N°57-27 du 10 janvier 1957 publiée au Journal Officiel de la République Française le 12 janvier 1957.

L'OCRS dont l'objet est la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République Française et à la gestion de laquelle participent l'Algérie, la Mauritanie, le Soudan, le Niger et le Tchad englobe à l'origine, les zones suivantes, réparties entre l'Algérie, le Soudan, le Niger et le Tchad :

- La commune mixte et l'annexe de Colomb-Béchar, la partie de l'annexe de Garyville, située au Sud des Monts des Ksour, les communes indigènes et les annexes de la Saoura, du Gourara, du Touat et de Tindouf, la partie saharienne des cercles de Goundam ,de Tombouctou et de Gao ;

- Les parties sahariennes des communes mixtes de Laghouat et de Djelfa, les communes indigènes et annexes de Ghardaia, El Goléa et Ouargla, les communes mixtes de Tougourt et d'El Oued ;
- Les communes mixtes et annexes du Tidikelt, des Ajjers et du Hoggar ;
- La partie Nord des cercles de Tahoua et d'Agadès, comprenant la totalité de la subdivision de Bilma, la région de Borkou Ennedi Tibesti.

Les limites seront précisées après consultation des Assemblées des Territoires intéressés.

En résumé l'OCRS devait exercer son autorité sur :

- deux Départements de l'Algérie (Saoura et Oasis) ;
- trois Cercles du Soudan (Goundam, Tombouctou, Gao) ;
- deux Cercles du Niger (Tahoua et Agadez) ;
- trois Centres du Tchad (Ennedi, Bornou, Tibesti).

Des Touareg soudanais ont également dénoncé la Lettre Ouverte du 30 Mai 1958 au Général De Gaulle, Président de la République Française demandant l'autonomie au profit des populations de la Boucle du Niger ou leur rattachement à la République Française en optant pour le rattachement administratif au Soudan devenu République du Mali, le 22 septembre 1960.

En octobre 1959, la délégation du Gouvernement soudanais conduite par Monsieur Madeira Keïta se rendit à Kidal pour s'assurer du choix de l'Indépendance par les populations de l'Adrar des Iforas. Les 07 Chefs de Tribu de l'Adrar des Iforas ont choisi à l'unanimité l'Indépendance du Soudan ainsi que plusieurs autres Chefs de Tribu de Gao et Tombouctou.

Par ailleurs la loi 59-68 du 30 décembre 1959 portant organisation des fractions et conseils de fraction au Soudan a déterminé les missions de la chefferie d'où les craintes exprimées par des chefferies traditionnelles sur leur éventuelle exclusion dans la gestion administrative des affaires locales.

Le 20 juillet 1962 les Dirigeants du PSP Fily Dabo Sissoko, Hamadou Dicko et Kassoum Touré appellent les commerçants à manifester leur hostilité à la réforme monétaire. Ils seront arrêtés, jugés et condamnés par un tribunal populaire et assassinés en 1964 à Kidal par l'Armée.

Au plan culturel et commercial, les Touareg ont fondé des villes de transit commercial et des cités du savoir notamment **Essouk**, une cité Touareg stratégique, commerciale et florissante au cœur du Sahara puis **Araouane** et **Tombouctou** ayant elles aussi remarquablement contribué à la diffusion de l'Islam et aux succès du commerce transsaharien.

Au plan linguistique, les Touareg sont des locuteurs du Tamazight ou Tamashaqt, langue essentiellement de tradition orale commune aux Berbères dont les Touareg, vieille d'au moins deux millénaires et demi. Avec son propre système d'écriture appelé « libyco- berbère » (ou Tifinagh) doté d'un système consonantique, le Tamazight partout minoritaire, s'est maintenu en Afrique du Nord en plusieurs variantes dialectales surtout dans les zones d'accès difficile et couvre une aire géographique immense allant de l'Afrique du Nord (Libye, Tunisie, Maroc, Mauritanie et Algérie) à l'Afrique Occidentale (Niger, Burkina Faso et Mali).

Langue nationale au Niger et au Mali et dans certains Etats de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), le Tamazight/ Tamashaqt a été en contact avec de nombreuses Langues extérieures depuis la plus haute Antiquité : le Punique d'abord, avec Carthage et les autres implantations phéniciennes ; le Latin pendant la durée de la domination romaine et de la période chrétienne ; l'Arabe, depuis la conquête de l'Afrique du Nord et l'islamisation des Berbères et Touareg (début du VIII^e siècle) par les Arabes. Le Français, enfin, à travers la présence coloniale française et les Langues nationales africaines avant et depuis les Indépendances.

Malgré leur appartenance multiséculaire à la nation malienne, les Touareg du Mali ont toujours revendiqué une meilleure prise en charge de leur identité culturelle et l'amélioration de leur cadre de vie caractérisé par l'aridité et le sous-développement.

LA REVOLTE D'ILLADI AG ALLA DE JUIN 1963 A KIDAL

La Révolte a été déclenchée en juin 1963 dans l'Adrar des Iforas par Illadi Ag Alla Albacher (Iforas) suite à la provocation d'un Agent de Sécurité malien d'origine Touareg et le traitement humiliant du Chef d'Arrondissement de Bouressa pour venger la mort de son père abattu le 15 juillet 1954 au cours d'un accrochage par le Sergent français Huguet à la tête du Peloton Méhariste de Timitrène (P.M.T.) ainsi que son fils aîné Mohamed.

Illadi a désarmé l'Agent provocateur et son compagnon avant d'abattre à bout portant l'un des principaux guides des patrouilles françaises de l'époque qui à titre de rappel sont tous des maliens d'origine Touareg.

Cette révolte « d'humeur et d'honneur » a été sauvagement réprimée par le Capitaine Diby Sillas Diarra au nom du «Tout sécuritaire» à travers le massacre des populations civiles sans défense, le mitraillage systématique du cheptel et les tentatives violentes d'acculturation obligeant les enfants de l'Adrar des Iforas à chanter en Bamanan. Seul le Docteur Mohamed SOUMARE, Médecin Lieutenant à Kidal s'est courageusement élevé contre cette forme "d'intégrisme linguistique" et fut immédiatement rappelé à Bamako en sanction de son engagement en faveur du respect des droits humains, culturels et linguistiques des populations autochtones.

Le 22 septembre 1964, la Révolte a pris fin en intelligence et avec l'appui de certains pays de la sous-région et des Autorités coutumières locales représentées par l'Amenokal Intalla Ag Attaher dans «le silence du désert, à l'abri des caméras » entraînant ainsi la militarisation de l'Adrar des Iforas par les nouvelles Autorités maliennes au nom d'un Socialisme malien centralisateur et réducteur des diversités nationales.

Kidal durant plus d'un quart de siècle est devenue " la cité interdite" du désert malien coupée des circuits traditionnels d'approvisionnement en vivres venant du reste du pays sans accès aux services sociaux de base et à l'Etat de droit soulevant ainsi la problématique de la gouvernance administrative de vastes terroirs arides voire territoires désertiques maliens à faible densité de populations et à vocation exclusivement pastorale.

Le 19 novembre 1968 un Coup d'Etat militaire dirigé par le Lieutenant Moussa Traoré a renversé le régime USRDA du Président Modibo Keita. Depuis cette date le CMLN a dirigé d'une main de fer dans " un gang en Bogolan" le pays avec comme réussite des actions de réhabilitation politique des communautés Touareg et Arabes.

De 1968 à 1978, le Mali a été dirigé par le pouvoir militaire sans partage du CMLN. Cette période a été marquée par l'interdiction et la répression des manifestations politiques et syndicales. C'est aussi la période qui a vu l'aide humanitaire internationale destinée aux populations des Régions du Nord frappées par la sécheresse détournée par les dignitaires du CMLN d'où l'euphémisme « d'arme alimentaire » utilisée par le régime contre les Touareg et repris dans les médias internationaux.

A partir de 1979 l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) du Général Moussa Traoré a géré le Mali sur la base d'une démocratie tropicalisée interne au Parti. Il faut admettre cependant que l'UDPM s'est investie pour le rayonnement diplomatique du Mali et la libéralisation de l'économie nationale.

Des timides réformes démocratiques et des efforts remarquables d'encadrement du monde rural ont été entrepris à travers le mouvement coopératif dans les Régions du Nord en particulier non sans difficultés jusqu'aux Evènements du 26 mars 1991 ayant entraîné la chute du Régime et l'arrestation du Général Moussa Traoré.

LA REBELLION DE JUIN 1990

La sécheresse des années 1970 et 1984 ainsi que les Evènements de février 1978 ont montré les limites du pouvoir militaire préoccupé plus par l'enrichissement illicite que la gestion de ses minorités nationales ou le retour à une vie constitutionnelle normale à travers l'instauration du multipartisme politique intégral d'où la rébellion armée de juin 1990 contre le Régime de l'UDPM.

Deux rencontres ont permis au Gouvernement malien de l'époque et à ses voisins africains de mieux comprendre la gravité de ce conflit qui menaçait de s'étendre à toute la sous-région. L'une a été tenue avec les Ministres chargés de l'intérieur du Niger, de l'Algérie et du Mali à Tamanrasset (Algérie) le 12 juillet 1990 et l'autre à Djanet (Algérie) les 8, 9 et 10 septembre 1990 avec les Chefs d'Etat de l'Algérie, du Mali, du Niger, et du Guide de la Révolution Libyenne.

Avec l'aide de ces pays et par le biais des notables et cadres du Nord, des contacts informels (octobre - décembre 90) puis officiels ont été établis avec les mouvements armés ayant abouti à la signature le 06 janvier 1991 des Accords de Tamanrasset (Algérie) entre le Gouvernement et la rébellion composée de deux (2) Mouvements : le Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA) dirigé par Iyyad Ag Ghali et le Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA) de Ahmed Ould Sidi Mohamed.

EVALUATION DES ACCORDS INTERMALIENS DE RECONCILIATION ET DE PAIX DE 1991 A 2011

L'Accord de Tamanrasset du 6 janvier 1991 porte sur :

- Le désengagement des Forces Armées maliennes de la gestion administrative civile qui se confineront à leur rôle de défense de l'intégrité territoriale dans les frontières ;
- La suppression de certains postes militaires. En ce qui concerne les villes (chefs-lieux de régions et de cercles), les casernes seront progressivement transférées vers d'autres sites

plus appropriés en dehors des zones de pâturage et à forte concentration de populations dans les 6° et 7° régions actuelles ;

- L'intégration des combattants dans des conditions définies par les deux parties ;
- La création d'une Commission de cessation des hostilités chargée de l'application des dispositions du présent Accord présidée par la République algérienne démocratique et populaire en qualité de médiateur dont le siège est fixé à Gao.

Le Procès Verbal de la Rencontre

Dans son discours d'introduction, le Colonel Ousmane Coulibaly a adressé ses remerciements aux autorités algériennes pour l'accueil chaleureux réservé à sa délégation.

Après avoir exprimé la volonté du Gouvernement du Mali à trouver une solution définitive à cette douloureuse situation, il a mis l'accent sur la nécessité de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Mali.

M. Iyad Ag Ghali, secrétaire général du Mouvement Populaire de l'Azaouad, a, de son côté, mis l'accent sur les raisons essentielles qui ont poussé son mouvement à prendre les armes contre son pays.

Les deux parties ont convenu que les populations des trois régions du nord du Mali géreront librement leurs affaires régionales et locales par le biais de leurs représentants dans des assemblées élues, selon un statut particulier consacré par la loi.

Dans ce cadre, les Assemblées locales constituées d'un organe délibérant et d'un organe exécutif réglementent dans tous les domaines liés à leurs spécificités en matière économique, sociale et culturelle.

Ces Assemblées élisent en leur sein leurs représentants qui se constituent en un conseil consultatif régional chargé de délibérer sur toutes questions intéressant les trois régions. Dans le cadre du développement régional, 47,3 % des crédits du Quatrième Programme d'investissement seront affectés à ces trois régions.

S'agissant du maintien de l'ordre public dans les trois régions, les compétences et modalités d'exécution seront définies par une loi appropriée qui est en cours d'élaboration au niveau de l'Assemblée nationale.

S'agissant de la démilitarisation de ces trois Régions, les deux parties ont convenu des dispositions ci-après :

- Allègement du dispositif militaire dès intervention du cessez-le-feu ;
- Redéfinition de la mission de l'armée, qui se consacrera désormais à son rôle essentiel de défense de l'intégrité territoriale au niveau des frontières nationales ;
- La gestion des affaires civiles se fera par des autorités civiles, et il sera procédé de même au désengagement des éléments de l'armée de toute activité de gestion de l'administration civile.
- Suppression de certains postes militaires ;

- Retrait de l'armée des zones de pâturage et des zones à forte concentration de population ;
- Transfert progressif des casernes militaires des villes (chefs-lieux d'arrondissement et de région) vers des sites appropriés ;
- Mise en place d'une commission de cessation des hostilités, de modalités d'application et de suivi de l'accord à partir du 19 janvier 1991, la présidence de cette Commission sera assurée par l'Algérie.

L'Accord et le Procès Verbal ont été signés au nom du Gouvernement malien par le Colonel Ousmane Coulibaly, Membre du Conseil National de l'UDPM, Chef d'Etat-Major Général des Armées et Iyad Ag Ghali pour le Mouvement Populaire de l'Azaouad et le Front Islamique Arabe, Secrétaire Général du Mouvement en présence de Son Excellence Monsieur Mohamed Salah Mohammedi, Ministre de l'Intérieur de la République Algérienne Démocratique et Populaire en qualité de Médiateur.

L'Accord de Tamanrasset conclu grâce à la médiation algérienne de proximité n'est pas parvenu à restaurer la paix et la sécurité ni prendre en compte les aspirations légitimes des Mouvements armés signataires à participer à la gestion du pays en tant que citoyens à part entière suite à sa dénonciation immédiate par des combattants dissidents regroupés au sein d'abord du FPLA (Front Populaire de Libération de l'Azawad) à Taikarène (Ménaka) et de l'ARLA (Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad) à Tegharghar (Tessalit) et dans la « galaxie azawadienne » ensuite des Bases autonomes et groupuscules armés incontrôlés.

Le Coup d'Etat du 26 mars 1991 entraînant la chute de l'UDPM a ôté à l'Accord de Tamanrasset toutes possibilités de sa mise en œuvre malgré sa reconnaissance officielle par les nouvelles Autorités de la Transition démocratique malienne rassemblées au sein du CTSP.

LE PACTE NATIONAL

Le Pacte National est le produit d'un large consensus national malien et international dont les différentes étapes sont :

- **La Conférence Nationale** (29 juillet - 12 août 1991) qui s'est penchée sur le problème du Nord et recommandé la tenue d'une Conférence spéciale sur le Problème du Nord ;
- **La Réunion technique préparatoire de Ségou** (25-27 novembre 1991) qui a enregistré la participation de hauts cadres de l'administration, de la société civile dont des représentants des trois régions du Nord. Elle a abouti à l'élaboration de deux documents essentiels, l'un traitant des questions politiques et institutionnelles du Problème du Nord, et l'autre se rapportant aux aspects de développement ;
- **La Rencontre d'El Goléa** (Algérie) du 10 au 13 décembre 1991, des quatre (4) Mouvements armés (MPA, FIAA, FPLA et ARLA) ayant abouti à la naissance des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) regroupés au sein d'une Coordination chargée d'engager le processus de négociations avec le Gouvernement malien sous l'égide de l'Algérie en qualité de Médiateur officiellement choisi par le CTSP et le Gouvernement de la République du Mali ;
- **La Conférence de Mopti** (16-18 décembre 1991), organisée sous la présidence de son SE Amadou Toumani TOURE, Président du CTSP et Chef de l'Etat.

Les participants dont les représentants des MFUA conduits par une délégation du Médiateur, ont adopté un document sous forme d'Aide-mémoire dans lequel toutes les parties en présence ont proclamé leur volonté d'aboutir à une solution négociée dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Mali. Cet Aide-mémoire a servi de base consensuelle aux futures négociations.

Au cours de ce Regroupement historique du Mali nouveau et démocratique à Mopti, **huit documents** ont fait l'objet de discussion et ont été entérinés par les conférenciers notamment :

- le mémorandum relatif aux questions politiques et institutionnelles,
 - le projet d'ordonnance sur les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
 - le plan d'urgence pour les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ;
 - la note relative à la création d'un fonds d'assistance sociale aux victimes de l'insécurité,
 - la note relative à la définition d'un fonds de développement et de réinsertion pour les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ;
 - la note relative à la définition d'un cadre réglementaire incitatif à l'investissement dans les 6ème, 7ème, 8ème régions ;
 - la note relative à la méthodologie d'élaboration des programmes régionaux et locaux de développement ;
 - la note relative à l'organisation d'un système de financement dans les 6ème, 7ème, 8ème régions.
- **La Rencontre d'Alger** du 29 au 30 décembre 1991 entre les autorités maliennes et algériennes pour définir les axes et stratégies des négociations et de la médiation algérienne ;
- **La Première Réunion d'Alger** du 22 au 24 janvier 1992 qui a abouti dès la première séance de négociation sous l'égide du Gouvernement de la République Algérienne à un accord sur les points suivants :
- la signature d'une trêve ;
 - la libération réciproque des prisonniers ;
 - la mise en place d'une commission Indépendante d'enquête ;
 - la nécessité de la poursuite de négociations.
- **La Deuxième Réunion d'Alger** du 15 au 19 février 1992 caractérisée par l'absence des principaux responsables des MFUA. Le Gouvernement malien a remis au Médiateur officiel algérien pour transmission aux MFUA en tournée d'information et de sensibilisation de leurs Bases respectives sa réponse aux revendications MFUA enregistrées par la Rencontre de Mopti.
- **La Troisième Réunion d'Alger** du 15 au 20 mars 1992 au cours de laquelle les grands axes du Pacte National ont été identifiés et acceptés par le Gouvernement malien et les MFUA avec l'appui du Médiateur officiel algérien notamment ses principes directeurs en son Titre I :

« 1. Le présent Pacte est le cadre dans lequel seront restaurées la paix juste et définitive dans le Nord du Mali et la réconciliation nationale entre tous les Maliens.

2. Le contenu du présent Pacte est un engagement solennel et des dispositions irréversibles convenues par les deux Parties, liant tous les Maliens réconciliés et leurs institutions. A cet égard, la pérennité des dispositions statutaires de ce Pacte et la mise en œuvre de ses autres dispositions seront garanties par l'État.

3. Les dispositions du présent Pacte constituent un ensemble indissociable dont la mise en œuvre sera menée conformément au calendrier défini dans le Pacte lui-même.

4. Les dispositions du présent Pacte sont applicables dans le Nord du Mali appelé 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Régions par le Gouvernement et Azawad par les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad.

Le Gouvernement de la République du Mali n'est pas opposé à l'appellation "Azawad" pour ces Régions. Cependant, il reste respectueux du droit des populations de décider librement de l'appellation de leur terroir local, régional et interrégional et, en attendant que ces populations puissent exercer ce droit par le biais de leurs instances élues locales, régionales et interrégionales et ce dès leur première session, les deux Parties, devant la nécessité de faire prévaloir la restauration de la paix dans cette partie du territoire national, ont décidé de la désigner à travers ce Pacte par **Nord du Mali.** »

Ces différentes rencontres ont débouché le 11 avril 1992 sur la signature à Bamako du Pacte National par les MFUA à travers leur Coordinateur Zahabi Ould Sidi Mohamed et dont la mise en œuvre a porté sur :

1. **Le volet institutionnel** à travers la Décentralisation consacrée par la Loi 93/008-P-RM du 11 février 1993 fixant la libre administration des collectivités territoriales. Considérée comme le passeport du III^{ème} millénaire, la Décentralisation est à juste raison la "2^{ème} indépendance nationale" du Mali mais aussi et surtout le fruit d'une démocratisation de l'administration qui confère à chaque citoyen dans sa localité une part de responsabilité et de liberté dans la gestion des affaires de sa localité. La création des communes renforce le processus de démocratisation en créant les conditions et les modalités d'une participation directe des citoyens au processus de prise de décisions locales en redevenant les acteurs de leur destin et les vrais partenaires d'un État qui ne peut plus exister en dehors d'eux. La création des communes entraîne ainsi un mouvement de renaissance des hommes et des femmes là où ils vivent et de revalorisation de leurs savoir-faire et de leur culture.

Les citoyens de la commune partagent dorénavant avec l'État les responsabilités du développement local. Ils en deviennent le principal moteur en participant au processus de prise de décision en matière de programmation du développement, de gestion des ressources et de l'environnement.

En tant que Collectivité Territoriale de base, la commune doit respecter certains critères de viabilité à savoir l'accessibilité géographique et le seuil démographique.

L'organisation des élections communales sur l'ensemble du territoire national les 02 Mai et 06 Juin 1999 concrétise et conforte la mise en œuvre de la politique nationale de la décentralisation dont M. Ousmane SY demeure incontestablement l'artisan principal et la cheville ouvrière. Les Régions, Cercles et Communes disposent désormais de nouveaux pouvoirs en matière de consultation, décision, exécution, contrôle et financement. L'intercommunalité devient la réponse adéquate à plusieurs défis liés au processus de

décentralisation en s'évertuant d'être intégrante et participative au service du développement humain durable.

C'est pour créer une synergie entre tous ces acteurs que le Gouvernement a décidé d'organiser la journée nationale des communes du 20 au 21 novembre 2000 lançant sa consécration officielle et l'opérationnalisation de la décentralisation.

La mise en place de l'Association des Municipalités du Mali (AMM) donne plus de lisibilité et de crédibilité au fait communal ainsi que celle du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) qui a pour mission de donner un avis motivé sur toute question relative aux collectivités territoriales ou concernant la politique de développement régional et local.

Le HCCT est obligatoirement saisi par le Premier Ministre de tout projet de loi et par le Président de l'Assemblée Nationale de toute proposition de loi portant sur les matières suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales, leur compétence et leurs ressources ;
- l'organisation administrative du territoire ;
- la création, la suppression, la scission ou la fusion d'une ou de plusieurs collectivités territoriales ;
- la protection du patrimoine culturel et archéologique ;
- la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

Le Haut Conseil des Collectivités peut également, dans les matières énumérées au précédent alinéa, adresser toutes propositions au Gouvernement. Le Gouvernement est tenu de donner une suite à ces propositions avant l'ouverture de la prochaine session ordinaire du Haut Conseil des Collectivités.

2. Le volet militaire qui s'est traduit par l'intégration en avril 1993 et en octobre 1996, de 2.540 combattants des MFUA et des populations des Régions du Nord dans les corps en uniforme de l'Etat et dans la Fonction Publique à raison de 2.090 au titre de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Garde Nationale ; 150 policiers, 100 douaniers, 50 agents des Eaux et Forêts, et 150 dans les administrations civiles. Cette intégration a été complétée par un recrutement spécial de 250 jeunes du MPMGK dont 147 au titre de l'Armée, 73 à la Gendarmerie et 30 dans d'autres corps civils de la Fonction Publique ;

3. Le volet socio-économique relatif à la réinsertion des combattants démobilisés a concerné 9.509 ex-combattants par le financement de 866 projets individuels ou collectifs pour un coût total de 8.763.875 dollars US dont 1.175.000 dollars US ont servi à payer les primes de démobilisation au terme du cantonnement.

Ce financement a été réalisé sous forme de subventions à travers un Fonds Spécial (Trust Fund) mis en place par le PNUD auquel ont contribué les USA, le Canada, la Norvège, les Pays Bas, la France, la Belgique, le Japon, la Suisse et le Mali pour un montant total arrêté au 31 décembre 1997 à 9.691.313 dollars US.

Le projet monté à cet effet et intitulé Programme d'Appui à la Réinsertion des Ex-Combattants (PAREM) a pris fin le 31 décembre 1997. Pour renforcer ses résultats jugés positifs mais fragiles, il a été convenu de mettre en place un autre programme dit de

Consolidation des Acquis de la Réinsertion (CAR/Nord) dont le coût s'élève à 4.532.000 dollars US sur lesquels la Norvège, le Canada et le Mali ont contribué respectivement pour 1.000.000 dollars US, 1.000.000 DC et 500.000.000 F CFA en 1998. Le Gouvernement a reconduit le même montant en 1999 et l'a inscrit au budget 2000.

Ces derniers financements consentis sous forme de prêts remboursables ont permis le financement d'autres projets de jeunes, dans un esprit d'opérations 'revolving'.

L'opération de rapatriement des populations déplacées et / ou réfugiées venant de l'Algérie, de la Mauritanie et du Burkina Faso, a officiellement pris fin en décembre 1997 suite à la signature des Accords de rapatriement volontaire dans la dignité et la sécurité desdites populations en relation avec le HCR, le 6 avril 1994 avec la Mauritanie, le 27 juillet 1994 avec le Burkina Faso et le 23 août 1994 avec l'Algérie et le FIDA.

La viabilisation des sites d'accueil des populations rapatriées a mobilisé toutes les formes d'aide tant au plan national, bilatéral, multilatéral et la coopération décentralisée.

La plupart des volets ci-dessus indiqués ont bénéficié de financements confirmant ainsi l'intérêt et l'engagement des partenaires auprès du Gouvernement pour régler le problème du Nord dans ses causes objectives et ont fait l'objet d'une communication spéciale lors de la Table Ronde organisée à Genève en octobre 1998 par le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers sur la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP).

Face à l'insécurité résiduelle, le 1er Président démocratiquement élu de la 3ème République, Son Excellence Alpha Oumar KONARE et son Gouvernement ont entrepris plusieurs actions tant à l'intérieur du pays qu'en direction des Etats voisins et autres partenaires pour trouver une solution définitive au problème. Pour appuyer cette campagne le Gouvernement a produit un "Livre Blanc" en décembre 1994 sur le Problème du Nord du Mali.

Les Rencontres de Tamanrasset du 16 au 20 avril 1994 et d'Alger du 10 au 15 mai 1994 sous l'égide du médiateur ont permis au Gouvernement et aux Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) de déterminer le quota d'intégration des combattants des MFUA dans les différents corps des Forces Armées et de Sécurité, et dans les autres corps civils de la Fonction Publique, ainsi que leur réinsertion socio-économique aux moyens de microprojets de développement.

Les Mouvements armés signataires du Pacte National

- Le **Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA)**, représenté par son Secrétaire Général Iyyad Ag Ghali ;
- Le **Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA)**, représenté par son Secrétaire Général Boubacar Sadeck Ould Mahmoud ;
- L'**Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad (ARLA)**, représentée par son Secrétaire Général Abdourahmane Ag Galla ;
- Le **Front Populaire de Libération de l'Azawad (FPLA)**, représenté par Zeidan Ag Sidalamine, Conseiller Spécial et Secrétaire à l'Information. Malgré les réserves de Rhissa Ag Sidi Mohamed transmises au Médiateur algérien, le Chef de la délégation du FPLA a signé le Pacte National le 11 avril 1992 à Bamako dont il a été ensuite le Porte-Parole au

titre des MFUA. Représentant officiel du FPLA au plan national et international, il a été désigné Coordinateur par les MFUA pour animer et coordonner leurs activités jusqu'au 30 novembre 1992.

Le Secrétaire Général du FPLA Rhissa Ag Sidi Mohamed a adhéré, quant à lui, au Pacte National le 24 juillet 1992 à l'initiative du Président du Faso Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE dans le cadre de la rencontre de Ouagadougou avec la délégation malienne. Le Burkina Faso a joué également un grand rôle pour l'organisation et la réussite de la visite de Rhissa Ag Sidi Mohamed à Bamako le 12 mai 1993 marquant le début de sa reconnaissance officielle du Pacte National.

En choisissant de soutenir le Pacte National, l'Aile politique du FPLA et ses Officiers républicains ont décidé de rompre avec la «politique de la chaise vide» pratiquée par le Secrétaire Général Rhissa Ag Sidi Mohamed. Cette position était au cœur de la problématique des rencontres des MFUA à Tawardé du 06 avril 1992, à Tegharghar du 09 avril 1992, à Kidal du 17 août 1992 et à Lerneb (Goudam) du 1er au 4 septembre 1992 ayant entériné la création controversée du Front de Libération de l'Azawad (FLA).

La rencontre des MFUA à Tawardé du 16 au 30 novembre 1992 a enregistré la participation d'une forte délégation de l'Assemblée Nationale du Mali conduite par son Président le Professeur Aly Nouhoum Diallo élargie au Commissaire au Nord, le Colonel Bréhima Siré Traoré et à des médias nationaux. Tawardé a irrévocablement opté pour le respect du Pacte National et son application.

A Gossi du 5 au 10 septembre 1993, le FIAA, le FPLA, l'ARLA et certains compartiments du MPA n'ont pas cautionné la proposition du passage du témoin à la société civile en l'absence de tout Accord avec le Gouvernement sur les critères et les quotas au titre de l'intégration et de la réinsertion socioéconomique des combattants.

Cette initiative du Secrétaire Général du MPA relayée par le Consultant indépendant Ibrahim Ag Youssouf n'a fait l'objet d'aucune concertation au sein des MFUA ni de sensibilisation. Ce faisant la Rencontre de Gossi n'est pas fondée pour décider du sort des MFUA ou du passage du témoin à la société civile, qui dans un passé récent avait montré ses limites dans la gestion du Problème du Nord par et sous la 2ème République de 1990 à 1991.

Le Procès-Verbal de la Rencontre d'Alger du 15 mai 1994 fixant les critères et les quotas d'intégration et de réinsertion des MFUA confirme et réhabilite le choix osé des détracteurs de la rencontre budgétivore de Gossi que les médias nationaux ont présenté à tort comme le Forum de la Société civile des Régions du Nord.

La Rencontre de Tarkint du 04 juin 1994 autour du coordinateur des MFUA ainsi que l'entretien du FPLA avec le FIAA le 13 Juin 1994 rentrent dans la préparation et la convocation d'une réunion extraordinaire des MFUA pour les 15 et 16 juin 1994 à Tegharghar.

La Rencontre de Tamanrasset du 27 au 30 juin 1994

Les Représentants du Gouvernement du Mali et ceux des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) se sont réunis à Tamanrasset du lundi 27 au jeudi 30 juin 1994 pour examiner la situation sécuritaire grave qui prévaut au Mali en général et dans le Nord du pays en particulier depuis les derniers événements.

Au cours de cette réunion, présidée par les représentants de la République Algérienne Démocratique et Populaire, pays médiateur, les deux parties ont fait une analyse sans complaisance des facteurs négatifs qui ont contribué à la dégradation de cette situation. Elles ont marqué leur ferme volonté de surmonter les difficultés et incompréhensions du moment et de poursuivre leurs efforts pour l'exécution correcte et sincère du Pacte National et des mesures prises à Alger le 15 mai 1994 dans l'intérêt supérieur de toutes les populations du Mali.

Tout en condamnant fermement les dérapages incontrôlés qui ont été à l'origine d'évènements tragiques, les deux parties, vivement préoccupées par la situation sécuritaire dans le Nord, soulignent que **la mission des renforts militaires consiste dans la protection de toutes les populations et le rétablissement de la sécurité. Leur retrait se fera progressivement par l'Autorité compétente en fonction de l'amélioration de la situation sécuritaire et de la mise en place des Unités Spéciales.**

Les deux parties conviennent du retour des « intégrés » dans la confiance et la sécurité, de leur cantonnement temporaire au niveau de sites appropriés et leur utilisation dans le cadre de missions de l'Etat-major.

Des missions de sensibilisation seront organisées auprès des garnisons et des bases MFUA en vue du retour des « intégrés » dans leurs unités respectives où ils seront gérés en tant que militaires à part entière, exclusivement soumis à la hiérarchie de l'Armée.

Les deux parties décident de s'en tenir aux conclusions de la rencontre tenue à Alger du 10 au 15 mai 1994 et insistent sur la nécessité de mettre ces unités en place dans les meilleurs délais.

Les deux parties demandent aux services compétents, conformément aux dispositions du Pacte National, de diligenter les enquêtes sur les derniers incidents survenus dans le Nord du pays.

Les MFUA s'engagent à intensifier la sensibilisation et l'information au niveau de toutes les bases afin de contribuer à l'élimination des facteurs d'insécurité.

De son côté le Gouvernement du Mali garantira effectivement à travers les forces armées et de sécurité, le maintien de l'ordre public et la protection des personnes et des biens dans le respect strict de l'honneur et de la dignité humaine. Il s'engage à mener une campagne d'information et de sensibilisation, sur les problèmes de sécurité auprès de toutes les populations.

Les deux parties décident de lutter énergiquement contre le phénomène du banditisme sous toutes ses formes et quelque soit son origine et de conjuguer leurs efforts sur le terrain pour son éradication afin de sécuriser toutes les populations sans exclusive aucune.

Les deux parties s'engagent à proscrire tout acte de nature à compromettre et / ou à retarder l'application du Pacte National et des conclusions de la rencontre d'Alger du 15 mai 1994. Les deux parties réaffirment leur confiance mutuelle et décident de se rencontrer périodiquement pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la restauration et de la consolidation de la sécurité.

Les deux parties s'engagent à réunir les conditions de sécurité nécessaire au lancement des opérations de développement.

Les deux parties et le médiateur se sont félicités des résultats positifs auxquels ils ont abouti durant cette rencontre, résultats de nature à permettre la consolidation du Pacte National.

La partie gouvernementale était représentée par M. Dioncounda TRAORE, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, la Coordination des MFUA par son Coordinateur M. Abdourahmane GALLA et le Pays Médiateur par M. SALAOUANDJI Tédjini, Directeur des Relations Bilatérales, Ministère des Affaires Etrangères.

Cet Accord n'a pas pu empêcher l'assassinat du Coopérant suisse Jean Claude Berberat, le 05 octobre 1994 à Niafunké ayant motivé une réunion extraordinaire consacrée au Problème du Nord le 31 octobre 1994 à Koulouba sous la très haute présidence du Chef de l'Etat. Elle était élargie au Médiateur, aux MFUA, aux Ministres de la Défense et de la Sécurité.

L'examen du rapport d'étape N°7 sur l'état de mise en œuvre des recommandations de Tombouctou 95, discuté le **03 juillet 1998** en Commission Paritaire exceptionnellement présidée par le Chef de l'Etat, le Président Alpha Oumar KONARE, en présence du Premier Ministre et de plusieurs membres du Gouvernement, a permis de noter des résultats positifs.

L'Administration qui avait déserté les zones concernées à cause de l'insécurité a été réinstallée, avec cependant de nombreuses difficultés à surmonter, liées à la fois au manque d'infrastructures et de moyens de transport, à la difficulté de maintenir en poste les cadres affectés dans ces zones difficiles, et à l'encadrement de populations nomades qui se remettent avec peine de ces nombreuses et douloureuses années de conflit aux conséquences multiformes.

Enfin, des Unités Spéciales, dénommées Unités Méharistes, et d'autres corps de sécurité (police de proximité) ont été mise en place afin de lutter efficacement contre le banditisme résiduel persistant.

La situation politique nationale a été marquée au cours des deux mandats du Président Konaré par la consolidation des partis et associations politiques, la tenue régulière des élections, l'animation de la vie politique au sein de l'Assemblée Nationale, l'implication de la société civile dans la gestion des conflits socio- politiques et identitaires ainsi que par la contestation parfois violente des élections législatives et présidentielles de 1997 par une partie de la classe politique malienne malgré la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et un dispositif réglementaire et institutionnel consensuel.

La **Loi N°01- 043 du 07 juin 2000** créant la commune rurale d'Alata (Cercle de Menaka) et celle d'Intadjedit (Cercle de Tin Essako) a mis fin aux revendications d'Ibrahim Bahanga, ressortissant Ifirgoumissène et ancien combattant du MPA dissous grâce aux efforts de médiation du Ministre Ousmane SY entre les différents acteurs politiques des Régions de Kidal et de Gao. Cette création de deux communes rurales constitue une réponse démocratique et républicaine à une question administrative aux enjeux désormais bien identifiés par les pouvoirs publics.

La mise en œuvre des politiques sectorielles (PRODEJ, PRODEC, PRODESS, SNLP) dans le cadre de la refondation de la justice, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté, la Flamme de la Paix de Tombouctou du 27 mars 1996, l'adhésion du Mali au

programme de promotion du dialogue social en Afrique (PRODIAF) du Bureau International du Travail (BIT), la conclusion d'un Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement, la réussite de la CAN 2002 et la bonne organisation des élections générales de 2002 déterminent et confortent le bilan très satisfaisant de la « **Décennie Konaré** ».

Le 22 septembre 2001 a été délocalisé par le Gouvernement du Premier Ministre Mandé SIDIBE et fêté à Kidal dans la paix et l'espérance aux couleurs du Mali pluriel et démocratique sous la présidence du Chef de l'Etat malien.

La Flamme de la Paix de Tombouctou du 27 mars 1996

Toutes les armes récupérées au terme de l'opération de cantonnement des combattants (plus de 3.000 armes à feu) ont été brûlées à Tombouctou au cours d'une cérémonie solennelle dite Flamme de la Paix, le 27 mars 1996.

Cette cérémonie présidée par les Chefs d'Etat du Mali et du Ghana, les Présidents Alpha Oumar KONARE et Jerry John RAWLING, a enregistré la présence de nombreux invités de marque (Partenaires au Développement, Envoyés Spéciaux, Diplomates accrédités au Mali, ainsi que les nationaux à tous les niveaux d'organisation et dans toutes les sensibilités), les Mouvements armés MFUA et MPMGK qui ont solennellement proclamé par ma voix leur autodissolution et la renonciation à la violence armée comme forme d'expression dans une Déclaration signée ci -jointe :

DECLARATION CONJOINTE D'AUTODISSOLUTION DES MFUA ET DU MPMGK

L'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad (ARLA), représentée par son Secrétaire Général Abdourahmane Ag Galla ;

Le Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA), représenté par son Secrétaire Général Boubacar Sadeck ould Mahmoud ;

Le Front Populaire de Libération de l'Azawad (FPLA), représenté par son Secrétaire Général Zeidan Ag Sidalamine ;

Le Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA), représenté par son Secrétaire Général Iyad Ag Ghali ;

Le Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy (MPMGK), représenté par son Chef du Mouvement le Capitaine Abdoulaye Hamadahamane Maïga.

Considérant que le Mali est un et indivisible ;

Considérant le caractère national du Problème du Nord ;

Considérant la volonté du peuple malien et des autorités politiques de régler définitivement ce problème par le dialogue, la coutume et les traditions ;

Considérant que le Pacte National est le cadre approprié pour résoudre la crise du Nord ;

Considérant la nécessité de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale et d'assurer la sécurité de toutes les populations sans distinction de race et d'ethnie ;

Les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad et le Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy :

Proclament leur attachement sans réserve à la Constitution de la République du Mali dans toutes ses dispositions, à l'unité nationale et au respect de l'intégrité du territoire ;

Félicitent le Peuple malien tout entier et son Gouvernement pour les efforts engagés en faveur de la résolution pacifique de ce douloureux conflit ;

S'engagent avec toutes les composantes de la Nation à défendre l'intégrité territoriale, la souveraineté du Mali, et à préserver l'unité nationale ;

S'engagent à s'impliquer individuellement et collectivement dans la consolidation de la Paix et de la réconciliation entre toutes les composantes de la Nation afin de recréer entre elles cette atmosphère d'antan faite d'échanges, d'alliances, de fraternité et de tolérance ;

Condamnent et rejettent toute forme de violence et d'intolérance comme moyen d'expression politique, sociale et économique ;

Recommandent pour la stabilité et la sécurité du Mali l'application correcte, diligente et équitable du Pacte National et des accords complémentaires au profit des populations des Régions du Nord ;

Remercient vivement l'ensemble de la Communauté internationale pour son appui au processus de paix ;

Recommandent la création de conditions morales, matérielles et psychologiques pour le retour des populations déplacées du fait de l'insécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et faciliter leur réinsertion ;

Recommandent la poursuite et l'intensification des actions de développement pour une intégration socio-économique réelle des Régions du Nord au reste du pays ;

Sollicitent, dans un souci de pardon et de réconciliation entre tous les fils du pays, le vote par l'Assemblée Nationale d'une loi d'amnistie générale portant sur toutes les infractions commises pendant la période de conflit armé ;

Exhortent les Peuples frères et les Gouvernements d'Afrique de l'Angola, du Burundi, du Libéria, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie et du Soudan à fêter à leur tour leur Flamme de la Paix ;

Et, enfin, proclament solennellement et de façon irréversible la dissolution de leurs Mouvements et Fronts respectifs.

Que vive éternellement la Flamme de la Paix au Mali et dans le Monde !

Ont signé:

Pour l'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad : **Abdourahmane Ag Galla** (Secrétaire Général) ;

Pour le Front Islamique Arabe de l'Azawad : **Boubacar Sadeck Ould Mahmoud** (Secrétaire Général) ;

Pour le Front Populaire de Libération de l'Azawad : **Zeidan Ag Sidalamine** (Secrétaire Général) ;

Pour le Mouvement Populaire de l'Azawad : **Iyyad Ag Ghali** (Secrétaire Général) ;

Pour le Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy : Capitaine **Abdoulaye Hamadahamane Maïga** (Chef de Mouvement).

A cette occasion, et pour marquer la symbolique de l'événement, les deux Chefs d'Etat et d'autres hautes personnalités présentes ont planté à titre personnel leur arbre dans le "Jardin de la Paix" aménagé à cet effet à quelques centaines de mètres du futur Monument de la paix. Aussi, deux rues de la ville de Tombouctou conduisant au site prévu pour accueillir le futur Monument dédié à la paix, ont été baptisées, l'une "Rue de la Paix" et l'autre "Rue des Nations Unies".

La Loi d'Amnistie

A la demande des Mouvements armés dissous, le Gouvernement a introduit un projet de Loi d'Amnistie Générale pour tous les crimes commis pendant la période du conflit armé. L'Assemblée Nationale a voté le 07 mars 1997 la Loi N°97-016 du 07 Mars 1997 portant

Amnistie générale suite aux difficultés constatées dans le cadre de l'installation de la Commission Indépendante d'Enquête à travers l'identification « d'un maximum de sept (7) et un minimum de cinq (5) experts indépendants choisis d'un commun accord par les deux Parties, à raison d'un expert par nationalité dans les pays suivants : **Algérie, Burkina Faso, France, Libye, Mauritanie, Niger, Sénégal** ».

La Médiation Nationale : Les Rencontres intercommunautaires

Les rencontres intercommunautaires dont le principe a été approuvé par l'ancien Directeur de l'Aide l'Eglise Norvégienne (AEN) au Mali Kàre Lode en juillet 1994 avaient pour objectifs la revalorisation du capital social et la prise en compte d'un zonage répondant aux complémentarités interculturelles et agro écologiques.

Les liens étroits de confiance personnellement établis avec Hafizou Alhéro Touré, Leader de la communauté Arma du Cercle de Bourem le 11 mai 1993, date du passage d'une mission du FPLA à Bourem, la visite de courtoisie aux notables de Bamba le 12 mai 1993, la restitution à Hafizou Alhéro Touré de son véhicule enlevé en juin 1994 et les échanges à Bamako en septembre 1994 avec lui, en marge des travaux de la Synthèse Nationale des Concertations Régionales, ont facilité en novembre 1994, à Bourem les premiers contacts avec des fractions de la tribu Idnane de Bourem.

Le 10 novembre 1994 le Secrétaire Général Adjoint du FPLA a adressé une Lettre Ouverte aux Parlements Européen et Malien relative à la question Touareg en particulier et au Problème du Nord en général plaidant en faveur du financement du Pacte National par l'Union Européenne et la non condamnation du Mali à l'Audition publique du Parlement Européen du 19 décembre 1994 consacrée à la question Touareg au Niger et au Mali.

Dans le sillage de la signature des **Accords de Bourem** le 11 janvier 1995 entre le MPMGK et le FPLA à l'initiative du dernier, des missions conduites par des ministres et composées de députés, de cadres de l'administration, de responsables des MFUA et MPMGK, de notables et autres représentants de la société civile, ont sillonné en mai 1995 tous les cercles des trois régions du Nord. Elles se sont également rendues auprès de nos compatriotes dans les camps de réfugiés en Algérie, au Burkina Faso et en Mauritanie pour informer, sensibiliser, prôner la paix et la réconciliation nationale.

Ces missions gouvernementales ont été précédées et suivies d'une série de rencontres intercommunautaires dans tous les secteurs et zones du Nord où le conflit avait sérieusement entamé l'entente et la cohabitation séculaire entre les différentes populations.

Les éléments à dominante ARLA et FIAA ayant déserté entre 1994 et 1995 les casernes militaires les ont regagnées, un grand retour spontané au pays natal a été amorcé au sein des populations des camps de réfugiés.

Les activités socio-économiques ont repris et l'on a assisté au retour progressif de l'Administration dans les régions du Nord.

Le Monument de la Paix

La première pierre a été posée le 27 mars 1997 par Son Excellence Ibrahim Boubacar KEITA, Premier Ministre et Chef du Gouvernement, lors de la cérémonie commémorant le 1er

anniversaire de la Flamme de la Paix, et sa construction a été financée par le PNUD et le Gouvernement.

La Semaine de la Paix au Mali en collaboration avec l'UNESCO du 24 au 28 mars 1997

La « Décennie Konaré » peut se targuer d'être la décennie de la paix, des chantiers, des défis et de profondes mutations dans tous les domaines.

La médiation nationale appuyée par le Gouvernement à travers les rencontres intercommunautaires et le dialogue démocratique a été le mécanisme privilégié de concertation populaire mettant l'accent sur la recherche méthodique du consensus et de la paix pour résoudre les grandes questions nationales en collaboration et avec l'appui de plusieurs partenaires, de la société civile, médiateurs indépendants, pays voisins et amis du Mali comme en témoigne l'esprit de la **DECLARATION DE BAMAKO** du 28 mars 1997 ci-jointe :

- *Déplorant la prolifération des conflits armés dans le Continent ;*
- *Convaincus que seule une paix durable peut aider l'Afrique à relever les multiples défis auxquels elle fait face aujourd'hui ;*
- *Particulièrement inquiets de la situation dans la région des Grands Lacs où des conflits fratricides continuent de faire des milliers de victimes innocentes ;*
- *Constatant que la prolifération des armes et en particulier des armes légères constitue une menace pour la paix et la stabilité dans plusieurs sous-régions du Continent et continue d'alimenter des foyers d'insécurité ;*
- *Notant avec satisfaction le succès du Pacte National de la Paix au Mali, exemple réussi de solution endogène d'un conflit armé ;*
Heureux de voir que la Flamme de la Paix de Tombouctou allumée le 27 mars 1996 a réduit en cendres des milliers d'armes et constitue désormais un symbole de paix ;
- *Les participants à la Semaine de la Paix, qui s'est tenue à Bamako du 24 au 28 mars 1997, en présence des présidents Henri Konan Bédié de Côte d'Ivoire et Alpha Oumar Konaré du Mali, et du Directeur Général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, lancent un appel aux Dirigeants africains pour mettre fin à la souffrance de leurs peuples en optant pour une bonne gouvernance qui privilégie la participation à l'exclusion, le dialogue à la confrontation, une gouvernance qui respecte les principes démocratiques et les droits de l'homme ;*
- *Réaffirment que sans paix il ne peut y avoir de démocratie, et que sans démocratie il ne peut y avoir de développement ;*
- *Lancent un appel aux différents acteurs de la société : Femmes, jeunes, élus, militaires, hommes de communication, éducateurs, à œuvrer pour la construction de la paix, de la démocratie et pour le développement dans un esprit de solidarité et de tolérance ;*
- *Restent convaincus que sans la paix, aucune garantie du respect des droits de l'homme n'est possible ;*
- *Déclarent que le droit de l'être humain à la paix est un droit fondamental sans lequel le respect des droits de l'homme, reste illusoire.*

Enfin, pour mieux asseoir une culture de paix, des droits humains et des libertés fondamentales garantis par un Etat de droit, le Gouvernement a adopté un Programme National d'Education à la Culture de la Paix et aux droits humains dont le Comité National de Pilotage a été installé le 11 décembre 1998 par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Les Concertations Régionales et leur Synthèse Nationale sur le Problème du Nord

Les Concertations Régionales (juillet 1994) et leur **Synthèse Nationale** (août -septembre 1994) organisées sous la décennie Konaré par le Gouvernement du Premier Ministre Ibrahim Boubacar KEÏTA sur l'ensemble du territoire malien ont traité des thèmes dont le Pacte National et la Décentralisation. Aucune Région du Mali associée à cet exercice démocratique de proximité n'a eu à y exprimer une revendication d'autonomie ou d'indépendance.

Les Concertations Régionales ont démontré l'intérêt du dialogue social. Elles constituent désormais un outil irremplaçable de communication et de mobilisation sociale autour des grands dossiers et chantiers de l'Etat notamment : le problème du nord, la décentralisation, l'école, la justice, la réforme du code de la famille, l'emploi, l'intégration et l'union africaine.

La Synthèse nationale des Concertations Régionales courageusement présidée par le Ministre de la Défense Boubacar Sada SY a été marquée par la déclaration du Secrétaire Général Adjoint du FPLA selon laquelle « le Pacte National se trouve certes dans une ambulance mais pas un corbillard » en réaction à sa dénonciation par le Secrétaire Général de l'UNTM le 09 septembre 1994. Néanmoins la Synthèse Nationale des Concertations Régionales a estimé que le Pacte National est « le cadre approprié pour résoudre la crise du Nord ».

Le Pacte National a fait l'objet d'une première évaluation réalisée par le Commissariat au Nord en février 1998. Le document intitulé « POINT D'EXECUTION DU PACTE NATIONAL » élaboré à cet effet a été présenté au Conseil des Ministres du 25 mars 1998.

Afin d'impulser et de mieux coordonner l'ensemble des actions qui s'attaquent aux causes réelles de cette rébellion que le Peuple Malien a su circonscrire dans le dialogue, la tolérance et la solidarité, l'Etat a mis en place par Loi N° 00-040 du 7 juillet 2000 l'Autorité pour le Développement Intégré du Nord-Mali (ADIN) en lieu et place du Commissariat au Nord arrivé au terme de sa mission. Après évaluation, l'ADIN a été remplacée cinq (5) ans après suivant Ordonnance N° 05-012/P-RM du 17 mars 2005 ratifiée par la Loi N° 05-038 AN-RM du 11 juillet 2005 par l'Agence de Développement du Nord-Mali (ADN).

Rencontre de Tombouctou entre le Gouvernement et les Partenaires au développement

Les participants à Tombouctou (octobre 1995) ont recommandé deux principaux cadres d'actions convaincus que les causes objectives de la rébellion sont à chercher dans les erreurs et fautes de gouvernance de notre pays, du sous-développement lié aux contraintes physiques, humaines et naturelles des régions du Nord du Mali.

Le premier concerne le Programme Transitoire de Normalisation et de Réhabilitation des Régions du Nord dont la mise en œuvre et le suivi ont fait l'objet de concertations fructueuses bilatérales au sein de la Commission Paritaire 'Gouvernement - Partenaires au Développement'. Cette Commission a permis d'adapter les moyens et les procédures aux réalités du terrain afin de mieux répondre aux attentes des populations. Elle est composée des représentants de l'ensemble des départements ministériels, des partenaires intervenant au Nord (y compris les pays d'accueil des réfugiés). Elle est présidée par le Ministre chargé des Affaires Etrangères, et co-présidée de façon tournante par le Représentant désigné des Partenaires au développement.

Pour aider à mieux coordonner les opérations de développement sur le terrain, cette commission a mis en place cinq (5) groupes sectoriels de travail dans les domaines de la santé, de l'hydraulique, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et des infrastructures de communication.

Ces groupes permettent aux différents intervenants d'harmoniser leurs programmes sur le terrain dans un admirable élan de solidarité internationale et de partenariat fécond.

Entre deux réunions de la Commission Paritaire, une Commission Interministérielle présidée par le Chef du Gouvernement et comprenant la plupart des ministres fait régulièrement l'évaluation du processus et engage les actions nécessaires à son renforcement.

Le deuxième cadre d'actions porte sur la planification du Développement à long terme des régions du Nord. Un document dit de « **Stratégie pour un Développement Humain Durable des régions du Nord** » a été élaboré et validé à tous les niveaux (régional, national et partenaires au développement).

LE MORATOIRE SUR LES ARMES LEGERES

A l'initiative du Président de la République du Mali Son Excellence Monsieur Alpha Oumar Konaré, la conclusion à Abuja (Nigeria), le 31 octobre 1998 du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest traduit l'option politique confirmée du Mali en faveur du micro -désarmement.

Le PCASED (Programme de Coordination et d'Assistance à la Sécurité et au Développement) est le mécanisme d'exécution du Moratoire au niveau de la CEDEAO appuyé en cela par des Commissions Nationales de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères assurant son opérationnalisation sur le terrain.

LES EVENEMENTS DE KIDAL DU 23 MAI 2006

Les Evènements de Kidal du 23 mai 2006 ont des causes récentes ou anciennes liées en partie:

- à la mauvaise distribution de la justice voire son absence totale entraînant l'impunité ;
- à l'inexistence de l'Autorité de l'Etat dans une vaste Région et à faible peuplement ;
- à la non prise en charge de la moralisation de l'Aide publique au développement ;
- au déficit démocratique au plan local, tribal et intracommunautaire marqué par l'absence du partage du pouvoir politique et économique ;
- à la forte hiérarchisation de la société et à son aspect inégalitaire établissant des nouvelles frontières sociales de démarcation à savoir « l'Adagh d'en haut » et « l'Adagh d'en bas » ;
- aux conflits électoraux et à la fraude électorale ;
- aux difficultés rencontrées par la mise en œuvre de la décentralisation (transfert des ressources humaines compétentes et des moyens financiers correspondants) et à la place des Chefferies traditionnelles dans la gouvernance démocratique locale ;

- aux luttes d'influence entre les Imrads (ARLA) et les Iforas (MPA) remontant à la création en 1992 de l'ARLA à dominante Imrads et au conflit armé ARLA -MPA d'avril 1994 suite à l'assassinat du Colonel Bilal Saloum, le 25 février 1994;
- à l'exclusion de la fraction Ifirgoumissène de la gestion concertée du pouvoir politique (le poste de Député du Cercle de Tinessako est occupé depuis 20 ans par Mohamed Ag Intalla de la Tribu Iforas Kel Affala);
- à l'attribution controversée du Grade de Caporal Chef à Ibrahim Bahanga en 1993 par le MPA d'Iyyad Ag Ghali entraînant sa dissidence ;
- à l'économie de la drogue, aux milices armées et aux narcotrafiquants;
- aux extrémismes religieux salafistes ;
- à l'insécurité résiduelle (trafics divers, banditisme) et à la porosité des frontières;
- à la corruption des segments traditionnels, politiques, économiques et administratifs de la société à travers le culte de l'argent facile et de l'argent sale ;
- à la marginalisation des femmes, des jeunes sans emploi et à la précarité des populations pauvres et économiquement dépendantes ;
- au retard dans la mise en œuvre de certains volets des Accords de paix déjà signés ;
- aux incohérences du découpage territorial excluant des terroirs d'attache à dimension sécuritaire établie (Timétrine) ;
- à la non érection en 1996 des Arrondissements d'Abiyou et Inesrine en communes rurales sur recommandation du Député Mohamed Ag Intalla réduisant ainsi le Cercle de Tinessako initialement composé de trois Arrondissements en une seule commune rurale dans le but inavoué d'amener le Gouvernement malien à accepter sa revendication portant sur la création d'une commune rurale à Tedjarert située dans le cercle de Ménaka mais qui sera rattachée selon sa demande au Cercle de Tinessako en violation de la compétence administrative et territoriale à la fois du Cercle de Menaka et de la Région de Gao ;
- au conflit sanglant de Tindoudou (Alata,Cercle de Menaka) en janvier 1998 entre des combattants Ifirgoumissènes dirigés par Ibrahim Bahanga et Tangakli Chamanamass issus de la lignée maternelle de ce dernier ;
- à l'attaque du poste administratif de Tidermène et le sabotage du processus électoral le dimanche, 06 juin 1999 par le groupe armé (ex- MPA) du sieur Ibrahim Bahanga confirmant sa responsabilité directe dans la déstabilisation politiquement programmée de cette zone et les conflits locaux qui en ont résulté ;
- au rejet de la requête formulée par les notables et leaders d'opinion de la Région de Kidal au cours de la Rencontre intercommunautaire de Tedjarert (Cercle de Menaka) des 6,7 et 8 février 1998 visant à créer une commune rurale à Tedjarert relevant du Cercle de Tinessako ;
- aux querelles de leadership au sein et entre les Tribus dans le cadre de la transmission du pouvoir spirituel et traditionnel de la Tribu Iforas suite à l'incapacité physique de l'Amenokal Intalla Ag Attaher de l'exercer ;

- aux interventions partisans de l'Etat et de ses démembrements dans leur soutien affiché à un groupe social contre un autre y compris au sein du Commandement militaire neutre par définition ;
- à l'absence des bases du développement durable dans la Région de Kidal, l'enclavement, l'aridité, la soif et la pauvreté des communautés pastorales ;
- à l'insécurité alimentaire ;-
- à l'immigration clandestine ;
- au nomadisme politique et à la fracture idéologique : MPA- ADC-ATNM- Réseau du Plaidoyer pour la Paix et la Sécurité - MNA- MNLA- ANSARDINE-MIA.

L'Accord d'Alger pour la Restauration de la Paix, de la Sécurité et du Développement dans la Région de Kidal et le rejet de l'Azawad comme revendication territoriale par l'ADC

Signé le 4 juillet 2006 à Alger par le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Général Kafougouna Koné et l'Alliance Démocratique du 23 mai pour le Changement (ADC) sous l'égide du Facilitateur algérien, l'Accord prévoit, entre autres :

- La création d'un Conseil de coordination et de suivi sur une durée d'un an;
- L'organisation d'un Forum sur le développement en vue de la création d'un régional provisoire fonds spécial d'investissement pour mettre en œuvre un programme de développement économique, social et culturel ;
- La reconduction pour une durée de dix (10) ans du régime préférentiel fiscal défini par le Pacte National pour les trois régions du Nord du Mali ;
- La poursuite du processus de délocalisation des casernes militaires dans les zones urbaines ;
- La création d'unités spéciales composées essentiellement d'éléments issus des régions nomades dans les proportions assurant l'exécution efficace des missions ;
- La mise en place d'un Comité chargé du suivi de l'Accord composé de représentants du Gouvernement, du Facilitateur et du Conseil régional provisoire de coordination et de suivi.

Le point d'exécution de cet Accord se présente comme suit :

- Création du Comité de suivi de l'Accord d'Alger suivant Arrêté N° 06-1649/MATCL-SG du 26 juillet 2006;
- Création du Conseil Régional Provisoire de Coordination et de Suivi suivant Arrêté N° 06-001/MATCL-CSAA du 20 septembre 2006. Cet Organe n'a pas pu être mis en place, faute d'entente entre les éléments de l'Alliance ;
- Création d'un Fonds Spécial d'Investissements, de Développement et de Réinsertion Socio-économique suivant le Décret N°07-034/P-RM du 31 janvier 2007 ;
- Installation officielle à Kidal de l'Etat Major opérationnel des Unités Spéciales de Sécurité, le 03 juin 2007 ;
- Recrutement de 420 jeunes de l'Alliance Démocratique du 23 mai pour le Changement dans les corps en uniforme de l'Etat ;
- Promulgation de la Loi prorogeant de dix ans le régime préférentiel fiscal et incitatif pour les Régions du Nord du Mali ;
- Mise en œuvre du Programme Décennal de Développement des Régions du Nord (PDDRN) issu du Forum de Kidal suivant Décret 08-110/PM-RM du 28 février 2008 ;

- Démarrage du Programme de réinsertion socio-économique des jeunes avec la remise d'un chèque de 1 134 000 000 FCFA le 25 juillet 2009 et le financement de 275 jeunes de la Région de Kidal pour un montant de 200 840 375 FCFA.

Le Forum de Kidal tenu les 23 et 24 mars 2007 a adopté le Document stratégique de développement des Régions du Nord intitulé « Programme Décennal de Développement des Régions du Nord » ayant abouti aux recommandations suivantes :

1. La réalisation en priorité des actions de désenclavement ci-après :

- le bitumage des axes routiers :
 - Gao- Bourem-Kidal-Frontière Algérie ;
 - Ansongo-Ménaka-Andéramboukane ;
 - Kidal-Ménaka ;
 - Taoussa-Tombouctou-Niono ;
- la construction de l'aéroport de Kidal ;
- la réhabilitation de l'aéroport de Gao ;
- l'acquisition de bateaux à faible tirant d'eau.

2. la prise de mesures appropriées pour la protection des espèces en voie de disparition et la réintroduction d'espaces disparues, notamment par la création de réserve de faune ;

3. la création de zones d'intérêts cynégétiques et de ranches de faunes ;

4. l'affinement du dispositif institutionnel proposé pour le programme décennal ;

5. l'adaptation des stratégies sectorielles aux modes de vie des populations en matière d'accès aux services sociaux de base, notamment en santé, éducation et eau potable ;

6. l'appui à l'artisanat et aux artisans, la promotion des petites et moyennes entreprises locales notamment par la mise en place de mécanismes de financement de leurs activités à travers les systèmes financiers décentralisés (SFD) ;

7. le développement de l'écotourisme comme facteur de génération de revenus, de préservation et de restauration de l'environnement ;

8. la réhabilitation de l'usine de phosphate du Tilemsi et de la plâtrerie de Tessali;

9. une attention particulière à la question de sécurité alimentaire ;

10. la négociation d'accords d'échanges commerciaux entre le Mali et l'Algérie ;

11. la prise en compte du genre dans la gouvernance locale et dans la conduite des projets et programmes prioritaires de développement ;

12. la construction d'infrastructures de sports et de loisirs adéquates pour la jeunesse ;

13. 13. la réinsertion socio-économique des jeunes ;

14. le traitement global et approprié des questions de paix et de sécurité ;

15. le déploiement rapide des agents de l'Etat au niveau de leurs postes respectifs ;

16. l'amélioration des conditions de vie des agents de l'Etat exerçant dans les Régions du Nord Mali ;
17. l'octroi de primes aux agents de l'Etat servant dans les zones difficiles des Régions du Nord Mali ;
18. le déploiement d'efforts conséquents par tous les acteurs pour une gestion transparente et diligente des projets et programmes de développement au niveau des trois régions Nord du Mali.

Le Programme Décennal de Développement des Régions Nord du Mali (PDDRN) est assorti d'un Plan d'Action Prioritaire, décliné en deux (2) quinquennats 2007-2011(70% du coût total) et 2012-2016 (30%).

Il comprend 39 projets/programmes pour un coût estimé à 560,66 milliards de FCFA dont 147,66 milliards (26%) acquis, et 413,0 milliards (74%) à rechercher. 52,2% des investissements programmés sont destinés aux projets structurants et intégrateurs.

Parmi ces 39 projets et programmes, dix (10) sont jugés prioritaires pour un coût estimé à 392.599 milliards de FCFA dont 1,8 milliards acquis auprès de l'Etat et 390,799 milliards des Partenaires.

LA CRISE DU 17 JANVIER 2012

Elle concerne plusieurs acteurs à la fois étatiques et non étatiques :

- Le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), séparatiste. Créé en octobre 2011, le Mouvement est né de la fusion du Mouvement National de l'Azawad (MNA), né le 1er novembre 2010 à Tombouctou, l'Alliance Touarègue Nord Mali (ATNM) et une dissidence de l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC) du 23 mai 2006 ;
- Les Mouvements religieux salafistes Ansardine et MIA ;
- Les Mouvements étrangers jihadistes : AQMI, BOKO HARAM et MUJAO ;
- Les Narcotrafiants ;
- Les Déserteurs de l'Armée malienne et des Membres du Réseau Plaidoyer pour la Paix et la Sécurité ;
- Les Milices à relent tribal et communautariste au service de l'Etat et les groupes ethnoculturels d'autodéfense.

RECOMMANDATIONS

Privilégier une solution pacifique, juste, inclusive et définitive au douloureux conflit armé garantissant l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Mali, l'attachement à la Constitution de la République du Mali du 25 février 1992 ainsi qu'aux dispositions de ladite Constitution par lesquelles elle souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 ainsi qu'aux différents Accords de paix à travers :

- L'ouverture des pourparlers de paix avec les Mouvements armés de nationalité malienne attachés à l'intégrité territoriale et à la laïcité du Mali incluant les Groupes d'autodéfense

(Gandakoy, Ganda Izo), les Groupes socialement marginalisés (TEMEDT) sous l'égide du Médiateur officiel désigné par la CEDEAO en relation avec la CDR - Mali et avec l'appui d'autres facilitateurs notamment des Pays du champ (Algérie, Mauritanie, Niger) en relation avec la RASD au regard de l'implication de certains de ses ressortissants dans des cas d'enlèvements d'Etrangers occidentaux, du Pourtour saharien (Libye, Tchad ,Maroc et Tunisie) et la France;

- La participation des Elus et des personnes ressources au titre de la société civile malienne au processus de restauration de la paix et du Vivre ensemble dans le cadre des rencontres intra et intercommunautaires mieux ciblées et répondant aux complémentarités ethnoculturelles et des modes de production ;
- La préservation de la cohésion sociale, de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans notre pays à travers la création d'Unités Spéciales de Sécurité majoritairement composées des Ressortissants du Nord (Songhay, Touareg, Arabes et Peulhs) ;
- Le recrutement égalitaire au sein des Forces Armées et de Sécurité (FAS) des jeunes de deux sexes des Régions du Nord ayant appartenu ou pas à des Milices, à des Groupes communautaires d'autodéfense (Gandakoy, Ganda Izo) ou à des Groupes socialement marginalisés (TEMEDT) ;
- La gestion avec discernement ou au cas par cas de la situation des Officiers, Sous- Officiers et Militaires de rang qui ont quitté leurs Unités d'origine en relation avec la crise actuelle pour empêcher leur ralliement à AQMI ou aux Narcotrafiants dans le cadre de la lutte contre « l'Economie de la drogue » et le terrorisme ;
- L'amélioration de la bonne gouvernance politique et démocratique à travers le partage du pouvoir économique et politique en aidant à une meilleure utilisation des ressources humaines locales et régionales en dehors de leur statut social dans la restauration et la diffusion de la culture de la paix notamment Tabital Pulaaku, Zasya Lasaltaray, Alcarama, Ginna Dogon, COREN, Plate Forme Kel Tamashaqt, Conseil National Bella ;
- La réinstallation de l'Etat malien et ses démembrements dans les Régions du Nord au plan administratif, sécuritaire et socio-économique ;
- La relance des actions de développement et l'approfondissement de la Décentralisation, la seconde Indépendance Nationale du Mali ;
- La promotion de la diversité culturelle du Mali au niveau des médias nationaux en tenant compte des spécificités des Régions du Nord ;
- L'évaluation du Pacte National et des autres Accords complémentaires ;
- La nécessité d'un redécoupage territorial prenant en compte l'étendue du territoire, les terroirs communautaires d'attache et la densité du peuplement pour éviter de transformer les majorités démographiques en minorités démocratiques ;
- La tenue des Elections sur la base des listes électorales à jour, fiables et consensuelles ;

- Le rapatriement volontaire, organisé et graduel des populations maliennes déplacées ou réfugiées dans des conditions de dignité et de sécurité ;

PROPOSITIONS DE SORTIE DE CRISE DANS LE NORD DU MALI

Le Titre III du Pacte National correspondant au STATUT PARTICULIER DU NORD DU MALI ci-dessous libellé en relation avec la Loi 93/008 -PRM du 11 février 1993 fixant la libre administration des collectivités territoriales peut constituer encore de nos jours une partie des solutions possibles à la rébellion actuelle sur la base de l'indivisibilité du territoire national et de la laïcité de l'Etat malien.

Boubacar BA, Juriste-Bamako / Mali ²¹

Au Mali l'année 2012 a été marquée par une crise aux dimensions multiples s'alimentant les unes les autres. Elle est d'abord sécuritaire en lien avec les attaques des groupes armés au Nord. Elle est ensuite institutionnelle avec la rupture de l'ordre constitutionnel intervenue en mars 2012. Enfin, elle est humanitaire avec l'exil forcé des populations au sud du pays et dans les pays voisins ; et avec les personnes déplacées et réfugiées dont le nombre ne cesse de croître.

La rupture de l'ordre constitutionnel a eu pour conséquence la suspension de l'aide publique au développement à l'exception de l'aide humanitaire de la part de la quasi-totalité des partenaires au développement. L'année 2013 a été un tournant avec l'intervention de l'armée française « **Opération Serval** » et des troupes de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA) pour accompagner le Mali à la reconquête du territoire national. Les grandes villes du nord et plusieurs localités ont été libérées. En dépit des évolutions majeures avec le rétablissement de l'ordre constitutionnel et l'intervention militaire du Mali et de ses alliés d'autres défis existent. Il s'agit de l'adoption de la feuille de Route par l'Assemblée Nationale le 30 janvier avec deux défis majeurs : la reconquête du nord du Mali et l'organisation d'élections transparentes et crédibles au mois de juillet 2013. La situation reste fragile et exige une capacité d'anticipation afin de freiner la dégradation des conditions de vie des populations.

Une des réponses adéquates à la crise de 2012 consisterait à la mise en route du processus de justice transitionnelle qui est communément définie comme un **ensemble de mesures qui tente de répondre à une demande de justice après des situations de conflits et de violations massives des droits de l'Homme**. La justice transitionnelle vise surtout à affronter le legs d'exactions graves en vue de prévenir une réémergence des conflits, d'éviter l'impunité et de soutenir le rétablissement de l'État de droit et la réconciliation nationale. Au sortir d'un conflit, certains pays se caractérisent par un **fort besoin de justice**, alors même que leurs capacités de rendre justice sont au plus bas : faiblesse des moyens financiers, de l'administration, obstacles juridiques, ampleur du nombre de victimes et des responsables, nécessité de la réconciliation.

La présentation va s'articuler sur le processus d'expérimentation de la justice transitionnelle et son interaction avec la réconciliation nationale.

I. Rappel des cas de violences perpétrées et des violations massives des droits de l'homme au nord et au sud du pays

La crise malienne a tout d'abord commencé par la résurgence de la rébellion arabo-touareg dans le nord du pays, le 17 janvier 2012. La situation a été aggravée par l'effondrement du système sécuritaire devant le coup de boutoir de rebelles soutenus à la fois par des terroristes et extrémistes, des narco trafiquants et de troupes lourdement armées composées de touareg

²¹ Auteur de l'Ouvrage : **Justice transitionnelle et paix durable au Mali**, édition l'Harmattan/La Sahélienne, 2012.

d'origine malienne venus de la Libye, à la suite de la mort de Mouammar Kadhafi et de la chute de son régime.

Le paysage sécuritaire fut émaillé dès lors par un banditisme grandissant, l'occupation des 2/3 du pays par des groupes armés notamment Alqaïda au Maghreb Islamique (Ami), Ansardine, le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA). Sur la presque totalité du territoire national la violence, le doute et la suspicion se sont brutalement installés.

Le corollaire a été le coup d'état perpétré le 22 mars 2012 avec le renversement du régime par une junta militaire révoltée par leur situation de dénuement presque total en moyens de combat. En réaction à la rupture politique et institutionnelle survenue, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a décidé des sanctions politiques, diplomatiques, économiques et financières à l'encontre du Mali, qui ont contraint le Comité National de Redressement de la Démocratie et de Restauration de l'autorité de l'Etat (CNRDRE) dirigé par l'ex-junta à prendre un engagement solennel. Suite à cet engagement, un accord cadre est intervenu le 06 avril 2012 entre le CNRDRE et la CEDEAO, qui en assurant la mise en œuvre de l'article 36 de la constitution du 25 février 1992, consacre le retour à l'ordre constitutionnel normal. Un président de la république par intérim a été investi et a pris fonction. Un gouvernement de transition a été mis en place.

Dans le nord du Mali en particulier, suite à l'occupation des villes de Kidal, de Gao, et de Tombouctou, les rebelles et autres groupes armés terroristes sévissent par la violence et les exactions à l'endroit des populations civiles (tortures, viols, assassinats, lapidations, amputations de mains et de pieds, etc.) et du patrimoine culturel (démolition des mausolées et profanation des tombes d'illustres personnalités religieuses). Au sud du pays on assiste à des enlèvements, des arrestations arbitraires, des affrontements entre corps des formés suite à des accusations de tentatives de coup d'état, des braquages, des saccages de biens publics et privés, des vols et des intimidations. La pratique de la charia imposée par les différents groupes islamistes au nord du pays a accentué la souffrance des femmes à travers des viols individuels et collectifs, la flagellation publique des filles et des femmes, la lapidation des couples, l'institution de prison pour les femmes, l'esclavage sexuel, le déplacement massif de la population féminine au sud du pays et dans les camps de réfugiés au Burkina Faso, au Niger, en Mauritanie et en Algérie.

Diverses organisations nationales et internationales de défense des droits humains (AMDH, International Crisis Group, FIDH, Amnesty International, Human rights Watch...) ont établi des faits de violence dans leurs différents rapports : massacre de soldats de l'armée malienne à d'Aguel Hoc en janvier 2012 pouvant être considérés comme des crimes de guerre au nord du pays et d'actes de violation de droits de l'homme et de tortures au sud du pays. L'Etat a donné compétence au parquet du tribunal de première Instance de la Commune III de Bamako pour connaître de toutes les infractions commises au nord. La Cour Pénale internationale (CPI) officiellement saisi pour poursuivre et juger les auteurs de ces crimes. La Cour Pénale Internationale a organisé une mission au Mali en août 2012 pour une imprégnation du dossier et des acteurs de la crise.

Pour accompagner le processus de Transition et aider les populations maliennes à accroître leur résilience, « c'est-à-dire le renforcement de leur capacité à absorber les chocs externes et internes », à atténuer les effets de la crise sur les couches les plus vulnérables durant cette période difficile, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont réadapté leurs

interventions à la nouvelle réalité et tentent redynamiser leurs efforts de coordination à travers divers Programmes et Projets.

II. L'option de la justice transitionnelle : principaux piliers et processus de mise en œuvre

La situation particulière du Mali répond au cas de figure typique où toutes les hypothèses s'imbriquent en faveur de l'expérimentation d'une justice transitionnelle. Ces cas de figure sont les suivants :

- Existence d'un processus de transition politique suite au coup d'état du mars 2012 par une junte militaire et la remise sur selle de l'ordre constitutionnel normal suite aux actions combinées d'acteurs nationaux (regroupement politique et social) régionaux (CEDEAO, Union Africaine) et internationaux (ONU, Union Européenne...);
- Situation de conflit avec l'occupation des 2/3 du pays par des groupes armés rebelles et islamistes ayant perpétré des actes graves de violations massives de droits de l'homme et de post conflit (reconquête du pays en cours avec le soutien de la France avec l'opération Serval et de la Misma) ;
- Situation d'un Etat fragile avec des institutions affaiblies suite au déficit de gouvernance nécessitant une réforme des systèmes de sécurité et judiciaires permettant une refondation du processus démocratique.

Pour mieux comprendre les exigences de la justice transitionnelle, il importe de cerner les quatre (04) piliers qui la fondent et qui sont les suivants : Le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et la garantie de non récurrence.

Le premier pilier est le droit à la justice. Il s'appuie sur les poursuites pénales (par les tribunaux nationaux, internationaux ou hybrides. C'est le pouvoir pour les victimes des violations des droits humains (massacres, viols, lapidations, destruction des symboles de l'humanité, etc.) de saisir les juridictions et le devoir de dire le droit.

Le deuxième pilier est le droit à la vérité. Les enquêtes visant à établir la vérité sur des exactions passées (soit via les enquêtes nationales telles que les commissions vérité, soit via les commissions d'enquête internationales, les commissions des nations unies ou les efforts des ONG). La recherche de la vérité est une exigence, un droit.

Le troisième pilier est le droit à la réparation. Les réparations (compensations, symboliques, sous forme de restitution ou de réhabilitation) sont d'une impérieuse nécessité. Il est la base fondamentale de la justice transitionnelle.

Le quatrième pilier est la garantie de non récurrence. La justice classique permet difficilement d'aboutir à cette garantie du fait des faiblesses du dispositif, des ressources et du cadre juridique. Pour qu'il ait non récurrence il faut guérir les plaies et ne pas seulement les cicatrifier. Il faudra prendre des mesures idoines pour que tels faits ne se reproduisent pas. Les réformes institutionnelles (justice et systèmes de sécurité) sont importantes.

La discipline englobe aussi la question **de la mémoire et de la réconciliation.**

Déjà largement établie dans certains pays à travers le monde, la notion de justice transitionnelle, comme l'appellent les acteurs de la discipline, demeure encore peu connue dans le contexte malien. Dans les relations internationales elle est une «recette» devenue

comme une norme qui s'appliquerait à tout pays sortant d'une dictature ou d'une guerre et aspirant à une vie politique et civique pacifiée²². Les pays concernés sont aujourd'hui légion : Afrique du Sud, Rwanda, Sri Lanka, Ouganda, Libye, Côte d'Ivoire, Égypte, Tunisie, Guinée, Maroc, sans oublier nombre de pays en Amérique latine et en Europe de l'est.

Aujourd'hui il est unanimement reconnu qu'il existe à travers le monde une quantité appréciable de travaux académiques, journalistiques, artistiques et juridiques disponibles sur la justice transitionnelle. Il existe plusieurs formes d'expertises et d'assistance technique de nombreux pays et centres de réflexion (cas du Centre international sur la justice transitionnelle), d'organisations internationales et des nombreux donateurs devenus actifs dans la discipline.

III. Dynamiques et interactions entre justice transitionnelle et réconciliation nationale

La réconciliation nationale doit être entendue comme le couronnement de la paix. Elle détermine une manière d'envisager le passé qui rend possible la vie du temps présent et d'un avenir. Elle n'est pas seulement règlement du conflit, mais son dépassement. Le processus de réconciliation doit s'appuyer sur une vision du « vivre ensemble ».

Au Mali il y'a plusieurs pôles socio-institutionnels de dialogue social et de rencontres variées dans le pays, mais il n'existe pas à ce jour **de plateforme ou d'espace inclusif, neutre de portée nationale** qui constituerait un complément des différents processus amorcés depuis de nombreuses années suite aux différentes crises qui ont secoué le pays.

3.1 Mise en place d'une Commission Nationale de dialogue et de réconciliation (CNDR)

La Commission Nationale de dialogue et de réconciliation est un organe indépendant rattaché à la présidence malienne. Elle est créée par décret n°2013-325/P-RM du 10 avril 2013, le Président de la République par intérim, qui a mis en place l'architecture de la Commission Dialogue et Réconciliation en procédant à la nomination des 30 commissaires (6 femmes et 24 hommes). Cela fait suite à la nomination le 30 mars dernier du Président et des deux Vices Présidents de la Commission Dialogue et Réconciliation.

Les objectifs de la CNDR sont formulés en huit (08) points déclinés qui sont relatifs à l'identification des forces politiques et sociales, les groupes armés, l'enregistrement des cas de violation des droits de l'homme commis dans le pays, le soulagement des victimes, la mise en exergue des vertus de dialogue, de paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale, l'émergence d'une conscience sociale et la promotion des valeurs démocratiques.

3.2 Non prise en compte effective des dimensions justice et vérité par la Commission de dialogue et de réconciliation

Pour être efficace la justice transitionnelle doit faciliter de diverses dimensions conduisant à la mise en relation d'actes et de décisions conduisant à enquêter sur les crimes, à identifier les responsables, à prendre des sanctions à l'encontre de ceux-ci, à accorder des réparations aux victimes, à empêcher que de futures violations des droits de l'homme ne se produisent, à reconstruire les relations Etat/citoyens, à protéger et à renforcer la paix et la démocratie et à

²² Kora Andrieu : La justice transitionnelle- De l'Afrique du sud au Rwanda, éditions Gallimard 2012.

encourager la réconciliation entre individus et au niveau national. **Il est important de signaler que les dimensions « justice » et « vérité » n'apparaissent pas clairement dans le décret de création de la CNDR et ne sont pas suffisamment prises en compte dans la mise en route du processus de dialogue national.**

Selon Mark Freeman et Dorothee Marotine : « La justice transitionnelle ne plaide pas en faveur d'une justice rétroactive à n'importe quel prix, ni d'un maintien de la paix au détriment du droit à la justice des victimes, mais insiste plus précisément sur une mise en balance des différents objectifs contradictoires conformément au droit international, aux avantages et contraintes locales et à la prise de décisions sensées et justes »²³.

Au niveau de l'article 2 du décret n°2013-325/P-RM du 10 avril 2013 il est stipulé que : la CNDR est chargée d'enregistrer les cas de violation de droit de l'homme commis dans le pays du début des hostilités jusqu'à la reconquête totale du pays. Même si un accord de coopération judiciaire entre le Mali et la CPI est mis en place, il ressort une dichotomie entre le processus de poursuites des présumés criminels (par les cours et tribunaux maliens) et le processus de la réconciliation (envisagé avec la CNDR). Il est important de souligner qu'un accord devrait aussi ouvrir la porte à une coopération du bureau du procureur de la CPI avec les autorités judiciaires au Mali, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire²⁴.

Au regard de l'importance des dimensions justice et vérité dans le processus de justice transitionnelle, les poursuites pénales représentent une première grande catégorie des mécanismes à mettre en place. L'obligation des Etats d'enquêter sur les atteintes aux droits de l'homme et de prendre des sanctions contre les personnes responsables dérive du droit international des traités et conventions, telle que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ou les Conventions de Genève, et du droit international coutumier²⁵. De plus, le Mali a ratifié le Statut de Rome et il est stipulé dans la section 2.4 sur la Cour Pénale Internationale (CPI) que les Etats doivent incorporer dans leur droit interne les crimes pour lesquels la CPI a compétence. Il existe également de nombreuses déclarations et résolutions des Nations Unies, ainsi que des dizaines de décisions émanant d'organismes responsables du contrôle des traités et de tribunaux supranationaux tels que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et les Cours des Droits de l'Homme qui soutiennent ces obligations.

En ce qui concerne l'impact des poursuites sur la réconciliation, il importe de souligner que les victimes sont quelquefois moins disposées à se réconcilier en l'absence d'efforts visant à tenir les auteurs de crimes pour responsables. Les poursuites peuvent aider à individualiser la culpabilité, réduisant de cette façon les stéréotypes et le risque d'incrimination de groupes.²⁶ Les poursuites peuvent également aider à dévoiler les mythes dangereux et les altérations de l'histoire, susceptibles de susciter le ressentiment chez les victimes et former la base de futurs conflits.²⁷ La justice permet aux victimes sans menacer la stabilité politique d'obtenir les **réparations** des torts dont elles ont souffert. Les procédures de justice et de vérité peuvent

²³ **Mark Freeman et Dorothee Marotine : La justice transitionnelle: Un aperçu de la justice transitionnelle, Novembre 2007**

²⁴ En Côte d'Ivoire le gouvernement élu a mis en place deux mécanismes d'enquête (Commission spéciale et Commission Nationale et une Commission nationale dialogue, vérité et réconciliation.

²⁵ La Commission africaine de droit de l'Homme et des Peuples à la rencontre de la 53^{ème} Session ordinaire tenue du 09 au 23 Avril 2013 à Banjul (Gambie) a adopté une résolution sur la justice transitionnelle.

²⁶ Mark Freeman et Dorothee Marotine op.cit.

²⁷ En Afrique du Sud la loi a établi à la fin de l'Apartheid trois comités : **Le Comité sur les violations des droits de l'homme, le Comité sur la réparation et la réhabilitation et le Comité amnistie.**

dans une certaine mesure montrer que les **amnisties** pour les crimes les plus graves sont généralement considérées comme inacceptables.

La commission de dialogue Nationale et de réconciliation telle que perçue dans le contexte malien n'est pas clairement associée à la notion de vérité et de justice. Ces deux notions répondent à des caractéristiques très spécifiques (organe d'enquête, concentration sur les événements du passé, priorisation aux victimes et aux torts qu'elles ont souffert). Bien que les notions vérité ne soient pas appropriées à tous les contextes, elles ont le potentiel de générer de nombreux avantages pour les sociétés en transition.²⁸

3.3 Réconciliation et différents mécanismes/instruments traditionnels d'intermédiation

Les institutions traditionnelles de médiation et de régulation reposaient sur un socle de valeurs éthiques et morales fortes dans le pays. Ces valeurs restées vivaces depuis de nombreuses années ont subi d'importantes mutations. Les différents processus de résolution des conflits au Mali ont connu une évolution ayant favorisé depuis les premières années de l'indépendance du pays différentes "dérégulation" et de repli des instances traditionnelles et cela pour deux raisons :

- D'abord la dépossession de l'autorité des instances traditionnelles avec la politique, l'assimilation coloniale et cela sans négliger la mobilisation de l'Etat depuis plusieurs années dans le règlement et la résolution des conflits ;

- Ensuite le modèle d'apaisement des différends par le recours aux compétences de médiation traditionnelle s'est retrouvé en confrontation avec le modèle judiciaire introduit par l'Etat.

Dès lors on vu apparaître plusieurs acteurs dans les mécanismes de règlement : courtiers, agents techniques locaux, qui se substituèrent quelquefois aux autorités coutumières de médiation souvent délégitimées par l'administration Etatique. A partir de l'indépendance est apparue, la notion de construction nationale avec l'adaptation de mécanismes où la justice est rendue au nom de l'Etat. Fondé sur la vision juridico-administrative héritée de la colonisation, le modèle d'intervention de l'Etat fait appel à des normes d'intervention faiblement applicables par rapport à la légitimité des instances traditionnelles d'arbitrage. Une vérité d'évidence est apparue dans la pratique parce que le modèle dit moderne de résolution a reçu une faible adhésion des populations et les solutions proposées n'étaient pas en mesure d'apporter efficacité source d'équilibre et de paix sociale. Un autre aspect de la problématique démontre que le recours de plus en plus fréquent à l'institution judiciaire avec le processus de démocratisation de la vie publique atteste que les institutions traditionnelles subissent d'importantes mutations et parviennent de plus en plus difficilement à assurer les équilibres familiaux, sociaux et communautaires. Les institutions traditionnelles doivent être prises pour ce qu'elles sont, c'est à dire **des créations sociales, des réponses à des questions d'un temps et obéissant comme toute construction humaine aux lois et servitudes de l'évolution**²⁹.

Aujourd'hui, plusieurs questions restent non élucidées sur l'évolution de ces institutions, leur efficience, leur représentativité et leur légitimité ou encore le mode de désignation des responsables et leur fonctionnement interne. Seront capables de s'insérer dans le tissu socio institutionnel de la justice transitionnelle ? Dès lors il nécessaire de mieux comprendre la

²⁸ Création au Rwanda de **tribunaux Gacaca** (juridiction traditionnelle), de **tribunaux nationaux**, le **Tribunal International Pénal au Rwanda (TPIR) en 1995 et d'une commission d'Unité Nationale et de réconciliation**.

²⁹ Boubacar Ba : « Analyse institutionnelle et pouvoirs locaux au Mali » dans : Pouvoir, ressources et développement dans le delta central du Niger, L'Harmattan/Sahélienne-2010.

typologie des valeurs à réactiver au sein des institutions traditionnelles pour les mettre au cœur du processus de justice sociale et réconciliation nationale.

3.4 Réconciliation et mise en relation avec les acteurs émergents du dialogue social

Les acteurs émergents sont variés et multiformes :

- **Regroupement de plusieurs Partis Politiques, de syndicats, d'associations politiques suite au coup d'état du 22 mars 2012** : Le Front uni pour la sauvegarde de la démocratie et de la République (FDR), la Coordination des organisations Patriotiques du Mali (COPAM), la Coalition pour sauver le Mali (CSM), l'Alliance des démocrates patriotes pour une sortie de crise (APDS), IBK Mali 2012). Ces acteurs ont des visions et approches différentes par rapport au processus de dialogue, de gestion du processus politique et de réconciliation nationale;

- **Organisations de la société civile** : Elles sont très nombreuses. On peut citer entre autres : La Coalition pour le Mali, Collectif des ressortissants du nord du Mali (COREN), le Collectif des élus du nord (COLLEN), Le collectif des ressortissants de la région de Kidal (COREK), le Réseau des femmes élues et leaders des régions du nord du Mali, l'Alliance « ZASYA » Lazaltarey (authenticité), le Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO-MALI), la Plateforme des cadres et leaders des Kel Tamacheq pour l'unité nationale du Mali, le mouvement Joko Ni Maaya, le Mouvement Joyoro Fa, le Forum Multi acteurs sur la gouvernance au Mali (FMA) ;

- **Structures/Organismes de représentation** : Associations de Pouvoirs Locaux (APL) (Association des Municipalités Maliennes, Association des Conseils de Cercle du Mali, Association des Régions du Mali) ;

- **Acteurs culturels, scientifiques et communicationnels** : La Maison de la Presse, le Mouvement Mali valeur, la Fondation Forum de Bamako, L'association culturel Nko, La coopérative culturelle Tumast, la Fondation Festival sur le Fleuve Niger à Ségou ;

- **Partenaires intervenant dans le processus de dialogue politique et social et la réconciliation** : Cellule de réflexion (GIZ) sur le processus de dialogue au Mali, Interpeace, Centre de dialogue humanitaire (HD Centre au Sahel), Office of Transition Initiatives (OTI) à travers l'USAID est en cours d'installation au Mali. Les clés de la réussite du dialogue et la réconciliation passe par une mise en synergie acteurs : traditionnels, émergents, partenaires techniques et financiers et CNDR en vue de faciliter les différentes étapes de la justice transitionnelle. Une des options consisterait à rehausser la participation des femmes et des jeunes qui auront un rôle déterminant dans la consolidation de la paix. Les acteurs émergents peuvent être la passerelle entre la CNDR et les populations locales.

La démarche doit se reposer sur deux piliers essentiels : Le renouvellement du vouloir vivre ensemble par la construction d'une vision commune pour un avenir partagé et l'ancrage d'une nouvelle culture démocratique passant par le rétablissement de la confiance entre la population et les institutions étatiques.

IV. Propositions et pistes de solution pour l'ancrage de la justice transitionnelle et la réconciliation nationale

Des étapes sont nécessaires pour arriver à la mise en route de la justice transitionnelle et faciliter son interaction avec la réconciliation nationale. Il s'agit d'amorcer des réformes solides prenant en compte plusieurs dimensions à savoir:

- **Le processus de création de la CNDR** a été impulsé par le pouvoir exécutif sans une réelle implication des forces politiques et sociales du pays dans le processus de conceptualisation. S'agit-il d'une première étape conceptuelle qui doit prendre en compte au fur et à mesure d'autres processus d'organisation et de structuration ? La relation entre justice transitionnelle et réconciliation nationale doit être fondée sur une stratification évolutive et méthodique. Il s'agit dès le départ de clarifier le processus de pilotage de la justice transitionnelle et définir la part contributive du Ministère de la justice au niveau de la conception institutionnelle ;

- **La mise en relation entre justice transitionnelle et réconciliation nationale passe par l'adaptation de la « justice de proximité et la réconciliation »** aux réalités des citoyens. Cette pédagogie peut réussir par l'adoption de diverses options dans la mise en œuvre: (1) le choix de personnalités ancrées dans les valeurs sociales du pays et ayant une forte connaissance des modes de gestion des affaires publiques, (2) l'établissement d'un répertoire de « **jurés** » durant les vingt dernières années qui sera le vivier du bassin de juridictions à constituer pour être complémentaire à la justice classique. Ce répertoire pourrait être constitué d'anciens administrateurs, d'enseignants, de techniciens retraités ayant servi l'Etat avec loyauté et dévouement et d'acteurs émergents (parajuristes, cliniques juridiques...) associés aux représentants d'institutions traditionnelles et religieuses représentatives du pays. Il faudrait éviter de créer des attentes non prises en compte pour les justiciables et amorcer au fur et à mesure un processus de consultations informatives des populations ;

- **La mise en chantier de « juridictions complémentaires »** à la justice classique pourrait être une solution alternative et nécessite une réinvention et une réactivation des institutions traditionnelles dans le cadre d'un processus de formation, de capacitation sur les outils et instruments de droit, de justice et des connaissances des réalités sociologiques du pays. Cette option si elle est adoptée doit clarifier le champ d'application et le régime juridique de ces juridictions (durée, champ d'intervention et procédures de saisine). La justice est avant tout l'application de la règle de droit et non pas forcément l'équité ;

- **La prise en compte de la dimension vérité et justice** est au cœur du processus de la justice transitionnelle. D'où l'importance du soulagement des victimes par la mise en place **d'associations de victimes des crimes commis au nord du pays en synergie avec les organisations de la société civile** (viols massifs des femmes, crime de guerre, crime de destruction de patrimoine de l'humanité) en vue d'élucider et prouver les atteintes graves aux Droits de l'Homme. **Dans certains contextes, une commission de dialogue à elle seule ne se révélera pas être le mécanisme le plus approprié pour contribuer à la revendication du droit de savoir des individus et de la société en transition. Il serait utile ou nécessaire, selon les circonstances, de recourir à d'autres mécanismes d'enquête ;**

- **Accélérer le processus d'expérimentation de la justice transitionnelle avec l'organisation d'un colloque dans les plus brefs délais** traduisant la réponse malienne de ce paradigme de justice dans le cadre de la transition démocratique³⁰. Ce colloque facilitera

³⁰ Un projet de termes de référence est disponible pour faciliter l'organisation de ce colloque.

l'appropriation du processus et définira les conditions de mise en route avec un arrimage entre **justice institutionnelle et justice transitionnelle**. Le processus doit s'orienter en amont et en aval sur **la réconciliation nationale, la relance du processus démocratique et la restauration de l'état de droit**³¹.

Références bibliographiques

(1) **Boubacar Ba** : Justice transitionnelle et paix durable au Mali, édition l'Harmattan/La Sahélienne, 2012

(2) **Carol Mottet et Christiant Pout**: La justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable. Conférence Paper 1/2011- Dealing with the past-series

(3) **Joinet, Louis** : Un état des lieux des principes et standards internationaux de la justice transitionnelle, in Bleeker, Mò, Mottet, Carol (Eds), *La justice transitionnelle dans le monde francophone : état des lieux*, Conference Paper 2/2007, Dealing with the Past-Series, DFAE, Berne 2007

(4) **Kora Andrieu** : **La justice transitionnelle, Edition Gallimard-2012**

(5) **Mark Freeman et Dorothée Marotine**: La justice transitionnelle : un aperçu du domaine, 2007

(6) **Mécanisme de Justice transitionnelle** : expériences en Afrique, Afrique du nord et Moyen Orient, Amérique centrale, Amérique du sud, Asie et Europe, PNUD-2012

(7) **Peace and Research Institute (PRI)** : Rapport final de monitoring et de recherche sur la *Gacaca* : La contribution des juridictions Gacaca au règlement du contentieux du génocide Apports, limites et attentes sur l'après Gacaca, 2009

(8) **Xavier Philippe** : La justice transitionnelle est compatible avec les principes constitutionnels reconnus dans un nouvel Etat de droit ? Congrès mondial de droit constitutionnel, Mexique 2010.

³¹ Le processus doit être axé par la consolidation l'Etat de droit, l'amélioration des performances de la justice spécifiquement la chaîne pénale et la justice militaire, l'amélioration de l'accessibilité de la justice et le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

CADRE DE PROPOSITIONS

I. LES CAUSES SECURITAIRES, SOCIOLOGIQUES, ECONOMIQUES ET GEOSTRATEGIQUES DE LA CRISE MALIENNE

Les causes globales

1. La présence faible et discontinue de l'Etat avec une inadéquation réelle entre son déploiement territorial et l'étendue du territoire malien ;
2. La non implication des acteurs autres que le gouvernement dans la conclusion des accords de paix ;
3. La sous information des acteurs maliens et des populations sur les accords de paix ;
4. La faible production de connaissances sur les diversités sociétales au Mali ;
5. La non prise en compte des spécificités territoriales et socio-culturelles dans la structuration, les politiques, les stratégies et les modalités d'intervention de l'Etat ;
6. La militarisation de l'administration dans le Nord ;
7. L'état de dénuement de l'Administration et son incapacité à produire une action publique performante ;
8. La non concordance entre les logiques institutionnelles et les dynamiques territoriales (centralisation, approche par le haut) ;
9. La mauvaise gestion de la première rébellion de 1963, notamment à travers le choix de la répression ;
10. Les capacités stratégiques et opérationnelles limitées de l'Etat en matière de conclusion et de mise en oeuvre des accords de paix ;
11. La non effectivité de la réforme de la décentralisation ;
12. La passivité des acteurs non étatiques dans la gestion des affaires publiques ;
13. La faiblesse de l'Etat de droit ('impunité et l'entretien de la corruption).

Les causes sécuritaires

1. La faible présence de l'Armée avec la fermeture progressive des postes militaires au Nord ;
2. Le traitement discriminatoire des ex - rebelles dans l'armée, en violation des textes qui régissent les forces armées et de sécurité ;
3. L'affaiblissement de la vocation et de l'engagement des forces de défense et de sécurité ;
4. Le sous équipement et l'insuffisance de formation des forces de défense et de sécurité ;
5. Les litiges latents dans la délimitation des frontières et leur porosité.

Les causes sociologiques

1. Les perceptions négatives attachées à Kidal du fait de son maintien comme zone pénitentiaire et des rigueurs de conditions de vie (enclavement, facteurs climatiques etc.) ;
2. Le racisme : la couleur de la peau, les rivalités entre les tamasheqs et les arabes, l'esprit de supériorité des peaux blanches ;
3. Les rancoeurs et les frustrations liées aux exactions et aux dérives de l'armée et des bandes armées ;
4. La forte prégnance des légitimités traditionnelles sur les sociétés locales et les difficultés de leur prise en compte dans le dispositif institutionnel, le partage du pouvoir et la construction de la démocratie ;
5. Les relations parfois difficiles entre les communautés du nord ;
6. L'existence des idéologues de la rébellion ;
7. L'inadéquation entre l'action publique (politique, institutionnelle) et les modes de vie nomades ;
8. L'absence d'une politique nationale d'intégration des populations maliennes pour construire et consolider la nation.

Les causes économiques et sociales

1. L'état de pauvreté économique du pays et particulièrement des régions du nord ;
2. Le chômage et la vulnérabilité des populations et particulièrement des jeunes ;
3. Les difficultés d'accès aux services sociaux de base et aux services administratifs ;
4. L'enclavement du Nord ;
5. Le caractère lucratif de la rébellion avec les différents trafics et les possibilités de promotion dans l'appareil d'Etat et dans l'armée (voir les différents accords).

Les causes géostratégiques

1. Environnement immédiat du pays favorable à la prolifération des armes et à la circulation des combattants potentiels ;
2. Mauvaise gestion de l'accueil des combattants venus de la Lybie (non désarmement etc.) ;
3. Convoitise des ressources naturelles de la bande sahélo saharienne ;
4. Prolifération des trafics illicites de tout genre (armes, êtres humains, drogues etc.)
5. Infiltration et occupation d'un espace important des régions du nord par des groupes prétendus islamistes (Aqmi, Mujao Ançar dine, etc.) et alliés (Mnla) ;
6. Absence d'autorité et faible maîtrise des flux migratoires ;
7. Non contrôle de certains financements étrangers douteux.

2. ELEMENTS DE PROPOSITIONS POUR FAVORISER LA VERITE, LA JUSTICE ET LA REPARATION

Développer l'information et la communication
<ol style="list-style-type: none">1. Sensibiliser les populations sur le processus « Vérité – justice - réparation » ;2. Sensibiliser les populations sur la nécessité et l'intérêt d'établir la vérité sur les différentes exactions commises ;3. Rassurer les populations sur leurs appréhensions et interrogations.
Mettre en place un système accessible, crédible et efficace
<ol style="list-style-type: none">1. Inciter les victimes à se faire connaître ;2. Recenser les victimes et les différentes exactions commises ;3. Identifier, poursuivre et juger les auteurs des crimes et exactions quels que soient leur statut et leur provenance, etc.
Prendre des mesures institutionnelles et concevoir des approches idoines
<ol style="list-style-type: none">1. Prendre toutes les dispositions législatives, réglementaires et administratives requises en vue d'établir la vérité, la justice et procéder à la réparation matérielle, morale et financière des préjudices subis par les victimes ;2. Renforcer et améliorer les Institutions juridiques existantes, les commissions de dialogues ou de réparation créés ou en cours de création, ainsi que les points d'appuis locaux pour l'identification des victimes des violences et la réparation des préjudices subies (exactions, pillages, viol) ;3. User de toutes les voies pour exécuter les mandats d'arrêts internationaux ;4. Créer un tribunal Spécial pour les Femmes et les Enfants victimes de violences ;5. Remembrer la commission dialogue et réconciliation pour plus de crédibilité et de représentativité, et inclure la dimension vérité ;6. Créer des cellules locales chargées du recensement des victimes et des exactions ;7. Impliquer les médias locaux et les communicateurs traditionnels ;8. Associer la Société Civile locale aux différentes négociations des localités en question .

3. PROPOSITIONS DE GARANTIES DE NON RECURRENCE

Améliorer la gouvernance du pays
<ol style="list-style-type: none">1. Organiser les « Etats généraux du Mali » pour renégocier le « vivre ensemble » et refonder l'Etat à partir d'une approche partant de la base pour arriver à une dynamique de paix durable;2. Réaffirmer et soutenir le caractère unitaire, laïc et républicain de l'Etat ;3. Approfondir la décentralisation pour l'adapter aux spécificités des territoires et aux réalités des sociétés locales ;

4. Promouvoir une gouvernance vertueuse à travers le respect de l'éthique et des valeurs partagées ;
5. Favoriser l'intégration des régions du Mali à travers l'éducation, les forces armées et de sécurité, la communication ;
6. Promouvoir la culture de la citoyenneté, de la paix et de la non violence ;
7. Développer un Programme de sensibilisation des populations pour développer un islam tolérant afin d'éviter à l'avenir tout recrutement local par des groupes djihadistes ;
8. Renforcer les capacités des membres de la Commission Dialogue Réconciliation sur les techniques de négociation de la paix ;
9. Insérer dans les programmes scolaires l'enseignement sur les notions de droits humains, de la citoyenneté, de la culture de la paix et de la non violence ;
10. Assurer la présence effective et utile de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national ;
11. Renforcer et améliorer les partenariats stratégiques avec les pays frontaliers et de la sous région.

Promouvoir le développement

1. Elaborer et mettre en oeuvre des politiques de développement adaptées et performantes pour l'ensemble des régions du pays ;
2. Améliorer la mise en oeuvre, l'efficacité et la transparence des politiques publiques, notamment par l'implication des populations et de toutes les catégories d'acteurs ;
3. Assurer la création de richesses et d'emplois, notamment en faveur des jeunes et des femmes ;
4. Désenclaver les régions du nord et réhabiliter/reconstruire les infrastructures.

Assurer la sécurité

1. Refonder les forces de défense et de sécurité dans le cadre de l'Etat républicain ;
2. Assurer la présence des forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
3. Doter les forces et de sécurité d'équipements et de formation adaptés ;
4. Démanteler et désarmer toutes les milices et bandes armées ;
5. Favoriser la collaboration entre les forces de sécurité, les populations, les collectivités décentralisées et les autorités coutumières et traditionnelles ;
6. Rendre opérationnel le mécanisme d'alerte précoce et de lutte contre la prolifération des armes de la CEDEAO.

Troisième partie

La gouvernance de la sécurité au Mali

INTRODUCTION THEMATIQUE

La crise de 2012 au Mali, de par sa profondeur et de par le traumatisme qu'elle a pu causer sur les institutions de la république et sur la société malienne, elle crée une opportunité historique de remise en question totale de l'approche institutionnelle, politique et sociale des problématiques sécuritaires dans le pays.

Le FMA Mali se saisit opportunément de ce contexte favorable aux remises en question, pour amener les différents acteurs de l'espace public, à confirmer les dimensions multiples de la notion de sécurité.

En effet, la conception d'un projet de refondation de la gouvernance sécuritaire du pays, doit être un processus articulé aux défis, du local au national, inspiré des propositions et des expériences des acteurs et adossée à des politiques de défense adaptées.

Un tel projet sera profilé à partir des diagnostics et analyses de la dynamique de la crise politico-militaire (qui a récemment secoué le pays) et des réponses multiformes que la prévention de telles situations exige des pouvoirs publics, des acteurs de la société civile, des légitimités traditionnelles et religieuses, des partenaires au développement, etc.

L'objectif général poursuivi par le Forum sur « **La gouvernance de la sécurité au Mali** » c'est d'établir une cartographie des vulnérabilités, des différentes menaces et des défis sécuritaires du local au national, afin d'élaborer des propositions consensuelles pour apporter une contribution à la nouvelle approche de la gouvernance sécuritaire du pays.

Au Mali, le débat sur la gouvernance de la sécurité fait émerger quatre enjeux fondamentaux sur lesquels le Forum multi-acteurs s'est penché.

1. Contrôle et sécurisation du territoire (dispositifs, reformes, menaces djihadistes et l'islamisme)

Le Mali est un immense territoire. Les faibles moyens humains et logistiques de l'Etat ne lui permettent pas d'assurer, en tout endroit du territoire national, une présence effective et efficace. Or, il en va de la légitimité de l'Etat, de garantir la sécurité des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national. C'est une fonction régaliennne de l'Etat, nécessaire pour la construction de l'Etat-nation et la préservation de l'intégrité territoriale. Si les déterminants de la crise sécuritaire au Mali semblent maintenant avoir été bien identifiés — dans la douleur ! — les réponses sécuritaires que leur gestion à long terme exige, sont moins évidentes. Pour anticiper le départ de la force SERVAL et des forces africaines de maintien de la paix, le Mali, avec l'appui des partenaires a entrepris de renforcer les capacités opérationnelles de ses forces de défense et de sécurité (FDS). Mais les leçons tirées de la gestion de ces conflits asymétriques, disent toutes la difficulté d'une force armée classique à éradiquer des menaces de type djihadiste. D'où la nécessité de réfléchir plus largement les fonctions de contrôle et de sécurisation du territoire national. Il est tout à fait envisageable que les FDS, réarmées, moralement et techniquement, seraient capables, dans les zones de conflits, de contenir les divers groupes combattant. Mais les menaces resteront et continueront d'alimenter les processus de déstabilisation à l'origine de la crise actuelle.

Des pistes de réponses devraient aussi être esquissées. Il s'agit, d'une part, de distribuer plus largement les champs de responsabilité, en matière de gouvernance sécuritaire. D'autre part,

la coopération avec les pays frontaliers (notamment, l'Algérie) est nécessaire pour contenir les menaces djihadistes. Mais à long terme, il s'agira aussi de renforcer massivement la présence de l'Etat dans les territoires en conflit, et de la sécuriser. Il s'agira, aussi, de travailler à réduire, à la racine, les phénomènes qui alimentent le djihadisme. Plus spécifiquement, l'on devra s'appesantir sur les éléments suivants : la reconstruction post-conflit de l'Etat dans les territoires du Nord ; l'offre d'alternatives au djihadisme et à l'islamisme.

- **Comment reconstruire la présence de l'Etat dans les territoires du Nord?** Avant le conflit, l'Etat était déjà très faiblement présent dans le Nord du pays. Sur de vastes territoires du Nord, l'Etat était quasi inexistant. L'enjeu sécuritaire à long terme exigera que l'Etat reconstruise son administration sur chaque portion des territoires du Nord, et le rôle des FDS devra aussi être de sécuriser cette présence, à travers ses symboles et ses représentants. La nécessité de conduire concomitamment un processus de décentralisation approfondie pose évidemment des problèmes d'approche, de chronologie. Comment concilier cette exigence double de reconstruction d'un Etat fort dans le Nord et de décentralisation de l'action publique ?
- **Quelles offres politiques et socioéconomiques alternatives au djihadisme ?** A long terme, seules les réponses à cette question sont porteuses de sécurité durable pour les territoires du Nord. Comment réduire les sources à la base des phénomènes qui alimentent les sentiments d'exclusion et qui favorisent les choix extrémistes ? Le débat doit porter sur l'offre politique : les espaces, les modalités d'expression des opinions et des différences également accessibles à toutes les communautés, notamment les minorités. Les discussions porteront aussi, sur les mesures de discrimination positive, de rattrapage des inégalités territoriales.

2. Stratégie de lutte contre la prolifération des armes légères dans le contexte post-crise au Mali

Le conflit au Nord n'est pas la cause de la circulation des armes légères, dans cette partie du pays, même si, probablement, il l'aurait amplifié et en aura révélé la gravité. Les individus comme les nations acquièrent des armes, en partie tout au moins, pour se sentir en sécurité. Et historiquement, le port d'armes — armes à feu et armes blanches — est un élément de la tradition, des coutumes. Néanmoins, le contexte de menace terroriste oblige, partout dans le monde, à une réévaluation des droits, d'autant plus nécessaire que l'ampleur des armes en circulation sort celles-ci de leur traditionnelle utilisation et de fonction sociale et pose des questions de sécurité publique. Le terrorisme aime l'anonymat et la banalisation des armes crée un environnement dans lequel des individus mal intentionnés pourraient se mouvoir plus aisément. L'on devra alors questionner principalement : la maîtrise et le contrôle des circuits (voies, réseaux) d'échanges des armes légères ; la dimension culturelle du port d'armes (ce point est aussi en corrélation avec le débat sur la « contribution des acteurs de la société civile à une gouvernance démocratique de la sécurité »).

- **Comment démanteler les réseaux de trafic d'armes légères et réduire leurs sources d'approvisionnement ?** Ce sont des questions complexes, compte tenu de l'immensité des territoires à contrôler, de leur situation de zones transfrontalière, de l'acuité de ce phénomène dans toute la sous-région. Quels sont les dispositifs sécuritaires à mettre en place aux frontières et à l'intérieur des territoires ? Quelle coopération entre les pays limitrophes et dans la sous-région ?

- **Comment créer des consensus communautaires sur la nécessité de modifier les habitudes comportementales vis-à-vis du port des armes légères ?** L'enjeu est de réduire le port d'armes par les individus, sans créer le sentiment de stigmatiser des communautés et des groupes d'individus. La réflexion devra porter les contenus des messages, les leviers institutionnels locaux sur lesquels s'appuyer, les compromis éventuels à négocier.

3. Dispositifs de sécurité nationale, coopération sous régionale

La coopération sécuritaire régionale est indispensable pour une gestion durable de la sécurité. Les pays limitrophes, toute la sous-région, sont traversés de lignes de tensions, réelles ou potentielles. Il en résulte des problématiques de sécurité complexes dans un contexte où les Etats sont faibles et ont des capacités réduites de contrôle de leur territoire. Dans ce contexte, la coopération sous régionale globale pour la sécurité est intimement liée à l'articulation entre les dispositifs sécuritaires nationaux des différents Etats, en particulier ceux partageant les mêmes espaces frontaliers — et, même, à leur niveau d'intégration. Cela nécessite des dispositifs de coopération subsidiaire en matière de sécurité que le Mali devrait négocier avec ses voisins, mais dans le cadre d'une vision stratégique sécuritaire globale qui dépasse ses préoccupations spécifiques au Nord du pays. Les questions à débattre pourraient tourner autour des points suivants : les leviers actuels de coopération sécuritaire disponibles dans la sous-région ; les contours d'une initiative de concertation sous-régionale sur la gouvernance sécuritaire.

- **Existent-ils actuellement des dispositifs fonctionnels de coopération sécuritaire dans la sous-région et à quelles difficultés sont-ils confrontés ?** Un brainstorming sur le cadre institutionnel sous-régional en matière de sécurité, l'échelle de la CEDEAO, de l'UEMOA ou simplement au niveau bilatéral. Une discussion critique sur les mécanismes sécuritaires infra-nationaux ainsi que sur leur fonctionnement.
- **Quels pourraient être les modalités de lancement d'une initiative sous-régionale de coopération sécuritaire associant Etats et acteurs non-étatiques ?** En tout état de cause, la persistance des problèmes sécuritaires dans la sous-région et leur aggravation, dans certains endroits, pointe la nécessité de rediscuter d'un projet sous-régional de gouvernance sécuritaire globale. La situation au Mali, les réflexions que les acteurs nationaux ont entamées sur le sujet, lui donnent la légitimité et devraient le motiver à impulser une telle initiative. Selon quelles modalités ? A l'initiative de quels acteurs ou groupes d'acteurs nationaux ?

4. Contribution des acteurs de la société civile à une gouvernance démocratique de la sécurité

La participation des populations, à travers les organisations qui les représentent, est l'un des fondements de la bonne gouvernance, car elle offre au pouvoir sa légitimité. Mais à elles seules, les consultations électorales ne suffisent pas à assurer une participation populaire active. Là où les dirigeants fondent l'exercice de leur pouvoir uniquement sur l'élection, ils tendent à se croire autonomes du simple fait qu'ils ont été élus et risquent de priver le citoyen de toute possibilité d'influencer les décisions prises. La consolidation de la paix suppose l'élargissement d'un "espace civique" où un large éventail d'organisations, allant des ONGs à des structures traditionnelles ou des associations communautaires, ainsi qu'à des instituts de

recherche, puissent nouer des alliances avec les pouvoirs publics, le secteur privé, les partenaires au développement. Les associations et autres organisations de la société civile doivent avoir un large accès aux espaces de conciliation entre les belligérants et de prévention des conflits. Les OSC doivent aussi être engagées dans la prise en charge communautaire de la sécurité, dans le contexte d'un Etat décentralisé où la gestion de l'action publique au proche des populations est perçue comme porteuse de plus de légitimité et d'efficacité. Le débat sur les conditions optimales de contribution des acteurs de la société civile à une gouvernance démocratique doit au moins sur trois éléments : les acteurs les plus stratégiques ; les échelles les plus pertinentes ; les modalités de participation.

- **Quels sont les acteurs stratégiques ?** La société civile peut ressembler à une grande nébuleuse, tant les organisations qui la composent ou qui s'en réclament, sont nombreuses et différentes de par leur nature, leur histoire, leurs préoccupations, leurs modes d'intervention. Or la question de la sécurité renvoie, elle aussi à des réalités différentes, à des jeux d'acteurs différents, selon les échelles de territoire (sous-régional, national, régional, local). Une bonne identification des acteurs de la société civile les plus stratégiques — ceux capables de réunir légitimité et efficacité — est nécessaire.
- **Quelles sont les échelles pertinentes d'intervention des OSC ?** Si les besoins de sécurité sont les mêmes pour tous les citoyens sur tout le territoire national, les risques ne sont pas de même nature, partout, et leur traitement ne requiert pas les mêmes exigences de participation des OSC. Est-ce qu'il y a des échelles de territoire privilégiées d'intervention des OSC ?
- **Selon quelles modalités, engager la participation des OSC ?** La participation peut demeurer juste un slogan, sans effet, si des modalités opératoires ne sont définies pour la rendre effective. Quelles sont les modalités de participation des OSC les plus efficaces, selon les catégories d'acteurs, les échelles de territoire, les besoins précis de sécurité ? de quelles ressources a besoin cette participation, pour être effective et efficace.

La troisième séance régionale du Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali dit de « sortie de crise » s'est tenue dans la région de Mopti sur le thème : « **La gouvernance de la sécurité au Mali** ».

Près de quatre vingt (80) personnes représentant une diversité d'acteurs ont pris part à cette rencontre, à savoir : le cabinet du gouverneur de région de Mopti, le maire de la commune urbaine de Mopti, le vice-président du conseil régional, les huit (8) préfets de la région de Mopti, les présidents des conseils de cercle de Tenenkou, de Youwarou, de Douentza et de Mopti, les maires des chef lieux de cercles de la région de Mopti, des élus locaux et nationaux, des représentants des forces de défense et de sécurité, des autorités traditionnelles et religieuses, des organisations de la société civile, un représentant du CDI et du Conseil de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique, des partenaires nationaux et internationaux dont la MINUSMA, le PACT-GIZ, le WANEP.

I. LES DEFIS SECURITAIRES AU NIVEAU DE LA REGION DE MOPTI

1.1. Lutte contre la prolifération des armes légères dans le contexte post – crise

Les défis majeurs auxquels il faudra faire face sont les suivants :

- la collecte des armes au sein des communautés pour une meilleure protection de proximité des communautés ;
- l'usage banalisé des armes par les communautés comme moyen de résolution des conflits ;
- le contrôle routier systématique des véhicules en déplacement, y compris ceux des autorités locales et régionales (en effet certaines autorités locales ne seraient que des relais de certains groupes terroristes) ;
- la sécurisation et la surveillance des foires et marchés qui constituent souvent les lieux de commercialisation des armes ;
- la sécurisation des frontières dans les zones particulièrement sensibles en collaboration avec les Etats frontaliers ;
- la sécurité de proximité et la protection de la mobilité des populations dans leurs activités économiques ;
- la gouvernance partagée de la sécurité régionale (espaces multi-acteurs d'échanges régionaux comprenant les préfets, les élus, les communautés, les groupes socio professionnels, etc.) et la mise en confiance de l'ensemble des acteurs impliqués.

1.2. Contrôle du territoire et de lutte contre les menaces djihadistes et le terrorisme transfrontalier

- déplacer les écoles militaires de formation vers le nord pour adapter leur formation aux réalités physiques et sociales du pays ;
- la transparence et l'équité dans le système judiciaire et l'articulation entre sécurité et accès à la justice ;
- le recrutement, la formation et l'équipement des agents de sécurité et de la justice sur une base saine ;
- apaisement des tensions inter et intra-communautaires, comme base de réconciliation et de construction d'un climat sécuritaire durable ;
- le brassage interethnique et intercommunautaire entre les populations du nord du pays et celles du sud pour une bonne réconciliation et une paix durable ;

- la corruption au sein des forces armées qui rend inefficace la lutte contre le terrorisme, le narco trafic et le commerce des armes légères.

1.3. Mécanismes endogènes de gestion des conflits et de consolidation du vivre ensemble

- la place et le rôle des croyances et des autorités morales dans les mécanismes de sécurité au niveau de la commune, du cercle et de la région ;
- le rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance de la sécurité.
- la place et le rôle des autorités coutumières dans la gouvernance de la sécurité et dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits locaux ;
- la police de proximité respectueuse et protectrice des communautés;
- redéfinition de la fonction et des avantages du chef de village en tant que maillon local et communautaire important de la gestion administrative du territoire et du maintien de la cohésion sociale ;
- exploitation de certains principes traditionnels et religieux (tels que la « Dina » de Sékou Ahmadou dans la région de Mopti) comme base de gestion des conflits inter/intracommunautaires et entre acteurs socioprofessionnels.

1.4. Contribution de la société civile à la gouvernance démocratique de la sécurité

- l'émergence d'une société civile indépendante et forte financièrement, capable de s'impliquer dans la gestion des questions sécuritaires ;
- la synergie d'action entre les acteurs de la société civile dans le cadre de la gouvernance de la sécurité.

II. REPERTOIRE DES PROPOSITIONS DU FORUM REGIONAL

2.1. Lutte contre la prolifération des armes légères dans le contexte post – crise

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Multiplier les campagnes de sensibilisation des communautés sur la problématique des armes légères ; 2. Organiser des séances de formation continue au niveau des communes et de la région à l'adresse des élus, des OSC, des ONG, des administrateurs, etc. 3. Renforcer le cadre législatif et réglementaire sur les armes (harmonisation avec la convention de la CEDEAO et exiger le permis et revoir les conditions d'acquisition, la lutte contre le commerce illicite des armes). |
|---|

2.2. Contrôle du territoire et de lutte contre les menaces djihadistes et le terrorisme transfrontalier

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer et rendre efficace les dispositifs de lutte contre le banditisme résiduel ; 2. Renforcer les mécanismes de gestion des conflits internes et intra – communautaires ; 3. Créer un cadre partenarial sous régional de lutte contre le banditisme transfrontalier. Construire des infrastructures modernes pour l'armée dans le cadre de l'occupation rationnelle du territoire ; 4. Renforcer les capacités opérationnelles des forces armées (en la dotant de moyens adéquats de surveillance et de défense : aérienne, terrestre, fluviale, technologique) ; 5. Instaurer une rigueur dans le recrutement et la formation des éléments des forces de défense et de sécurité. |
|---|

2.3. Mécanismes endogènes de gestion des conflits et de consolidation du vivre ensemble

1. Etablir une cartographie des légitimités des mécanismes socio traditionnels et répertorier leurs domaines de compétences, en vue de récréer une nouvelle dynamique au niveau local et régional ;
2. Initier et multiplier les actions de renforcement des capacités des femmes et de leur implication effective dans les mécanismes formels, institutionnels et sociaux dans la prévention et la gestion des conflits selon le contexte socio culturel ;
3. Appliquer la charte pastorale dans la gestion des conflits qui valorise les mécanismes traditionnels.

2.4. Contribution de la société civile à la gouvernance démocratique de la sécurité

1. Organiser des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les conditions d'acquisition, de détention et d'usage des armes légères, en vue de la réduction de la violence armée au niveau des communautés, et pour renforcer l'action de la justice et promouvoir la cohésion sociale ;
2. Organiser et renforcer la société civile pour son implication effective dans la résolution des défis sécuritaires au niveau des communes, de la région et au niveau national. Renforcer la synergie d'action entre la société civile et l'ensemble des autres acteurs de la sécurité, tels que les forces de défense et sécurité, les collectivités, les etc.

Recommandations du Forum régional

- prendre en compte **la gouvernance comme méthode** pour anticiper et résoudre les crises sécuritaires du local au national ;
- tenir compte du caractère **transversal, complexe et transfrontalier** de la question sécuritaire ;
- envisager **une lutte durable et efficace contre le petit banditisme**, les vols de bétails et les nouvelles formes de menaces (en particulier les coupeurs de routes) nées avec la prolifération et la circulation des armes ;
- repenser **la place et le rôle des autorités coutumières et traditionnelles**, redéfinir leurs pouvoirs et champs d'application dans le cadre d'une démarche de maintien durable et inclusive de la cohésion sociale au niveau communautaire ;
- reconstruire **une armée républicaine capable de répondre de manière** adaptée à la diversité des menaces ;
- impulser **une nouvelle réforme de la décentralisation** pour assurer entre autre une meilleure implication des collectivités territoriales dans la sécurisation du territoire et des citoyens ;
- assurer **une sécurité de proximité et favoriser la réconciliation durable** afin de contribuer à la relance des activités économiques dans les zones post-crise.

Diotigui DIABATE, Directeur régional de la police (Mopti)

A- PRESENTATION DE LA REGION DE MOPTI

La Région de Mopti est la cinquième Région administrative du Mali. Elle s'étend sur 79 017 km² avec une population de 2 037 330 habitants soit une densité de 26hbs/km². Sa population est composée de : bozo, peulh, dogon, sonrhaï, Maure. Elle compte huit cercles administratifs (Bandiagara, Bankass, Djenné, Douentza, Koro, Mopti, Ténenkou, Youwarou) et 108 communes.

La Région de Mopti est limitée au Nord par la Région de Tombouctou, à l'Ouest et au Sud-ouest par la Région de Ségou, à l'Est et au Sud-est par le Burkina Faso. Elle est traversée par le fleuve Niger. Le Bani, son affluent, le rejoint à Mopti.

B- SITUATION SECURITAIRE

La sécurité est assurée par les forces de sécurité composée de :

- Police Nationale
- Gendarmerie Nationale
- Garde Nationale
- Protection Civile.

a) La Police Nationale :

Elle comprend la Direction Régionale et trois commissariats (Mopti –Sévaré-Bandiagara).

Ratio : 1 policier pour 1450 habitants.

b) La Gendarmerie Nationale :

La 5^{ème} Légion de Gendarmerie comprend un Etat Major légion, deux groupements (territorial et mobile), deux escadrons, deux compagnies territoriales et quatorze brigades. La Gendarmerie est représentée dans chaque cercle par au moins une brigade.

Ratio : un gendarme pour 1000 habitants.

c) La Garde Nationale :

Le 5^{ème} groupement de la Garde Nationale comprend une compagnie territoriale ; une compagnie d'intervention rapide et une compagnie M.O. il est représenté dans chaque cercle par un peloton.

Ratio : un garde pour 1005 habitants.

d) La Protection Civile :

La Direction Régionale de la Protection Civile de Mopti est la représentation de sa Direction Générale dans la Région de Mopti et a une compétence régionale. Elle est organisée comme suit :

- Une Direction Régionale à Sévaré
- Une infirmerie à Sévaré

- Une compagnie de Sappeur-pompier à Sévaré composée de :
 - a- Un centre de secours à Mopti,
 - b- Un centre de secours à Sévaré
 - c- Un poste de secours routier à Douentza
 - d- Un poste de secours routier à Sofara

Ratio : un pompier pour 31 345 habitants.

C- CARTOGRAPHIE DES VULNERABILITES

Les localités qui avaient été occupées par les groupes terroristes (Douentza, Ténenkou et Youwarou) présentent plus de vulnérabilités que les autres. Néanmoins, sur l'ensemble de la région, les populations restent vulnérables en matière de sécurité, eu égard à la faiblesse du dispositif sécuritaire sur le terrain. Il existe au niveau de ces localités un insuffisance, voir dans certains cas un vide sécuritaire :

a- Cercle de Douentza

- Défaut de maillage sécuritaire
- Infiltration facile d'anciens éléments djihadistes dont certains sont ressortissants de la localité
- Les accès menant à la frontière avec le Burkina non sécurisés, faute de moyens humains et matériels des unités de la Gendarmerie.

b- Cercle de Ténenkou :

- Défaut de maillage sécuritaire
- Infiltration facile d'anciens éléments djihadistes dont certains sont ressortissants de la localité
- Passage stratégique non couvert accès vers la Mauritanie.
- Manque de moyen nautiques car zone inondée (secours et accès difficile en période d'hivernage
- Difficulté voir impossibilité de porter secours à une unité en cas d'attaque.

c- Cercle de Youwarou :

Idem comme pour Ténenkou.

D- LES MENACES

Menace terroriste demeure. Impossibilité de cerner de façon définitive l'intention des éléments touaregs qui avaient rallié des groupes rebelle après leur défection de l'armée nationale-même après leur cantonnement qui sera le énième du genre. A cela s'ajoute :

- Psychose fanatique
- Enlèvement de bétails
- Cas de grand banditisme
- Conflits fonciers dormants
- Conflit inter et intercommunautaires
- L'insécurité routière et fluviale due au non respect des codes.

E- LES DEFIS SECURITAIRES AU PLAN LOCAL

- Faiblesse notoire des moyens (logistique et humain) dans les unités implantées dans ces localités.
- Difficultés, voir impossibilité de secourir ces unités en cas d'attaque,
- Faiblesse du ratio de la couverture sécuritaire régionale,
- Acquérir la maîtrise sécuritaire au niveau des zones frontalières avec la Mauritanie (Téenkou et Youwarou) et le Burkina Faso (Boulékessi et Mondoro),
- Règlement définitif des conflits inter et intercommunautaires, vieux litiges fonciers au niveau de la Région : Bourgou, Ningari, problème éleveurs-paysans, problème touareg-peulh (Youwarou),
- Sécurisation des axes routiers et des voyages de forain,
- Réseaux fanatiques dormants.

F- LES PROPOSITIONS CONCRETES

- Renforcement des capacités opérationnelles des unités : personnel et au moins trois (3) véhicules, trois (3) motos par unité (commissariat, brigade et peloton) et deux (2) vedettes équipées par unité fluviale (Youwarou, Téenkou et Mopti),
- Augmenter la dotation de ces unités en carburant,
- Veiller à la mise en application du volet sécurité pour les collectivités locales. Leur concours aux unités permettra une bonne surveillance et l'exécution régulière des patrouilles dans les circonscriptions,
- Renforcer la synergie d'action et la coordination entre les différentes forces de sécurité.

I – L’ENVIRONNEMENT SECURITAIRE DU MALI

- L’Afrique, continent traditionnellement instable ;
- Les conflits intra et intercommunautaires ;
- Les conflits d’intérêt et de leadership ;
- Les conflits relationnels entre droit coutumier et droit positif ;
- Les conflits religieux ;
- La délinquance économique et financière ;
- La criminalité transfrontalière et transnationale ;
- Et l’on peut ajouter à ces causes le poids de la dette, la lutte pour le pouvoir, le mal développement et le chômage. Toutes ces causes sont exacerbées par une mal gouvernance qui se pratique au détriment de l’intérêt général et sans contrôle démocratique.

II – CONTEXTE SECURITAIRE INTERNE

Les menaces :

- Le grand banditisme ;
- L’intolérance religieuse ;
- La circulation anarchique des armes ;
- Les conflits intercommunautaires ;
- Le banditisme résiduel ;
- La non maîtrise des flux migratoires ;
- La violence dans l’espace scolaire et universitaire ;
- L’insécurité routière ;
- Les catastrophes naturelles ;
- Les menaces contre l’aviation civile.

Les vulnérabilités :

- L'indifférence des citoyens face à la criminalité grandissante ;
- Le problème des ressources humaines ;
- Le sous équipement des forces ;
- L'insécurité liée aux criminalités nouvelles ;
- La problématique du cadre de coordination des forces de sécurité ;
- La problématique d'un cadre institutionnel de concertation et d'harmonisation des actions de sécurité.

III-LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE INTERIEURE ET DE PROTECTION CIVILE

Objectifs des Etats Généraux de la Sécurité et de la Paix :

- Circonscrire les problématiques sécuritaires dans leurs natures, formes, origines et évolutions ;
- Impliquer toutes les composantes de la société dans le débat national sur les problématiques sécuritaires ;
- Dégager des stratégies cohérentes et adaptées à l'environnement national, sous-régional, régional et international ;
- Evaluer les besoins et concevoir une programmation de mise en œuvre à moyen et long terme.

La nouvelle vision de la sécurité au Mali est celle qui privilégie la sécurité humaine, dans une approche globale et intégrée, qui place l'homme au cœur de la sécurité et lie le développement à la sécurité. Ainsi la sécurité devient un axe central parmi les facteurs qui favorisent le développement pour ne plus être centrée presque exclusivement sur la protection de l'Etat.

Les fondements de la Politique Nationale de Sécurité et de Protection Civile :

- Une sécurité à visage humain, alliant sécurité et développement ;
- L'implication de tous les acteurs du secteur de la sécurité dans la conception, la définition des stratégies et la mise en œuvre des actions ;
- La prise en compte des dimensions nationale, sous-régionale, régionale et internationale dans la formulation des objectifs à atteindre.

La Politique Nationale de Sécurité et de Protection Civile a pour objectif général d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et la promotion de la paix sociale avec comme objectifs spécifiques de renforcer les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des populations en matière de sécurité ; impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion des questions de

sécurité ; créer un climat de paix sociale et de stabilité propice au développement économique et social.

Les neuf axes prioritaires la politique nationale de sécurité et de protection civile :

1. La culture de la prévention.
2. Le renforcement des capacités des forces.
3. Le renforcement des capacités nationales en prévention et gestion des catastrophes.
4. La maîtrise l'insécurité routière et fluviale.
5. La promotion d'une véritable police de proximité.
6. Le renforcement de la lutte contre le terrorisme.
7. La mise en œuvre de la gouvernance partagée de la sécurité.
8. La consolidation et le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale.
9. La mise en œuvre d'une stratégie de communication conséquente.

IV – LE PROGRAMME DE GOUVERNANCE PARTAGEE DE LA SECURITE ET DE LA PAIX (PGPSP)

Objectif global :

Contribuer à la création d'un climat de sécurité, de paix et de stabilité qui favorise le développement humain durable au Mali.

Objectifs spécifiques :

- Appuyer l'élaboration et l'adoption de la politique nationale de sécurité telle que recommandée par les Etats Généraux de la Sécurité et de la Paix de novembre 2005 ;
- Appuyer la mise en œuvre de cette politique au niveau nationale et décentralisé ;
- Appuyer la construction d'une sécurité et d'une paix durable dans les régions du Nord du Mali.

Activités majeures :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un document cadre de politique nationale de sécurité et de protection civile ;
- Le renforcement des capacités des services de sécurité et de protection civile, des organisations de la société civile, du secteur privé, des collectivités territoriales et des communautés locales en matière de gouvernance de la sécurité ;
- La prévention et la résolution des conflits communautaires, en collaboration avec les OSC, les organes des collectivités territoriales et les représentants de l'Etat ;

- Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des catastrophes ;
- La conception et la mise en place d'un système pilote de police municipale ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une communication pour une sécurité partagée et décentralisée ;
- La préparation d'un plaidoyer de proximité et de communication locale en faveur de la sécurité et de la paix dans les régions du Nord ;
- La promotion d'une culture de la paix ;
- La maîtrise des armes légères ;
- La prévention des conflits et la gestion de la sécurité dans les « pays frontières » ;
- La lutte contre les migrations clandestines et le trafic des migrants ;
- L'organisation d'une Table Ronde pour la mobilisation de ressources en faveur de la refondation du secteur de la sécurité ;
- L'appui au renforcement des structures de concertation et de décision pour la consolidation de la sécurité et de la paix dans la région de Kidal.

Résultats atteints :

- Un appui institutionnel à divers départements ministériels à travers des études aptes à être opérationnalisées pour contribuer au climat de paix, de sécurité et de stabilité tel que souhaité par la politique nationale de sécurité ;
- Des actions d'information, de sensibilisation et de formation dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs du secteur de la sécurité à travers conférences, séminaires, symposiums, formations et cours ;
- Des actions de prévention, de gestion et règlement des conflits à travers la promotion du dialogue social et politique, les rencontres intercommunautaires et autres espace de concertation.

Constats :

- Le PGSP a contribué à améliorer la gouvernance globale de la sécurité au Mali.
- Les appuis techniques et financiers apportés ont permis d'atténuer les tensions entre civils et militaires, les tensions sociales, les velléités de comportements antisociaux et de faire prévaloir la prévention comme stratégie globale de lutte pour préserver la paix et la sécurité ;
- La mise en œuvre du PGSP a donné un coup d'accélérateur à la réforme du secteur de la sécurité.
- L'appui du PGSP au renforcement de la sécurité au Nord avait contribué à faire baisser le niveau de violence et d'insécurité.

CONCLUSION

UNE IMPULSION NOUVELLE AU PROCESSUS DE REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE

Mise en place du Groupe de Réflexion Pluridisciplinaire sur la Reforme du Secteur de la Sécurité avec pour mission de :

- Contribuer à la définition de la vision de la sécurité ;
- Définir l'agencement du Processus de reforme au niveau National et sectoriel ;
- Proposer une stratégie de mobilisation de ressources en soutien à l'effort de RSS.

Il s'agira en définitive de mettre en œuvre, puis coordonner un processus national de RSS de manière inclusive, participative et holistique, dans le respect des objectifs assignés, pour améliorer la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, gouvernance qui au demeurant ne saurait être que gouvernance partagée.

Pierre-Michel JOANA, Général d'armée/ Expert Réseau EURO-ISME

La situation actuelle du Sahel a motivé, depuis le début des années 2010 - c'est-à-dire bien avant les événements douloureux qui touchent le Mali depuis 2012 - les préoccupations de la communauté internationale. Après avoir rapidement resitué l'insécurité actuelle, je propose de décrire les raisons et les sujets de préoccupations de la communauté internationale, ainsi que les stratégies qui en découlent. Je terminerai en posant une série de questions qui pourraient servir aux travaux de ces deux journées.

Le Sahel est actuellement l'objet de la troisième vague d'insécurité qui touche l'Afrique de l'Ouest depuis les indépendances³².

La première vague a consisté en guerres civiles et conflits armés internes, au Libéria (1989), en Sierra Leone (1997), en Guinée-Bissau (1998) et en Côte d'Ivoire (2002). Elle a considérablement déstabilisé toute la sous-région en l'ouvrant aux nombreux trafics d'armes et d'autres matières illicites.

La seconde vague d'insécurité est en quelque sorte la résultante de la première. Elle est due à l'échec des processus de désarmement, de démobilisation, de réhabilitation et de réinsertion des ex-combattants, ainsi qu'à une mauvaise, ou du moins une insuffisante, conception et mise en œuvre des processus de réforme des systèmes de sécurité³³ (RSS) dans certains pays, en particulier ceux de l'Union du fleuve Mano³⁴. Cette seconde vague a alimenté la déstabilisation des pays situés plus au nord (Mauritanie, Mali, Niger), par le biais des trafics générateurs de revenus considérables permettant de financer beaucoup d'activités subversives et d'actes de corruption.

La troisième vague qui nous intéresse aujourd'hui, s'est manifestée par un nouvel affaiblissement des dispositifs de gouvernance de la sécurité et l'incapacité, ou au moins les grandes difficultés des institutions chargées de la sécurité des États à étendre leur contrôle à de vastes étendues de territoire, éloignées des centres d'administration, notamment les terrains arides ou désertiques, qui constituent l'essentiel du Sahel. L'effondrement du régime du Colonel Kadhafi, et l'évaporation dans la région d'une importante quantité d'armements, ainsi que le retour au pays des contractuels étrangers ayant servi dans l'armée libyenne, ont fini par déstabiliser la région.

S'agissant plus particulièrement du Mali, l'installation de groupes islamistes radicaux depuis plusieurs années dans les parties mal contrôlées du Nord du pays, combinée au déclenchement d'une nouvelle rébellion et à un coup d'état militaire, qui s'est traduit par le renversement du pouvoir politique, ont donné le résultat que l'on sait. Une intervention militaire, initialement africaine, puis française, puis onusienne a donc été nécessaire.

³² Voir à ce sujet l'article « Gouvernance et réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : du concept à la réalité » de Okey Uzoehina, pour le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève- février 2014

³³ Qui doivent prendre en compte les forces de sécurité, mais aussi les autres « corps habillés » (douanes, administration pénitentiaire, etc) ainsi que la justice.

³⁴ Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone.

Au Nigeria, les activités des groupes Boko Haram et Ansaru, que l'on a cru limitées aux Etats du Nord du pays, présentent désormais des risques de prolifération dans les pays voisins, en particulier au Cameroun, sur un plan directement militaire, mais également au Niger et au Tchad.

C'est désormais toute la région Sahélienne qui fait l'objet des préoccupations de la communauté internationale.

Pourquoi une telle préoccupation ?

Parmi toutes les raisons évoquées régulièrement, je retiendrai le fait que cette troisième vague d'insécurité débouche sur des activités de terrorisme transnational, sous tendues par un objectif politique, qui consiste à transformer en profondeur, au nom d'une conception très stricte de l'Islam, les sociétés des pays ciblés (Algérie, Mauritanie, Mali, Niger, Nigeria). Il y a même dans cette insécurité un risque de prolifération vers d'autres pays de la région (Tchad, Cameroun, RCA), alors que la Libye, qui peine à sortir des turbulences de la révolution de 2012, constitue désormais, en particulier dans sa partie sud, la zone refuge des groupes radicaux armés. Il y a donc là un risque réel de déstabilisation, voire d'effondrement des pays cités.

Pour la première fois, l'éventualité pour les Européens d'avoir, à proximité de leurs frontières, un espace contrôlé par des groupes armés pratiquant le terrorisme, affiliés à Al Qaïda, s'étant ouvertement déclarés leurs ennemis, devient une réalité.

Pour les Américains, après la longue crise Irakienne, puis le pénible engagement en Afghanistan, deux pays dont nul ne peut réellement parier sur l'avenir, le Sahel est désormais une nouvelle préoccupation dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme.

Pour les voisins régionaux, (en particulier l'Algérie, mais aussi le Maroc), il s'agit de contribuer à la résolution de cette instabilité, surtout depuis la disparition de l'acteur majeur qu'était jusqu'à il y a peu, la Libye.

Enfin, les organisations régionales ou continentales ont toutes également développé leurs stratégies de sécurité sur le Sahel ou leur stratégie de lutte contre le terrorisme³⁵. Récemment de nouvelles initiatives, comme celle du G5 Sahel³⁶, se sont donné des objectifs similaires.

L'approche internationale de la gouvernance de la sécurité, s'appuie sur le constat, généralement partagé, des défis auxquels sont confrontés les Etats du Sahel, et que je reprends rapidement.

- La faiblesse de ces états, soit parce qu'ils sont parmi les plus pauvres du monde (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad), soit parce que l'organisation de l'Etat donne de faibles résultats (Nigeria).
- Une géographie qui constitue un handicap : vastes espaces difficiles d'accès, peu peuplés, sous équipés en infrastructures, sous administrés et difficiles à contrôler

³⁵ En particulier la CEDEAO et l'UA, parfois dans une ambiance de compétition ou de rivalité entre organisations.

³⁶ Créé le 16 février 2014 à Nouakchott, à l'initiative de la Mauritanie, il regroupe la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad.

- Un manque de coordination nationale entre les différentes administrations ou services contribuant à un fonctionnement efficace du système de sécurité
- Une faiblesse technique des forces de sécurité : mal équipées, mal entraînées, mal payées, ayant à gérer des rivalités internes dues aux séquelles de crises sécuritaires antérieures, et mal résolues.
- Une grande vulnérabilité des forces de sécurité, voire des dirigeants, face à la corruption, ou à l'enrichissement facile lié aux trafics
- Une grande fragilité psychologique des populations, entre un Etat qui ne s'occupe pas suffisamment d'elles, et des groupes armés qui leur imposent leur loi, mais leur apportent parfois une aide matérielle ou les impliquent dans des trafics lucratifs.
- Un mélange des genres entre activités criminelles, activisme politique et terrorisme, qui brouille parfois la perception de la menace réelle par les autorités ou les partenaires extérieurs.
- Un fonctionnement insuffisant de la coopération régionale en matière de sécurité.

Parmi les stratégies de sécurité développées par les acteurs internationaux, j'en citerai trois types :

- Celle à caractère essentiellement politique, comme celle de l'Union Africaine (MISAHEL), et qui couvre une zone très vaste³⁷
- Celles qui s'appuient, comme celle de l'Union Européenne³⁸, sur l'idée que la sécurité et le développement au Sahel sont indissociables. Il est donc indispensable d'aider les pays de la région à assurer leur sécurité pour permettre la croissance de leurs économies et une réduction de la pauvreté. Il est aussi important d'encourager le développement économique des populations du Sahel.

Cette stratégie est reprise, à titre bilatéral, par les Etats Membres de l'Union Européenne.

Certains pays ont même désigné un envoyé spécial pour le Sahel, ce qui concrétise leur intérêt particulier pour cette région (Royaume Uni et Suisse)

C'est une stratégie comparable que développe la CEDEAO avec sa Task Force Sahel, ou les Nations Unies avec la Stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel (juin 2013).

C'est également une stratégie de même type qui sous-tend les travaux du G5 Sahel.

- Celles qui sont plus directement liées à la sécurité, et en particulier à la lutte anti-terroriste, comme le Trans-Sahara Counterterrorism Partnership (TSCTP) américain, le « Sahel Region Capacity Building Working Group of the Global Counterterrorism Forum » (USA et Turquie), ou les activités des pays du champ, dans le cadre du Comité d'Etat-Major Opérationnel Conjoint³⁹, à Tamanrasset.

Il suffit de lire les textes qui présentent ces stratégies, pour s'apercevoir que finalement, tout le monde est d'accord sur les principes. La difficulté est de mettre en œuvre ces principes en fonction des spécificités nationales ou régionales. Ceci ne peut être réalisé, quels que soient

³⁷ Algérie-Burkina Faso-Libye-Mali-Mauritanie-Niger-Tchad-Soudan.

³⁸ Voir le texte de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel sur le site <http://eeas.europa.eu> (mars 2011)

³⁹ Mauritanie, Mali, Niger et Algérie.

les moyens de l'aide extérieure mis à leur disposition, que par les Etats ou les organisations régionales concernées, et non par les partenaires.

Même si la zone géographique qui concerne ces différentes stratégies est variable, il faut noter que :

- Le Mali est toujours concerné.
- Le cœur des stratégies concerne la Mauritanie, le Mali, le Niger, l'Algérie et la Libye
- Rien ne peut se faire sans l'Algérie, mais rien ne pourra se faire en tenant le Maroc à l'écart.
- Le Nigéria « mériterait » d'être mieux inclus dans ces stratégies.

Aussi, pour revenir de manière plus concrète au thème de ce colloque, qui concerne plus directement la gouvernance de la sécurité, je propose donc de réfléchir lors de nos travaux aux questions suivantes :

- Une action militaire internationale, si elle peut permettre de gagner une bataille, de stabiliser une situation, voire d'aider à gagner une guerre, permet-elle de gagner la paix ?
- Des forces de sécurité nationales, organisées en fonction de la nature de l'espace géographique de leur pays et en fonction de la nature de la menace, bien formées, bien équipées et disciplinées, permettent de redonner espoir aux populations. Permettent-elles de gagner la paix ?
- Pour être efficace dans des activités de lutte contre la grande criminalité et le terrorisme, qui vont constituer pour les années à venir la principale tâche des forces de sécurité, il est indispensable que la coopération entre les forces de sécurité intérieures (police-gendarmerie-garde nationale-autres corps habillés), les forces armées nationales et la justice soit renforcée jusqu'aux niveaux de responsabilité les plus bas. Comment y parvenir ?
- La gouvernance de la sécurité ne peut s'améliorer que si la démonstration est faite aux populations, que la sécurité est le préalable, et l'accompagnateur nécessaire, du développement. Comment combiner et articuler, dans le temps et dans l'espace, ces deux tâches, pour éviter qu'un redéploiement des forces de sécurité et de l'administration ne soit perçu comme une reprise en main plutôt que comme un préalable à des actions de développement ?
- Devant la multiplication des Stratégies Sahel, qui portent toutes sur les aspects de sécurité, comment les Etats concernés peuvent-ils s'approprier leurs propres responsabilités de gouvernance de la sécurité, alors que les acteurs internationaux reconnaissent eux-mêmes leurs difficultés à assurer la cohérence d'une stratégie lorsqu'elle concerne plusieurs agences ou administrations différentes⁴⁰ ?
- Face à une menace extrêmement volatile, qui n'utilise comme base de repli que les zones les moins contrôlées de la région sahélo-saharienne, et alors que les populations et groupes ethniques de la région sont souvent nomades et répartis de part et d'autre des frontières, comment améliorer, ou organiser, la gouvernance sécuritaire au niveau sous-régional ?

⁴⁰ Lire à ce sujet « a review of the TSCTP highlights the difficulties of implementing a whole-of-government strategy in an interagency environment » dans « the Trans-Sahara Counterterrorism Partnership: Strategy and institutional friction » par MR. F. JOHN BRAY (United States Foreign Service).

LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES : ENJEU DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA SECURITE AU MALI

Ousmane KORNIO, Consultant/ Expert sur les questions de sécurité et de gestion des conflits

Introduction

La présence incontrôlée d'armes au sein des communautés civiles est certes la plus grave menace de la paix et de la sécurité, quel que soit sa forme de présence. Ainsi, la gouvernance de la sécurité ne peut être efficace si elle ne comprend et ne développe pas une stratégie efficace de contrôle de la circulation des armes. D'où la nécessité de s'interroger l'état et la forme de la prolifération des ALPC au Mali.

En effet, si jadis (avant la crise actuelle), la prolifération des ALPC avait pour sources et formes :

- Le trafic d'armes résiduelles des anciens pays de conflits à nos frontières et qui, comme un système de vase communiquant transvasaient leurs armes au Mali à travers des réseaux de trafiquants (commercial) ;
- Les armes soustraites de nos stocks nationaux d'armes par des éléments indélébiles ;
- Des armes distribuées par l'Etat à certaines communautés au profit de leurs groupes d'autodéfense lors des rébellions passées et qui n'ont pas été récupérées ;
- Des désertions pour des raisons diverses d'ex-combattants intégrés avec soustractions d'armes ;
- La fabrication et la vente incontrôlée d'armes de fabrication artisanale et qui alimentent le banditisme urbain dans principalement les régions du centre et du sud du pays.

A l'exception des armes de fabrications traditionnelles, toutes les armes circulaient à travers des réseaux dont l'épicentre se trouvait dans la capitale Bamako où elles transitaient, mais essentiellement à destination des régions du nord qui constituaient des zones d'accumulation.

Mais en temps de paix et de stabilité (comme tel était le cas du Mali), même dans ces zones du nord, on pourrait se demander pour quelle raison ces armes convergeaient vers ces zones du nord.

Plus tard, la vérité a éclaté au grand jour avec la présence accrue d'AQMI et de soi-disant djihadistes dans la zone avec le développement de trafic de tous genres (cigarettes, drogues) et des prises d'otages. Les armes servaient en effet à sécuriser toute cette activité criminelle qui peu à peu, s'est bien installée avec toutes les formes de complicités possibles dont les tentacules arrivaient jusqu'au sommet de l'Etat. Mais le plus grave était les complicités locales (autorités administratives et politiques locales, chefs traditionnels, jeunes désœuvrés, couches sociales opprimées et défavorisées).

Dans une telle situation, la stratégie de lutte contre la prolifération des ALPC consistait à :

- Endiguer les voies et moyens de trafics en traquant les trafiquants aux frontières et sur les pistes ;

- Sensibiliser les communautés à se débarrasser volontairement des armes, car à l'absence de toute guerre imminente et de tout conflit armé intra ou intercommunautaire, ces armes qui constituaient la plus grande menace à la paix et la cohésion sociale.
- Sensibiliser, organiser l'activité de fabrication artisanale et de vente des armes ;
- Développer des projets « armes contre développement » qui ont eu des succès relatifs d'une région à une autre.

Mais, aucune mesure n'a été mise en œuvre pour lutter contre le trafic de tout genre qui se développait dans les régions du nord et qui justifiait l'accumulation d'armes dans ces zones.

Malgré tout, les populations avaient un sentiment de paix et de sécurité relative, car elles ne percevaient aucune vraie menace à cette sécurité.

Dans un tel contexte, la gouvernance de la sécurité se devait d'intégrer la combinaison d'actions de sensibilisation en impliquant les acteurs de la société civile pour qu'elle y participe, mais aussi des actions d'organisation et structuration des chaînes de contrôle et de commandement au sein de nos forces armées et de sécurité pour qu'elles soient le plus proches des populations.

Un des défis à cette dernière mesure consistait aux dispositions du PACTE national d'allègement de la présence des Forces armées et de sécurité dans les régions du nord.

La situation actuelle de la prolifération des ALPC dans les régions du nord, suite à la double crise sécuritaire, politique et humanitaire, répond-elle à cette analyse ?

Quelle est alors la situation actuelle de la prolifération des armes ?

En réalité, les sources sont différentes, les manifestations aussi.

En effet, les armes actuellement concentrées dans les régions du nord proviennent de plusieurs sources :

- Certes les armes accumulées pour servir à sécuriser et contrôler les activités d'économie criminelle se sont intensifiées par le recyclage des revenus de ce trafic dans l'achat d'armes plus perfectionnées et plus sophistiquées ;
- Les troupes de l'armée malienne qui abandonnaient des quantités immenses d'armes et de munitions dans leurs « **replis stratégiques** », aux mains des populations, lesquelles, consciemment ou inconsciemment s'en appropriaient, parfois sans savoir réellement qu'en faire.
- Les ex-combattants revenant de la Lybie, avec comme uniques bagages des cargaisons d'armes et de munitions que le pouvoir en place a naïvement laissé entrer sur le territoire (environ 50 tonnes d'armes et de munitions des dernières générations de l'armement de combat).
- Les armes abandonnées par les groupes rebelles à Gao après l'attaque de la ville par les éléments du MUJAO ;
- Les armes abandonnées par les djihadistes défaits après l'attaque de Konna et la suite de la libération des autres zones occupées des régions du nord du pays.

Dans cette nouvelle situation :

- La position du Mali dans la région change. Le Mali devient le pays pourvoyeur d'armes dont les autres pays se doivent de se protéger.
- Les armes ne sont plus aux mains de quelques acteurs, mais de tous et partout (enterrées, abandonnées à l'air libre, dans des champs, dans des grottes, etc.). Lors d'une étude que nous avons organisée dans les régions du nord sur les conflits communautaires, un des responsables communautaires nous disait ceci : « **dans le contexte actuel, on peut considérer que chaque citoyen du nord est devenu un criminel potentiel prêt à se rendre justice ou à brigander un autre citoyen** ».

Ainsi, malgré la présence de l'opération Serval et de la MINUSMA et le renforcement des capacités opérationnelles des FAMA, la sécurité est loin d'être rétablie dans les régions du nord.

Les populations des régions du nord du pays sont aujourd'hui en face de trois types de menaces :

- Les djihadistes, narcotrafiants, dispersés dans la nature et qui tentent de se reconstituer. Ils considèrent les populations locales comme des potentiels informateurs, donc des ennemis potentiels. Ils sont aussi armés et constituent alors des menaces.
- Les simples bandits de grands chemins qui, avec la disponibilité d'armes de tout genre n'hésitent pas à s'en servir pour attaquer et braquer les communautés ;
- Les armes de tout genre abandonnées, enfouies sous terre et même parfois exposées à l'air libre dans les champs, les habitations abandonnées, les bords de pistes, les anciens lieux de cantonnement, etc., bref partout et sans indications ni avertissements. Ces armes dont parfois des explosifs de tous genres constituent des menaces fortes pour la sécurité des populations et de tous. Elles remettent même en cause les activités productives dans ces zones (agriculture, élevage et pêche).

Dans une telle situation, la lutte contre ces menaces demande d'autres stratégies différentes des activités traditionnelles et anciennes. De nouvelles stratégies doivent être pensées dans la nouvelle gouvernance de la paix et de la sécurité.

Dans une telle situation, où l'insécurité prend la forme de terrorisme et de guerre asymétrique, il faut de nouvelles méthodes qui privilégient le renseignement, la vigilance (l'implication des communautés et des collectivités ex. notion de « **collectivité propre** »), la promptitude à intervenir dès que la menace est évidente, l'efficacité dans l'action avec des capacités de déplacement rapides et autonomes.

Dr Naffet KEÏTA, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSH)

Nombre d'observateurs pensent que le contexte mondial actuel remet en question les paradigmes qui ont fondé les États-nations en Afrique eu égard aux enjeux sécuritaires qui taraudent le monde (Hugon, 2011). Dans l'espace Saharo-sahélien malien, ces problèmes sont en rapport avec une série de facteurs qui interagissent:

- la question du contrôle de cet espace sur fond de tensions consécutives aux séries de révoltes et rébellions des Touaregs ;
- l'avènement des mouvements néo-MFUA tels ADC (Alliance pour le Développement et le Changement) et le MNLA (Mouvement National de Libération de l'*Azawad*) qui s'illustrent par des actions guerrières et des revendications territoriales;
- l'africanisation progressive du mouvement Salafiste, ses accointances avec *Boko Haram* du Nigeria et leur allégeance à Al Qaëda⁴¹ ;
- les enjeux propres à l'économie de ce territoire dont le sous-sol est riche en minerais potentiellement exploitables mais également émaillé de trafics de tous genres ;
- la corruption des administrations et des forces de sécurité locales se traduisant par la perte pour les États de leurs monopoles (sécuritaire et imposition) ;
- la mise à sac des dépôts de munitions en Libye et le croisement de la route des militaires libyens d'origine malienne pour certains avec les gens du MNLA et les nombreux partisans du défunt d'Ibrahim Bahanga ;
- l'alerte sur la baisse de qualité dans la formation des jeunes Maliens et de la perte de compétence des diplômés et le pôle position dont pourraient s'emparer les jeunes de la sous région conduirait assurément à la dépossession des Maliens de leur devenir dans leur propre pays - cela n'est certainement pas improbable si l'école malienne poursuit sa glissade vers l'abîme de la médiocrité -.

Dans un tel contexte, il faut être attentif aux conséquences des prises d'otages et le réarmement de l'AQMI, sur les États, les populations, les partenariats régionaux et internationaux.

Nos propos sont circonscrits à l'espace saharo-sahélien malien et portent la question de la sanctuarisation d'AQMI, les trafics illicites et ses conséquences sur la réinvention de l'Etat malien. Ces problèmes tournent autour des questions suivantes : quels contextes ont permis l'émergence et la sanctuarisation d'AQMI dans l'espace Saharo-sahélien traversé par des rébellions cycliques (1917; 1963; 1991-1995; 2006-2009) ? Assiste-t-on à des processus de recomposition de zone d'influence religieuse, de fraude internationale, de pouvoirs locaux visant à des formes de contrôle de richesses minières, de captation des ressources étatiques ou de revendication territoriale ?

Le Mali est définitivement entré dans une nouvelle séquence de son Histoire, mais personne ne peut aujourd'hui véritablement estimer la capacité du pays à s'adapter aux réalités inédites qu'il affronte. Nous n'avons en fait d'autre choix que celui d'acquiescer de nouvelles certitudes dans l'action en gardant à l'esprit que notre droit à l'erreur est restreint, que le temps n'est en

⁴¹ Le Prétoire, « Réseau AQMI: des Nigériens combattent aux côtés d'Abou Zeïd » du 11/07/2011 et <http://pambazuka.org/fr/category/conflict/75463> et 75477.

aucun cas notre meilleur allié et que nous nous trouvons dans la nécessité de mener de front un triple exercice de réflexion, de réforme et de rupture.

De réflexion sur les décisions, les actes et les comportements qui ont précipité le pays vers la double épreuve subie en 2012 ; de réforme pour porter enfin remède à des maux identifiés de longue date, mais qui ont été jusqu'à présent soumis à un traitement prodigué à doses homéopathiques et intermittentes ; de rupture enfin d'avec l'engourdissement qui a gagné le pays aux cours de ces dernières années et qui pousse le citoyen ordinaire désabusé à s'investir uniquement dans sa propre survie.

Ce que nous entamons et ce qui nous attend n'est ni simple, ni évident. C'est pourquoi, il n'est pas inutile de nous interroger en permanence. Non pas pour différer le moment d'aborder l'obstacle, mais pour éviter d'impacter sur celui-ci.

Comment abandonner les laxismes anciens et la permissivité sans nous départir des vertus traditionnelles de pondération et de tolérance qui nous ont permis de rétablir tant de situations compromises ? Jusqu'où pousser l'autocritique et la remise en cause sans tomber dans l'auto-flagellation et se désarmer soi-même moralement ? Comment éviter que l'obsession de la cadence à observer ne favorise un volontarisme forcené qui lui-même produira « les impasses du lendemain » ?

Ces questionnements ne sont pas anodins, il faut les poser tout en avançant.

La pratique quotidienne de la démocratie au Mali a lassé le citoyen. Celui-ci subit l'impuissance et l'indifférence des pouvoirs publics. En conséquence, il cherche à s'affranchir, lui-même, des règles et des lois en vigueur et se donne le droit de chercher les solutions les mieux adaptées à son seul confort. Peu importe à ce citoyen si sa démarche profondément individualiste obère l'intérêt général puisqu'il ne se sent plus lié à aucun ensemble.

L'énumération de ces comportements « déceptifs » dont se rendent coupables les représentants de presque toutes les couches socioprofessionnelles du pays, allant des hommes en uniforme aux négociants en passant par les jeunes diplômés, les commerçants et les chefs de service. En prenant acte de cet état d'esprit qui gagne du terrain, il y a exigence de mobiliser et d'unir les bonnes volontés, mais aussi rallier ceux qui au départ se rangent dans la catégorie des désabusés et des sceptiques. Le challenge que cela représente que de s'attaquer à des bastions à la longévité éprouvée comme le circuit du règlement des factures de l'État où l'imposition de la règle « *payer pour se faire payer* » a introduit de graves dérèglements.

La résolution à long terme de ces problèmes passe par la prise en compte des causes diverses de tension dont on a pu voir l'enracinement. Nous avons révélé que l'implémentation de la violence communautaire informe la production de l'ethnicité qui peut être comprise comme une entreprise de déconstruction de la modalité nationale et territoriale.

Au fond, ce qui est surtout en cause, c'est le mode de gouvernement des Etats-nations et l'intégration des populations dissemblables. Ce phénomène s'accompagne souvent d'un sentiment d'exclusion ou de préjudice individuel et collectif, renforcé dans bien de cas par l'utilisation de formes centralisées et hautement personnalisées de gouvernement.

Lorsque les dirigeants ne sont pas suffisamment tenus de rendre des comptes, que les régimes ne sont pas transparents et qu'il n'existe pas de système adéquat de contrôle du pouvoir, que la légalité n'est pas respectée, qu'il n'y a pas de moyens pacifiques de remplacer ceux qui

sont au pouvoir, que les droits de l'homme ne sont pas respectés, alors le contrôle politique prend une importance excessive et les enjeux deviennent dangereusement élevés.

Le phénomène actuel de l'effondrement de l'État est beaucoup plus particulier, circonscrit et identifiable. C'est à la fois une cause et un effet politiques qui ont leurs implications économiques et sociales. Le problème repose sur une hypothèse, caractéristique de l'ère présente: on s'attend à voir le territoire et la population se diviser en entités politiques qui déterminent au sein de leurs limites, si inégalement que ce soit, l'identité, l'ordre et l'autorité. Ici, pourrions-nous soutenir que nous sommes au cœur de la problématique de l'effondrement du territoire politique national et de son remplacement ou de sa contestation par des terroirs bien localisés ?

Certes, les diverses couches de la société ont été trop entamées culturellement et trop délocalisées pour se replier sur un modèle identitaire ethno-territorial. La rébellion du MNLA et la sanctuarisation de l'AQMI auraient des répercussions sur l'état de la nation et, même, une justification légale de la modification de l'agenda électoral. Cette situation, en consacrant le lit à AQMI, génère davantage d'enjeux qui se déclinent en terrorisme religieux islamique, trafic de tout genre sur fond de violence intercommunautaire entretenue. Ainsi, sont retardées ou hibernées l'exécution de nombre de clauses des différents accords signés par l'État et les groupes rebelles en matière de projets et programmes de développement.

Au-delà de la question du terrorisme, cette situation rappelle avec force que le Sahara que Braudel désignait comme « *l'autre Méditerranée* » est un élément essentiel de son système et qu'il le demeure malgré l'épisode colonial qui a voulu en faire un monde-frontière et les États-nations un appendice territorial à seul usage stratégique. Elle rappelle que la mondialisation ne saurait être unilatérale ou univoque ; la glocalisation oblige, les marges sont là pour la subvertir et la ramener aux réalités du monde.

CADRE DE PROPOSITIONS

1. LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES DANS UN CONTEXTE DE GOUVERNANCE DE LA SECURITE

1. Mettre en place des initiatives inclusives des communautés pour la récupération des armes ;
2. Construire des stratégies publiques efficaces en vue de constituer des alternatives à l'économie de production des armes artisanales ;
3. Encourager et soutenir l'application de la Convention CEDEAO en matière de lutte contre la prolifération des armes légères.

2. RENFORCER LA PLACE DES ACTEURS POUR UNE GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE DE LA SECURITE

1. Encourager et soutenir l'Assemblée Nationale pour qu'elle puisse jouer un rôle dynamique, en interpellant régulièrement le Gouvernement sur les défis de sécurité ;
2. Construire des stratégies pour favoriser l'implication des communautés à la base aux différentes initiatives de promotion de la sécurité locale ;
3. Favoriser la communication entre les chefs traditionnels et les élus locaux. (C'est une démarche plus pérenne pour des propositions et des débats francs que l'on ne trouvera certainement pas au niveau central) ;
4. Favoriser l'implication de la jeunesse dans les instances de prise de décision sur la problématique liée à la gouvernance (la jeunesse est acteur de la paix, sujet d'enrôlement, un pilier de l'avenir du pays) ;
5. Aller vers une sous régionalisation des stratégies en se référant aux pays tels que le Ghana, le Liberia, etc. ;
6. Engager une réflexion sur des pratiques endogènes positives qui permettent à la société de s'autoréguler ;
7. Renforcer le contrôle citoyen de la sécurité (il commence à partir de la famille, dans le quartier, à travers les OSC, etc.).

3. LUTTER CONTRE LE TERRORISME, LES MENACES DJIHADISTES DANS L'ESPACE SAHARO-SAHELIEN

1. Faire des études pour comprendre d'où viennent les racines du mal. En ce qui concerne le cas particulier du Mali, il faut cerner toutes les dynamiques qui favorisent l'implantation des groupes armés terroristes dans le Nord du pays et essayer de comprendre les motivations réelles ainsi que les enjeux qui entourent ce choix pour eux. En outre, s'agissant des rebellions récurrentes, il faudra connaître les origines de ces luttes afin d'apporter des réponses définitives ;
2. Construire des réponses publiques face à la montée de plus en plus croissante du risque de radicalisation et du poids des leaders religieux musulmans dans la sphère politique ;
3. Lutter contre la corruption des hauts cadres au sommet de l'Etat et dans l'appareil militaire.

4. CONSTRUIRE UNE MEILLEURE COOPERATION SOUS REGIONALE ET INTERNATIONALE FACE AUX MENACES SECURITAIRES

1. Construire des coopérations capables de contrôler l'espace géographique, en incluant la diversité des pays frontaliers : Niger, Burkina, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Sénégal, Algérie, Maroc, Tchad, Nigéria, Libye ;
2. Mettre en place des initiatives de gouvernance, qui prennent en compte la mobilité des populations au-delà des frontières des différents pays.

Quatrième partie

Le secteur privé au cœur de la relance
économique au Mali

INTRODUCTION THEMATIQUE

Les nouvelles autorités élues du Mali héritent d'un pays à l'économie exsangue. Les secteurs les plus affectés sont, aussi, parmi les plus porteurs pour l'économie du pays. C'est le cas pour le tertiaire, le tourisme et l'hôtellerie, particulièrement touchés par la crise au Nord et l'insécurité générale qui a régné dans le pays. L'autre secteur qui a souffert de la crise, c'est le primaire, notamment avec la baisse des investissements privés et publics dans le BTP (-20%). Certes, la production agricole a connu une hausse inespérée, en 2012 (+13), mais celle-ci ne saurait faire oublier la forte vulnérabilité de ce sous-secteur à la crise.

Globalement, la situation économique apparaît ainsi critique et constitue une source de tensions sociales au moment où le pays reste encore fragile sur ses bases institutionnelles et politiques, en dépit de la mise en place d'un gouvernement et d'un parlement légitime. Et le chômage massif, en particulier dans la couche des populations jeunes (environ 300 000 arrivées annuelles sur le marché du travail) n'est pas compatible avec l'exigence de sérénité sociale dont le pays a besoin pour engager le difficile dialogue nécessaire entre ses communautés et ses territoires.

Face à ces défis, la communauté internationale a exprimé la volonté d'appuyer la sortie de crise économique au Mali. Dans ce contexte, la relance de l'économie nationale, mais sur des bases inclusives capables à la fois de créer de la richesse et de toucher les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, devient une exigence pour les pouvoirs publics, les acteurs sociaux et les partenaires au développement.

Dans une telle perspective, **le secteur privé, compris dans son sens le plus large (opérateurs privés formels et opérateurs privés informels)**, offrirait le support stratégique pour amorcer des politiques de relance économique par la promotion de l'agriculture, de l'exploitation minière, de l'industrie, etc. A cet effet, deux niveaux d'intervention, intrinsèquement liés, apparaissent particulièrement adaptés aux enjeux de relance économique dans un contexte de sortie de crise : le secteur informel et l'échelon régional.

Quels que soient les efforts qui seront menés, par ailleurs, pour construire un Etat de droit et pour installer la démocratie, si les modes de régulation ne produisent pas du développement, et du développement économique équitable, tout le système de gouvernance finira par s'écrouler. C'est dans une telle perspective que le secteur informel est important. Il est le premier pourvoyeur d'emplois ; il renferme une multitude d'opérateurs économiques créatifs, entrepreneurs, et qui, de par leur mode de fonctionnement, sont engagés dans des systèmes complexes de redistribution des revenus, de mutualisation des solidarités, de satisfaction des besoins du groupe familial ou de la communauté, d'amortisseur des crises sociales. Par ailleurs, pour impulser un processus de rééquilibrage de ses territoires et approfondir le processus de décentralisation, le Mali devra être très audacieux dans l'approche territoriale de sa stratégie de développement économique et sociale. De ce fait la relance des économies locales, régionales et nationales apparaît comme un élément majeur de la stratégie de rééquilibrage des territoires au Mali.

Ce Forum multi acteurs avait pour objectif de créer un espace de débats entre la diversité des acteurs (Etat, secteur privé, élus, universitaires, partenaires au développement, etc.), afin d'analyser et de construire des propositions susceptibles de stimuler le secteur privé local, régional et national.

A. Questions générales à approfondir

1. Quelles sont aujourd'hui, les grandes orientations du gouvernement Malien en matière de politiques de relance économique ? Quels sont les rôles assignés, dans ce cadre, au secteur privé ? Spécifiquement, comment l'Etat Malien appréhende-t-il la place du secteur informel dans la relance de l'économie nationale ?
2. Quelles sont les différentes niches d'emplois encore insuffisamment valorisées ? Comment susciter une offre massive d'emplois dans ces secteurs ? Et que faire pour que les offres d'emplois rencontrent une égale qualité et quantité d'offres de compétences dans ces secteurs, en termes de politiques d'éducation et de formation professionnelle des ressources humaines ?
3. Comment favoriser un rééquilibrage des investissements privés en faveur des économies régionales ? Comment rendre les territoires régionaux plus attractifs au plan de leur environnement institutionnel (réaménagements organisationnel et législatif) et technique (investissements dans les infrastructures de transport, de télécommunication) ?
4. Quel peut-être la nature et la forme d'organisation et de fonctionnement d'un dispositif tripartite (Etat, Secteur privé, partenaires au développement) de suivi des recommandations du Forum sur « le secteur privé comme moteur de relance économique » ?

B. Questions spécifiques à approfondir liées aux communications des experts

1. Quels sont les enjeux et défis liés à la relance de l'économie locale (cf. Cas du Cercle de Kéniéba) ?
2. Quelles sont les politiques (ou stratégies) mises en œuvre par l'Etat pour la relance économique post-crise au Mali ?
3. Quels sont les stratégies du secteur privé relatives aux politiques de création de richesse et d'emploi au Mali ?
4. Quels sont les défis et les perspectives des établissements bancaires pour la relance de l'économie malienne post-crise ?
5. Au niveau sous-régional, quels sont les défis et les perspectives de relance des économies nationales dans un contexte de crise économique mondial ?
6. Quelle place et quelle stratégie face au secteur informel ?
7. Quels sont les enjeux et les défis liés à l'investissement dans les régions ?
8. Quelle contribution des sociétés minières dans la création de richesse, le développement économique au niveau local et national ?
9. Quelle place pour l'Agriculture dans la création de richesse et l'emploi jeunes au Mali (notamment sur la propriété des terres, la capacité d'endettement des paysans, etc.) ?

Le Forum régional de Kéniéba (région de Kayes) a porté sur le thème : « **Le secteur privé au cœur de la relance économique au Mali** ». Ce Forum multi-acteurs a été placé sous le parrainage du Gouverneur de la Région de Kayes. Plusieurs autres personnalités de la région, du cercle et de Bamako ont participé à cette rencontre.

Le Forum multi-acteurs de Kéniéba a été un espace de réflexion et d'échange global, ayant pour échelle le niveau local et régional. A cet effet, le Cercle de Kéniéba a été le lieu à partir duquel les participants ont débattu des défis, enjeux et suggestions liés à la relance de l'économie malienne, notamment à travers le rôle du secteur privé.

I. PRINCIPAUX RESULTATS

CONSTATS MAJEURS

- **les potentiels économiques du cercle de Kéniéba sont nombreuses et sont encore sous-exploités** à cause de l'enclavement de la zone (ex : les potentialités dans le domaine agricole non mises en valeur, etc.). La localité se caractérise par une abondance pluviométrique (1000 à 1300 mm par an). Cette abondance pluviométrique est favorable aux activités agricoles. Il existe également de nombreux cours et points d'eau le Falemé, le Bafing, etc.) ;
- en dépit de la bonne pluviométrie de la zone, **l'activité agricole se caractérise par un niveau de production faible qui entraîne régulièrement des déficits céréaliers de 3 à 4 mois par an**. Cette situation est imputable à la pratique encore dominante d'une agriculture rudimentaire, la culture à la houe, ainsi qu'à la non maîtrise des techniques culturales modernes. Dans beaucoup de cas, les bras valides ont tendance à privilégier l'activité d'orpaillage traditionnel, qui procure cependant des revenus très aléatoires ;
- **l'écosystème local est confronté à un rythme accéléré de dégradation et de pollution**. La pression des activités d'extraction minière sur l'environnement est de plus en plus forte : pollution de l'air, de l'eau et du sol, dégradation de l'espace de vie, etc. ;
- **il existe dans le cercle de Kenieba quatre grandes sociétés minières qui apportent un appui au processus de développement local**. Toutefois, le constat demeure qu'un effort considérable reste à faire pour transformer les atouts liés à la présence de ces sociétés minières en termes d'opportunité de développement socioéconomique;
- **la faiblesse du développement des autres secteurs économiques**, dont le secteur touristique. En effet, il existe dans la localité d'abondants sites touristiques non encore répertoriés et non mis en valeur. La filière bétail-viande et ses sous produits constitue également un secteur prioritaire de l'économie de Kéniéba. Le Cercle est aussi confronté à la problématique de la non valorisation des produits locaux en l'occurrence dans le secteur de l'artisanat, etc. ;
- **le dispositif institutionnel de l'Etat en faveur de l'investissement privé au niveau local ne paraît pas très pertinent** au regard des enjeux et des contraintes existants dans la localité, etc.

DEFIS MAJEURS

- **soutenir les promoteurs d'entreprises privées au niveau local**, en vu de leur permettre d'accéder aux crédits, d'être compétitifs et d'accéder aux marchés (exemple : les marchés de sous-traitance avec les sociétés minières, etc.) ;
- **soutenir une économie locale durable**, capable de créer de la richesse et des emplois et orientant les jeunes vers l'agriculture plutôt que vers l'orpaillage traditionnel. Cette économie locale peut ou devra s'appuyer sur la valorisation des potentialités agricoles et minières ;
- **mettre en œuvre la législation environnementale**, afin de préserver et de valoriser les ressources naturelles et les espaces naturels sensibles de la localité. Dans cette stratégie, il conviendrait de reconvertir les sites miniers dans des perspectives de maintien de la biodiversité, de développement économique et de valorisation des territoires ;
- **développer les initiatives de communication et rendre accessible l'information** au niveau local notamment sur les opportunités d'affaires et les potentialités du territoire.

PROPOSITIONS

- **appuyer le développement d'un leadership local** pour le développement économique à travers le renforcement des capacités des acteurs ;
- **créer les conditions d'attractivité et de promotion** des Petites et Moyennes Industries (PMI), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le Cercle de Kéniéba. Cette proposition mérite d'être soutenue par le développement des stratégies de promotion et de valorisation des produits et ressources naturelles du territoire ;
- **mettre en place un dispositif d'accompagnement des promoteurs de projets économiques** et des candidats pour la création d'entreprise. L'ouverture prochaine, à Kayes d'un guichet unique API militera favorablement pour l'atteinte de cet objectif.

II. RECOMMANDATIONS DU FORUM MULTI-ACTEURS DE KENIEBA

A L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT :

- ✓ Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour assurer la promotion des projets économiques en organisant et structurant les organisations socioprofessionnelles par une mise en place des mesures règlementaires, un renforcement des capacités par la formation professionnelle, un appui à l'équipement des producteurs locaux, une facilitation à l'accès au financement ;
- ✓ Réfléchir au plan institutionnel sur une structure (une agence) capable d'impulser et d'animer les politiques et activités de développement au niveau local et régional ;
- ✓ Responsabiliser les autorités régionales et locales dans la délivrance des permis des petites mines ; (réglementer l'orpaillage) ;
- ✓ Mettre l'accent sur la recherche pour le développement dans les domaines suivants:
 - Agroforesterie dans le cadre du changement climatique ;

- Solaire comme source d'énergie alternative pour la micro entreprise ;
- ✓ Instaurer un système harmonisé de recensement des contribuables du secteur privé ;
- ✓ Encourager davantage la création d'entreprises (création de guichet unique, déconcentrer le centre de décision des grandes entreprises en matière fiscale) ;
- ✓ Favoriser le passage de l'artisanat minier à la petite mine avec l'émergence d'opérateurs locaux ;
- ✓ Instaurer un dialogue entre l'Etat et les collectivités pour la cession d'une partie de la TVA mobilisée sur le territoire régional afin de permettre à celles-ci de financer les projets de développement économique.

A L'ENDROIT DES COLLECTIVITES :

- ✓ Développer des stratégies de valorisation des produits et ressources naturelles du territoire local et régional en créant des conditions d'attractivité et de promotion des Petites et Moyennes Industries (PMI), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- ✓ Mettre en place des stratégies pouvant amener les acteurs de la diaspora au côté des acteurs privés locaux dans la perspective du développement économique local et régional ;
- ✓ Améliorer davantage la qualité du fonio de Kéniéba en organisant les producteurs de fonio face aux nouveaux marchés et en appuyant les transformatrices du produit.

A L'ENDROIT DU SECTEUR PRIVE :

- ✓ Elaborer en partenariat avec l'appui de l'Administration et des collectivités un atlas qui met en exergue les opportunités d'investissements et les potentialités des cercles et de la région de Kayes ;
- ✓ Renforcer les capacités des exploitants locaux et régionaux, à travers des formations thématiques et des voyages d'étude ;
- ✓ Favoriser la reconversion des anciens placers pour d'autres activités agricoles telles que le maraîchage ;
- ✓ Organiser l'artisanat minier par le recensement détaillé des sites artisanaux, création et/ou renforcement des coopératives minières.

Cheick Oumar CAMARA, 1^{er} Vice-Président du Conseil de Cercle de Kéniéba

Présentation sommaire du Cercle de Kéniéba

Le Cercle de Kéniéba, situé au sud-ouest de la région de Kayes, partage les frontières avec les républiques du Sénégal, de la Guinée Conakry, les Cercles de Bafoulabé, de Kita et de Kayes. Sa population est estimée à 197.050 habitants au recensement général de la population et de l'habitat de 2009, pour une superficie de 16.800 Km². Plus de la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans.

L'organisation géoculturelle du cercle se présente comme suit : le Konkodougou, le Jébé, le Malontambaya, le Mérémbaya et le Worodougou. Cette organisation traditionnelle se superpose aux entités administratives du cercle (créées au Mali dès le début de son indépendance en 1960).

1. Les atouts, opportunités et potentialités du Cercle de Kéniéba

Le Cercle de Kéniéba en tant que territoire minier et agricole regorge d'énormes potentialités naturelles. Kéniéba est le Cercle le plus arrosé de la région de Kayes car traversé par 2 principaux cours d'eau : le Bafing et la Falémé.

Le Cercle connaît deux saisons dans l'année : une saison pluvieuse de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril.

Il enregistre une pluviométrie moyenne annuelle d'environ 1000 mm pour près de 77,8 jours pluvieux. Le sous sol dans beaucoup de communes, est gorgé d'eau, ce qui justifie l'existence de plusieurs sources d'eau artésienne.

Entre autres potentialités, le Cercle de Kéniéba dispose d'énormes réserves de terres arables propices au développement de l'agriculture et de l'arboriculture. Les Communes et villages situés sur les falaises du Tambaoura bénéficient d'un climat très favorable au développement des fruits et légumes dont les mangues, les agrumes, la papaye, la banane etc. Les colatiers et les avocatiers commencent à se développer dans les villages de la Commune de Sagalo.

La production du vin et de l'huile de palme est assez importante dans le Cercle.

De tous les Cercles de la Région de Kayes, Kéniéba dispose de la plus grande réserve de forêts de bambous.

Le Cercle de Kéniéba est aussi et surtout riche en ressources minières dont l'or, le diamant, l'uranium, la bauxite etc.

La ruée vers l'or draine par jour dans les zones d'orpaillage du Cercle, des milliers de personnes dont la majorité est composée de jeunes de moins de 30 ans.

Le mouvement des populations de la sous région vers Kéniéba en termes d'apport de la mobilité humaine constitue en soit une opportunité d'ouverture du Cercle vers d'autres cultures, d'autres expériences, d'autres méthodes et façon de faire. Tout cela est très

enrichissant pour le Cercle, même si, le plus souvent, malheureusement, il amène un bouleversement dans les us et coutumes des communautés rurales.

Avec la nouvelle route RN 24, la situation géographique de la ville Kéniéba change, quittant le statut de zone enclavée pour devenir un véritable carrefour stratégique du commerce malien voire sous régional. La route Internationale Bamako Kéniéba Saraya va dynamiser le commerce transfrontalier entre le Mali et le Sénégal et on assiste déjà à l'ouverture de plusieurs magasins et boutiques dans les localités traversées par elle aussi bien au Mali qu'au Sénégal.

2. Les enjeux et défis à relever

L'avènement des Collectivités n'a pas encore permis de résoudre les différents problèmes du Cercle de Kéniéba. La situation pose la problématique de la gestion des affaires publiques par des élus à majorité analphabètes qui ne bénéficient pas assez d'appui et d'accompagnement de l'Etat.

Malgré l'existence de toutes des potentialités et ou opportunités, les populations du Cercle de Kéniéba vivent dans des conditions d'extrême précarité. Rares sont les familles qui arrivent à prendre 2 repas équilibrés par jour.

- L'écosystème est confronté à un rythme accéléré de dégradation et de pollution. La pression sur l'environnement est de plus en plus forte : pollution de l'air, de l'eau et du sol, dégradation de l'espace de vie, etc.

Les enjeux et défis à relever dans le Cercle posent la réflexion de comment faire pour que les populations et communautés résidentes puissent mieux y vivre.

- L'économie du Cercle de Kéniéba est essentiellement axée sur l'agriculture, l'arboriculture, les produits de cueillette et l'orpaillage traditionnel.

En dépit de la bonne pluviométrie de la zone, l'activité agricole se caractérise par un niveau de production faible qui entraîne régulièrement des déficits céréaliers de 3 à 4 mois par an. Cette situation est imputable à la pratique encore dominante d'une agriculture rudimentaire, la culture à la houe, ainsi qu'à la non maîtrise des techniques culturales modernes. Dans beaucoup de cas, les bras valides ont tendance à privilégier l'activité d'orpaillage traditionnel, qui procure cependant des revenus très aléatoires.

Le Cercle est aussi confronté à la problématique de non valorisation des ressources existantes en l'occurrence les produits locaux.

Le territoire est riche mais les communautés résidentes en majorité, vivent misérablement

- Comment inverser la tendance? Quelles conditions créer pour y arriver ? Quelles stratégies développer ? Sur quels leviers s'appuyer ?

- Impulser le développement économique du Cercle : est-ce de la responsabilité des pouvoirs publics ou celle des promoteurs d'entreprises privées ?

- Qu'est-ce que les pouvoirs publics doivent mettre en place comme conditions au plan institutionnel, de la législation ou des procédures qui soient des facteurs favorables pour lancer la dynamique de développement économique dans le Cercle ?

Les promoteurs d'entreprises privées doivent être compétents, professionnels et jouir de la crédibilité nécessaire pour établir le dialogue avec les structures bancaires en vue de mobiliser les financements pour les projets.

L'implantation de plusieurs compagnies minières et le développement anarchique de l'orpaillage traditionnel ont considérablement renchéri le coût de la vie à Kéniéba. L'Etat, à travers ses services déconcentrés, doit mieux assurer le rôle de régulateur de prix sur les marchés.

Les mines d'or du Cercle attirent par jour, semaine, et mois des milliers de personnes en provenance de tous les horizons du Mali et de la sous région. Les compagnies et entreprises multinationales attirées par les ressources aurifères dont les activités et services connexes qui y sont liées, créent, mettent en place ou réunissent toutes les conditions pour tirer le maximum de profit pendant leur temps de présence sur le territoire.

L'exploitation des ressources minières doit être mieux organisée, mieux encadrée afin que les richesses du territoire contribuent à améliorer les conditions de vie des populations locales en créant le cadre et les bases d'une véritable stratégie de développement durable.

3. Sur quels leviers s'appuyer pour impulser le développement économique du cercle

- Renforcer les capacités des acteurs de la Décentralisation par le Dispositif d'Appui au Développement Local avec les 9 SADL créés au niveau régional (formations, appui conseil, voyages d'échanges) ;
- Faire la relecture du Code des Collectivités Territoriales ;
- Elaborer un nouveau projet de réforme administrative ;
- Promouvoir le développement économique et social au niveau local en vue de réduire la pauvreté et les inégalités ;
- Créer conditions d'attractivité et de promotion des Petites et Moyennes Industries (PMI), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le Cercle de Kéniéba ;
- Développer des stratégies de promotion et de valorisation des produits et ressources naturelles du territoire ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des promoteurs de projets économiques et des candidats pour la création d'entreprise. L'ouverture prochaine à Kayes d'un guichet unique API militera favorablement pour l'atteinte de cet objectif.

4. Les stratégies

La réforme de la décentralisation responsabilise le Conseil de Cercle sur les enjeux de développement socioéconomique de la Collectivité. L'état continue à assumer ses fonctions régaliennes. Les enjeux de développement économique d'une Collectivité doivent être portés par toutes les catégories d'acteurs dont les élus, les agents de l'Etat, les représentants des chambres consulaires et des chambres de métiers etc. Les différentes catégories d'acteurs doivent rentrer dans une logique de dialogue permanent afin de construire ensemble la vision de développement économique à donner au Cercle.

L'efficacité des stratégies de développement territorial repose sur l'équilibre entre le développement économique, l'équité sociale et la préservation de l'équilibre environnemental.

Les pouvoirs publics doivent assurer un rôle de catalyseur du processus de développement économique local en mettant en place les conditions favorables pour la création et l'exploitation d'entreprise à vocation économique.

Pour ce faire il faut créer un environnement favorable au secteur privé, soutenir l'émergence d'activités économiques structurantes, encourager le partenariat public et privé en matière d'accès aux services financiers.

L'Etat doit encourager le développement et la mise en place d'un système fiscal souple et adapté au niveau local en utilisant différents types de ressources en lien avec les spécificités du territoire.

Le Cercle de Kéniéba doit être organisé de manière à mettre en place un dispositif capable d'appuyer l'organisation et la structuration des acteurs du secteur informel (petits producteurs, commerçants prestataires de services, etc.).

Des activités préalables doivent être organisées entres autres:

- Identifier les possibilités qui existent en matière de financement des activités économiques (microcrédits garantis par l'Etat, possibilités offertes par les banques de la place etc..) pour les promoteurs de projets d'entreprises;
- Réaliser des études afin d'identifier de manière exhaustive les créneaux porteurs ou opportunités d'affaires capables de favoriser l'émergence des PMI/PME dans le Cercle de Kéniéba;
- Mettre en œuvre de la législation environnementale ;
- Faire face aux conséquences liées à l'activité des mines (travail actuel du Pas-de-Calais qui est dans la phase de l'après-mine, pour Kéniéba cet aspect peut être anticipé) ;
- Reconvertir les sites miniers dans des perspectives de maintien de la biodiversité, de développement économique et de valorisation des territoires ;
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et les espaces naturels sensibles ;
- Réaliser des études pour identifier de manière exhaustive les catégories de biens et services en termes de nouveaux besoins créés du fait de l'arrivée massive de personnes sur le territoire;
- Réaliser une étude pour identifier les nouveaux corps de métiers à pourvoir du fait de l'implantation des compagnies minières et le développement d'activités d'exploitation industrielle de l'or ;
- A la suite de l'étude, formuler un programme de formation professionnelle des jeunes, pourvoyeur d'emploi local ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de communication et d'information du public sur les opportunités d'affaires et les potentialités du territoire ;
- Soutenir la reconnaissance et la promotion de produits identitaires des différents territoires et zones de production du Cercle de Kéniéba ;
- Soutenir la modernisation des outils de production et l'amélioration et la valorisation de la qualité des produits locaux;
- Encourager l'utilisation des ressources et potentialités locales, inciter la promotion des entreprises locales de production, transformation, commercialisation, etc.
- Mettre en place un dispositif de communication et de promotion des produits, ressources et potentialités du territoire ;

Quelques outils d'appui à la prise de décision pourraient concerner:

- L'élaboration et la gestion d'une base de données sur les filières économiques porteuses et les opportunités d'affaires dans le Cercle de Kéniéba.

La base de données sera alimentée à partir d'une étude détaillée sur la disponibilité des produits locaux du cercle (arachide, fonio, mangues orange banane papaye, bambou, plantes nourricières, Karité, Néré, etc.).

L'analyse économique des filières porteuses portera sur des chaînes des valeurs analysées dans le détail sur les différents segments de la production, de la commercialisation, de la transformation à la consommation, etc. La disponibilité au niveau du Cercle de cette étude ou base de données, alimentée avec des informations solides et fiables, permettra aux différentes catégories d'acteurs publics et privés de faire des choix d'activités à mener.

- Mettre en place un système de veille capable d'actualiser périodiquement les informations de la base de données en prenant le soin de diffuser et partager régulièrement les informations mises à jour.

Mise en place d'une passerelle entre les activités minières et le développement local

L'initiative a été murie il y a un peu longtemps mais sa faisabilité a été confirmée lors de la visite du Gouverneur de la Région de Kayes à Kéniéba, par les propos du représentant des mines, du porte-parole des élus et surtout par ceux du Gouverneur. La déclaration de l'ex Ministre en charge des mines, Mr SY, vient corroborer la pertinence et la justesse de cette idée de projet.

Tous ont reconnu la nécessité de mieux rentabiliser les retombées financières provenant des exploitations minières pour un meilleur développement économique, social et culturel du Cercle de Kéniéba.

Les activités peuvent concerner :

- 1. La mise en place d'un pot commun par :** la mobilisation des ressources financières
 - des Collectivités de la Région : Conseil Régional de Kayes, Conseil de Cercle de Kéniéba, Communes Rurales de Kéniéba
 - et surtout celles qui perçoivent des apports de l'exploitation des ressources minières
 - de l'Etat,
 - des contributions des sociétés minières,
 - et d'autres partenaires au développement.

Cette manne financière servira à réaliser des activités transversales de gouvernance démocratique locale, de planification participative et des réalisations des infrastructures collectives d'envergure commune, intercommunale et régionale.

- 2. Elaboration et mise en place des outils d'aide à la prise de décision par :**
 - La mise en place et/ou renforcement des capacités des cadres de concertation et des intercommunalités/ intercollectivités
 - La réalisation des monographies communales (base de données, cartes thématiques)
 - L'élaboration des schémas d'aménagement des communes

- L'élaboration et la mise en œuvre de véritables Programmes de Développement Economique et Culturel des Collectivités (PDESC) des collectivités
- L'élaboration et suivi des budgets participatifs des collectivités.

Il s'agit à travers cette démarche de parvenir à fédérer les énergies à travers la réalisation des dispositifs de planification pour une meilleure coordination et cohésion des actions de développement. Au terme de ce processus de planification ascendante, des actions prioritaires seront identifiées et inscrites dans les documents de planification. Une attention particulière sera accordée aux projets à caractère intégrateur et structurant dans les domaines de valorisation des filières porteuses et à haute valeur socio-économique et environnementale.

LA PLACE DU SECTEUR PRIVÉ (FORMEL ET INFORMEL) DANS LES STRATÉGIES DE CRÉATION DE RICHESSE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (CAS DE LA RÉGION DE KAYES)

Karamogo TRAORE, Directeur de l'Agence de Développement Territorial en Région de Kayes

1. Aperçu sur le secteur privé dans la région de Kayes

La région de Kayes à l'instar du pays présente un secteur privé dynamique mais très mal réparti avec une forte concentration dans la ville de Kayes et dans quelques villes secondaires notamment à Kéniéba, Kita et Bafoulabé.

Le secteur privé dans la région de Kayes se caractérise par :

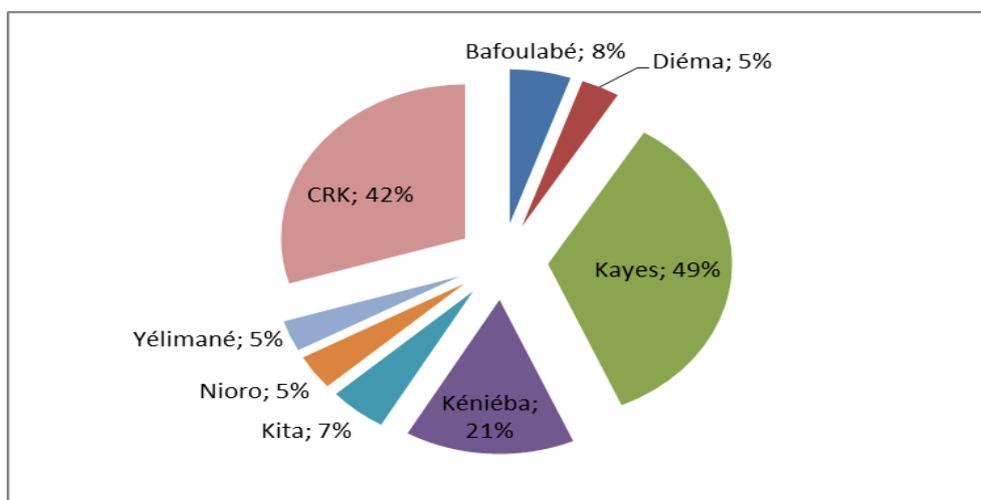
- ✓ Les Industries extractives (sociétés d'extraction d'or : Sadiola, Yatela, Tabacoto, Goungoto Loulo; cimenterie : marbrerie de Selinkégni),
- ✓ Les industries alimentaires constituées de Boulangeries (12) et Pâtisseries (5) avec une forte concentration dans la ville de Kayes et Kita ;
- ✓ Les entreprises de BTP,
- ✓ Les entreprises de bois,
- ✓ Les services (banques, micro) finances, le commerce, garages, hôtels, restaurants, stations d'essence, enseignement, santé etc.).

2. Secteur privé moteur de relance économique régionale

La part de la région de Kayes au PIB national est de **18%** contre **30%** pour Bamako, (sur la période 2001- 2009: source CAP/ Primature).

83% des emplois créés dans la région, est du fait du secteur privé (à titre d'exemple, l'ANPE-Kayes a régularisé sur la période janvier –Mai 2014, 247 dossiers d'embauche du secteur privé contre 62 pour les collectivités deuxième pourvoyeur d'emploi).

Enfin le secteur privé contribue à environ **72 %** des recettes fiscales régionales.



3. Quelques difficultés du Secteur Privé dans la région de Kayes

Malgré cette performance du secteur privé dans la création de richesses régionales, il reste toujours confronté à d'énormes difficultés qui sont :

- ✓ L'accès des entreprises au crédit des banques ;
- ✓ La centralisation, au niveau de Bamako, de la gestion des grandes entreprises en matière fiscale (lourdeur, évasion fiscale etc.).

A ces problèmes s'ajoute l'épineuse question du secteur informel, qui échappe carrément à tout contrôle. Ce phénomène existe presque dans toutes les branches d'activités du secteur privé. Mais les plus répandus concernent :

- ✓ Les commerçants et les artisans: seuls **49** commerçants imports exports et **427** commerçants détaillant sont enregistrés au niveau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Kayes ;
- ✓ Orpaillage: informel et spontané qui fonctionne sans respect de l'environnement et de la législation, secteur difficile à cerner à cause de sa fréquente mobilité : la production annuelle est estimée entre 7 à 8 tonnes d'or contre 33198,958 Kg (source: DRPSIAP) en 2012 pour l'ensemble des sociétés minières de la région. Cette forme d'exploitation traditionnelle connaît aujourd'hui une évolution dans les méthodes avec l'introduction des machines et l'utilisation des produits chimiques.

4. Recommandations

Pour un développement radieux du secteur privé de la région de Kayes, il faut :

- ✓ Instaurer un système harmonisé de recensement des contribuables du secteur privé ;
- ✓ Encourager davantage la création d'entreprises (**création de guichet unique, déconcentrer le centre de décision des grandes entreprises en matière fiscale**) ;
- ✓ Favoriser le passage de l'artisanat minier à la petite mine avec l'émergence d'opérateurs locaux
- ✓ Renforcer les capacités des exploitants et cadres, à travers des formations thématiques et voyages d'étude ;
- ✓ Rentabiliser les retombées socioéconomiques et financières ;
- ✓ Instaurer un dialogue entre l'Etat et les collectivités pour la cession d'une partie de la TVA mobilisée sur le territoire régional afin de permettre à celles-ci de financer les projets de développement économique ;
- ✓ Organiser l'artisanat minier par le recensement détaillé des sites artisanaux, création et/ou renforcement des coopératives minières.

Sékou KEÏTA, Directeur National de l'Industrie

Introduction

Le Mali a été au début de l'année 2012, le théâtre de l'une des plus graves crises depuis son accession à l'indépendance. En effet, cet événement a plongé le pays dans une situation de crise politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique sans précédent. Au-delà de ses aspects politique et sécuritaire, cette crise a profondément touché les acteurs de la vie économique que sont les entreprises. En effet, les conséquences de ladite crise sur l'économie malienne ont entraîné un bouleversement total des équilibres socio-économiques et la détérioration de l'environnement des affaires. Le secteur privé malien qui était déjà confronté à de multiples problèmes :

- continentalité du pays ;
- insuffisances des infrastructures de base ;
- coût élevé des facteurs de production ;
- insuffisance de ressources humaines de qualité ;
- étroitesse et difficultés d'accès au marché ;
- insuffisance des relations partenariales interentreprises ;
- faible niveau d'organisation de la sous-traitance ;
- difficultés d'accès au financement avec un coût élevé du crédit.

Il a donc payé le prix fort par l'effet induit de la détérioration du climat des affaires à cause de l'arrêt des activités touristiques, hôtelières, commerciales et industrielles, la suspension des activités des projets d'investissement et d'infrastructure financés par les bailleurs de fonds, l'impossibilité pour les organisations non gouvernementales de poursuivre leurs activités de proximité et de porter une assistance humanitaire aux populations, le rapatriement des expatriés et l'arrêt de toutes activités bancaires.

Les réformes économiques engagées dans le pays depuis plus de deux décennies et qui avaient permis le rétablissement des grands équilibres macro-économiques sans jamais asséoir les conditions (bases) d'une véritable émergence de l'économie et les avantages qui ont pu découler ont été remis en cause par la crise politique –sécuritaire.

Malgré cette situation, les plus hautes autorités du pays ont réaffirmé leur volonté de faire du secteur privé le moteur du développement. Pour cela, ils ont entrepris des réformes qui visent à créer et renforcer les conditions nécessaires à la relance et à la bonne marche des activités économiques.

Aussi, on peut affirmer sans risque de tromper que le choix de ce thème à savoir : « Le secteur privé au cœur de la relance économique » se justifie pleinement.

1. POLITIQUES DE RELANCE ECONOMIQUE POST CRISE

Au-delà des politiques et stratégies sectorielles (Loi d'Orientation du Secteur Privé, Loi d'Orientation Agricole, Politique de Développement industriel, Politique Energétique, Politique Nationale de l'Elevage, etc.) qui sont en train d'être mises en œuvre ou évaluées, des mesures spécifiques de relance économique sont nécessaires pour enrayer les effets de la crise sur l'économie et la création d'emplois.

Il s'agit entre autres de :

Mettre en œuvre en collaboration avec le secteur privé une stratégie de relance économique permettant l'insertion professionnelle des jeunes

Les principales actions envisagées pour assurer la relance économique sont, notamment : (i) l'identification des entreprises affectées par la crise et défiscalisation des dépenses liées à leur réhabilitation, (ii) l'apurement progressif des instances de paiement au Trésor public en faveur des entreprises, (iii) l'indemnisation des victimes de la crise, (iv) la mise en œuvre des mesures d'allègements fiscaux inscrites dans l'annexe fiscale de la loi de finances 2013, (v) la poursuite de la procédure de création du fonds de garantie du secteur privé, (vi) la réhabilitation des infrastructures de base à caractère économique (routes, énergie, télécommunications, etc.), (vii) la mise à disposition de fonds destinés à la couverture des besoins en fonds de roulement des entreprises (trésorerie, acquisition d'équipements, remise en état des infrastructures, formation, renforcement des capacités, appui – conseil, innovations, recherches).

Apporter un soutien accru au Développement Rural

Investir dans les filières agricoles doit permettre à la fois d'assurer la sécurité alimentaire, de créer des emplois en zones rurales et stimuler la croissance économique. Ils concerneront quelques grands projets structurants majeurs (développement des superficies exploitées à l'Office du Niger), assurer la maîtrise de l'eau et le développement de la zone lacustre (système Faguibine, Tanda-Kabara, lacs Horo, Fati, Tagadji, etc.) pour les régions du nord.

Mettre en place un véritable système de crédit agricole adapté aux besoins des différentes catégories d'agriculteurs.

Créer un Fonds fiduciaire multi bailleurs qui permettrait de structurer l'appui au développement rural. Ce fonds pourrait venir en renfort au Fonds National de Développement Agricole créé en application de la Loi d'Orientation Agricole.

Développer des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et des filières d'exportation

Il existe un fort potentiel pour le développement d'industries agroalimentaires au Mali. Les principaux produits qui pourraient être davantage transformés sont les fruits et les légumes, le coton, le karité, la gomme arabique et les produits de l'élevage.

Ces transformations pourraient permettre de satisfaire les marchés intérieurs mais aussi être en grande partie exportés dans la sous-région et au-delà.

Pour cela, il est nécessaire que la production augmente et que des entreprises agroalimentaires se développent mais la clé reste la commercialisation à l'échelle internationale qui exige diverses conditions, en particulier l'accès aux infrastructures de transport et de conservation ainsi qu'une bonne compréhension des normes internationales par les acteurs concernés.

Le Mali s'attache également à exporter certains produits frais non transformés (notamment la mangue, le haricot vert, le pois sucré) pour lesquels existe une demande importante en Europe et au Moyen Orient. A travers les programmes d'assistance liée au commerce, des efforts sont déployés pour appuyer les acteurs de la filière fruits et légumes en vue de répondre aux exigences réglementaires et commerciales des marchés internationaux. Ces efforts devront notamment permettre d'améliorer la valeur des exportations.

Renforcer les installations énergétiques et hydrauliques

Pour relever ce défis, il est prévu de : (i) Réaliser les centrales hydroélectriques, thermiques, solaires et éoliennes ; (ii) Réaliser les projets d'interconnexion avec les pays voisins ; (iii) Etendre le réseau de transport et de distribution d'énergie électrique ; (iv) Poursuivre la mise en œuvre du programme prioritaire de maîtrise et d'économie d'énergie et du plan de communication ; (v) Constituer un stock national de sécurité de produits pétroliers ; (viii) Mettre en œuvre le Plan Directeur d'Investissements Optimaux (PDIO) du sous-secteur de l'électricité et le Plan Directeur d'Electrification Rurale (PDER) ; (ix) Mettre en œuvre les stratégies des Energie Nouvelles et Renouvelables ; (x) Poursuivre la réforme du secteur.

Financer les infrastructures de transport

La vision du secteur des transports peut être exprimée ainsi: « un pays désenclavé grâce à des infrastructures appropriées, des services de transport efficaces, fiables et sûrs qui approvisionnent le pays à moindre coût, afin de répondre aux besoins des populations de façon pérenne, d'un point de vue social, économique et environnemental et, en conséquence, impulser le développement et la lutte contre la pauvreté ».

Investir dans les technologies de l'information et de la communication

Pour un pays enclavé comme le Mali, il est difficile d'être compétitif dans la plupart des productions industrielles, compte tenu des coûts de transport plus élevés auxquels il doit faire face. Dans ces conditions, investir dans le secteur tertiaire semble judicieux. Le soutien au secteur tertiaire permettrait de renforcer l'ensemble du secteur privé. C'est particulièrement vrai pour les investissements dans l'enseignement, les activités de conseil, les services financiers et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Faciliter l'accès au crédit du secteur privé

Les banques maliennes accordent en très large majorité des prêts sur moins de 6 mois, ce qui est un obstacle majeur à l'investissement pour les entrepreneurs. Compte tenu de cette contrainte, l'État a mis en place un Fonds national de garantie doté de 10 Mds. Les efforts pour faciliter l'accès au crédit sont poursuivis.

Améliorer l'environnement administratif des affaires

De nombreux progrès ont été réalisés au cours des dernières années mais l'environnement institutionnel continu à poser certaines difficultés aux entreprises. Certaines lenteurs administratives, la multiplicité des contrôles, et des décisions souvent prises par les administrations constituent des freins à l'investissement privés qui doivent progressivement être levés.

2. PERSPECTIVES A MOYEN TERMES

Dans le contexte particulier de crise que traverse notre pays et conformément aux actions de relance économiques retenues dans le plan d'actions de la Feuille de route pour la Transition, il s'agira tout d'abord de dresser l'état des lieux du secteur privé malien, afin d'apporter un

appui aux entreprises en difficulté. Il s'agira également de renforcer le dispositif d'appui au secteur privé, pour le rendre plus compétitif sur le marché national, sous régional et international, à travers :

- l'opérationnalisation de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP) ;
- la mise en œuvre du nouveau Code des Investissements ;
- la mise en œuvre de la Stratégie de promotion des investissements ;
- le renforcement du climat des affaires par la mise en œuvre du plan d'actions pour l'amélioration du cadre des affaires ;
- l'opérationnalisation de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) ;
- l'opérationnalisation de l'Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) ;
- le renforcement des infrastructures de base et leur accès à moindre coût, notamment les routes, l'électricité, l'eau, l'aménagement des zones industrielles (Djalakorobougou, Kayes et Ségou) et des zones franches (Sikasso et Mopti) ;
- l'opérationnalisation du Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP) cofinancé par l'AFD, la Banque Mondiale et l'Union Européenne ;
- la poursuite des programmes et projets d'appui en cours, notamment le Programme Cadre Intégré Renforcé pour l'assistance technique liée au commerce, le Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants (PACD) ;
- l'opérationnalisation du Fonds de garantie du Secteur Privé ;
- la poursuite de la mise en œuvre des contrats de performance ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau.

3. PRIORITES DU GOURVERNEMENT

3.1. Augmenter la contribution du secteur privé à la croissance et à la création d'emplois ;

3.2. Améliorer la compétitivité des entreprises pour :

- accroître leur production ;
- affronter dans les meilleures conditions la concurrence étrangère ;
- tirer profit des opportunités d'exportation de l'UEMOA, la CEDEAO et les marchés internationaux (accords APE) ;
- renforcer la communication financière des entreprises pour améliorer leur accès au crédit ;
- développer le système d'information des entreprises, afin de renforcer les structures représentatives et aboutir à un meilleur dialogue avec l'Etat (réglementations, normes).

3.3. Améliorer l'environnement des entreprises pour :

- assurer un meilleur dialogue Etat/Secteur Privé ;
- assurer une meilleure connaissance du secteur des TPE/PME par les banques ;
- améliorer l'organisation des entreprises au niveau local.

3.4. Assurer la transition des entreprises du secteur informel vers le secteur formel.

Adama KONATE, Directeur Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Mali/ Conseil National du Patronat du Mali (CNPM)

I. DEFINITION DES CONCEPTS

SECTEUR PRIVE : domaine d'activité constitué des entreprises, associations ou organisations qui ne dépendent pas directement de l'Etat, de son administration et/ou des collectivités territoriales et où les fonds publics ne sont pas ou peu investis.

ENJEUX : ce que l'on peut gagner ou perdre en faisant ou en évitant de faire quelque chose : le profit, la réussite, le développement... dans un projet, une entreprise ou une activité économique.

DEFIS : action d'affronter quelqu'un ou quelque chose, incitation à la réalisation d'une chose difficile, réponse à une telle situation.

PERSPECTIVES : attente d'évènements possibles ou probables dans l'avenir, possibilités d'évènements plus ou moins éloignés.

II. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Dans le cadre de la promotion du secteur privé, l'Etat a mis en place un ensemble de mesures portant notamment sur :

- *la création de structures pour développer ou promouvoir ce secteur;*
- *l'adoption de politiques, programmes et projets;*
- *l'adoption de textes législatifs et réglementaires en vue de stimuler ce secteur;*
- *la signature d'accords de coopération pour accroître la compétitivité de ce secteur sur le plan sous-régional et international;*
- *la création d'un cadre de concertation (raffermissement) du partenariat public-privé;*
- *l'appui aux activités des associations et organisations professionnelles du secteur privé;*
- *la prise en compte de certains documents, propositions, doléances et préoccupations émanant de certains groupements du secteur privé.*

Malgré ce dispositif, l'émergence de notre économie tarde à se manifester. Les contraintes sont, entre autres, les suivantes :

- *insuffisance d'infrastructures de base;*
- *coût élevé des facteurs de production;*
- *accès difficile au financement;*
- *absence de relations inter entreprises;*
- *insuffisance d'appui-conseil aux entreprises;*
- *faible niveau d'organisation de la sous-traitance et du partenariat;*
- *insuffisance de main d'œuvre locale qualifiée;*
- *exploitation timide de l'innovation technologique ;*
- *manque d'orientations stratégiques dans certains domaines;*
- *insuffisance d'informations fiables sur les activités économiques dans leur ensemble.*

III. SECTEUR PRIVE AU MALI

Les entreprises évoluent dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Les contributions de ces secteurs dans la croissance économique de notre pays en 2013 sont les suivantes :

- *secteur primaire* : **36,5%**;
- *secteur secondaire* : **18,1%**;
- *secteur tertiaire* : **37,9%**.

A celles-ci s'ajoutent les taxes indirectes à hauteur de 7,5%.

Cela dénote que les activités de transformation sont encore moins développées dans notre pays, baromètre de la performance de notre économie car tous les pays développés sont industrialisés tandis que les pays en développement sont tous sous-industrialisés.

Pour inverser cette tendance, le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) a élaboré le Mémoire pour la relance économique et le développement des entreprises, document déjà soumis à l'appréciation des hautes autorités de notre pays. D'autres documents sectoriels du genre sont également disponibles.

• ENJEUX

L'objectif d'une entreprise du secteur privé est la réalisation du profit pour la réussite de l'action entamée. Cette réalisation pourrait être optimale s'il existe une véritable synergie entre les entreprises d'une même filière (voire au delà) évoluant respectivement dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Cela constitue actuellement le véritable enjeu pour le secteur privé de notre pays. Aussi, l'Etat doit-il créer un environnement propice au développement du secteur privé.

• DEFIS

Avec un environnement propice au développement des affaires créé par l'Etat, le secteur privé, considéré comme le vecteur de la croissance, pourrait relever le défi du développement en orientant prioritairement ses efforts vers la mise en place de filières coordonnées, intégrées, professionnalisées et complètes. En un mot s'appropriier les chaînes de valeurs dans l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Sur ce dernier aspect, en prenant comme exemple la filière bovine, les entreprises susceptibles d'être créées dans ce cadre sont, notamment :

- *une unité de conditionnement du lait et de fabrication de produits laitiers ;*
- *une unité de conditionnement de cuirs et peaux et de fabrication d'articles en cuirs ;*
- *un abattoir frigorifique ;*
- *une boucherie ;*
- *une unité de transformation de cornes et sabots ;*
- *une unité de valorisation des produits carnés de quatrième choix pour les bouillons culinaires ;*
- *une unité de fabrication d'aliments pour bétail ;*
- *une unité de production d'engrais organiques ;*
- *un point de vente de lait et produits laitiers ;*
- *une rôtisserie;*
- *une pharmacie et/ou clinique vétérinaire.*

Cet exemple peut s'apparenter aux céréales, aux fruits et légumes, aux produits oléagineux et textiles, aux ressources minières. C'est seulement à cette seule condition que notre pays pourrait, en perspective, amorcer un processus de développement économique harmonieux.

- **PERSPECTIVES**

Le développement du secteur privé, en perspectives, exige la mise en œuvre des éléments suivants:

- *la réalisation des infrastructures de base de qualité notamment l'énergie (en l'occurrence les énergies renouvelables), les routes, les télécommunications, pour l'attrait des investisseurs et la réduction du coût des investissements ;*
- *les infrastructures par secteurs d'activités: aménagements hydro-agricoles, infrastructures touristiques et hôtelières, zones industrielles, gares routières, marchés, entrepôts.....;*
- *le développement des filières coordonnées, intégrées, professionnalisées et complètes pour valoriser davantage la production locale: céréales, fruits et légumes, produits animaux, produits oléagineux et textiles, ressources minières.....;*
- *l'organisation et le suivi des marchés pour la traçabilité des produits importés en concurrence avec les produits locaux ;*
- *le développement de la sous-traitance et du partenariat pour une meilleure intégration des entreprises dans l'économie nationale et une meilleure connaissance des opportunités d'affaires ;*
- *l'existence d'un système éducatif, judiciaire et de santé performant;*
- *la bonne gouvernance pour la prise de bonnes décisions au bon moment par de bons décideurs.*

Le développement économique d'un pays ne relève pas du miracle. L'essentiel est de savoir par quel bout commencer.

- **CITATION**

“La condition fondamentale du développement est une meilleure utilisation des ressources humaines”

Guillaume le Taciturne.

Cyril ACHCAR, Président de l'Organisation Patronale des Industriels (OPI)

I. CONSTATS MAJEURS SUR LES PROBLEMES DE L'INDUSTRIE MALIENNE

Le déficit abyssal de la balance commerciale (-380 milliards CFA, 2011) fait ressortir que nous sommes un pays importateur net de produits industriels. Le premier pays importateur de l'UEMOA. Le poids de l'industrie (manufacture) dans le PIB est de 4%(DNSI, 2010). Le taux de croissance est de 5% en moyenne sauf -1,5 % en 2012. Il faut 7% minimum pour stopper l'augmentation de la pauvreté. Environ un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté soit 36%. Le taux de chômage est de + de 30%.

Le budget de l'Etat est financé à hauteur de 40% par des aides publiques au développement. Le Mali est un pays enclavé avec une économie essentiellement rurale. Il fait partie des 49 pays les moins avancés. (PNUD, 2011)

II. SOLUTIONS DE RELANCE DE L'INDUSTRIE MALIENNE

2.1. Les solutions conjoncturelles :

1. TVA réduite à 5% uniquement pour les produits manufacturés et non importés (C);
2. Suppression de la taxe sur les activités financières (TAF) (C);
3. Relecture du décret 299/P-RM du 03 juin 2002 portant sur la répartition des produits amendes confiscations, pénalités, frais de poursuite et de primes sur les recettes budgétaires (R);
4. Redynamisation des structures techniques chargées de la lutte contre la fraude et la concurrence déloyale (C) ;
5. Impliquer l'OPI dans le processus d'attribution de parcelles à usage industriel via le conseil d'administration de l'AZI (R);
6. Créer une fédération des industrielles de l'hinterland avec le BF et le Niger pour faire valoir l'industrialisation des pays enclavés (R);
7. Créer un observatoire malien de l'industrie en PPPP (R);
8. Application du Tarif Extérieur Commun (TEC) aux produits frauduleusement originaires de l'UEMOA et de la CEDEAO dont l'agrément TPC est contestable (R);
9. Changement de pays de perception des droits sur les matières premières des produits industriels originaires de l'UEMOA. Les droits doivent être perçus dans le pays de consommation et non plus dans le pays de production du point de vue juridique et éthique cf. le traité sur les règles d'origine (R);

⁴² Communication inspirée du « Livre blanc de l'industrie ».

10. Appliquer rigoureusement les valeurs de référence aux produits non originaires (R) ;
11. Orienter la commande publique vers les industries nationales et jusqu'à 20% plus cher. (Minimum 300 milliards par an) (R)+(C).

2.2. Les solutions structurelles :

1. Accélérer la mise en place d'un fonds de garantie et d'un fonds d'investissement national pour les entreprises Industrielles (C);
2. Limiter l'Entrepôt privé aux produits non fabriqués au Mali (R);
3. Réduire le coût de cession des parcelles des zones industrielles (C);
4. Interdire l'attribution de parcelles à usage d'habitation dans les zones industrielles et annuler celles déjà attribuées (C);
5. Créer un tarif de l'électricité pour les Entreprises Industrielles (C);
6. Abaissement de l'impôt sur les sociétés à 25% au lieu de 30% actuellement et plafonner l'IMF par palier (C);
7. Institution d'un comité de conciliation fiscale pour les entreprises industrielles (R) ;
8. Amélioration de la qualité des ressources humaines par la formation et l'alternance en entreprise (R);
9. Défisicaliser l'emploi, un emploi formel revient à deux emplois informels (C) ;
10. Orienter l'appui des structures publiques d'aide à l'emploi vers les principaux contributeurs (R).

Légende : (C) mesures qui coûtent à l'Etat (R) mesures qui ne coûtent rien à l'Etat En appliquant les mesures (R) d'abord puis (C) ensuite, l'incidence sur le budget de l'Etat s'équilibrera.

III. LA POLITIQUE DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE-PTF OU LA POLITIQUE DES « 4 P »

Le Mali est un pays dont 40% de son PIB est apporté par les PTF soit sous forme de prêt concessionnel soit sous forme de subvention. Nous pensons donc que 40% de l'industrialisation doit être supportée par les PTF.

« C'est cette réflexion qui nous a conduit à inventer la politique des « 4P » : Partenariat – Public – Privé – PTF dans le cadre d'un Mali émergent ou son synonyme un Mali industrialisé. »

Le Mécanisme de la Composante «4P »

Création de nouvelles unités (objectif N3 de la PDIM) dans 22 filières porteuses du développement industriel. Ces filières prioritaires transforment des ressources naturelles du pays. La subtilité du modèle des « 4P » réside dans l'engagement au sein d'une même entreprise de l'Etat pour apporter la terre et garantir le sérieux, des PTF pour apporter l'assistance financière et technique, l'industrie étant boulimique de financements et le privé pour gérer dans une mission de racheter la part des autres sur la durée.

Liste des Filières porteuses

N°	Filières
1.	Bétail Viande
2.	Cuir et Peaux
3.	Lait
4.	Mil-Sorgho
5.	Maïs-Blé
6.	Riz
7.	Echalote
8.	Mangue
9.	Tomate
10.	Haricot Vert
11.	Le Poids sucré
12.	La Pomme de terre
13.	Hibiscus
14.	Coton
15.	Poisson
16.	Gomme Arabique
17.	Avicole
18.	L'Arachide
19.	La Karité
20.	Le Sésame
21.	Le Soja
22.	Les Matériaux de Construction

Gaoussou MARIKO, Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF)

I. Présentation de l'environnement bancaire

L'activité bancaire est une activité très réglementée dont la surveillance est organisée au niveau international, régional et national.

Au niveau international :

- la Banque des règlements internationaux : la banque des banques centrales
- Le Comité de Bâle : établissement des standards minimaux en matière de contrôle prudentiel

Au niveau régional UEMOA :

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest BCEAO : Autorité de régulation
- Commission Bancaire : Autorité de contrôle prudentiel

Au niveau national :

- Ministère des Finances : Autorité de tutelle.

On note que l'espace UEMOA compte 102 établissements bancaires et 10 établissements financiers. Le Mali compte à ce jour 14 banques et 2 établissements financiers et environ 330 guichets. L'encours des dépôts de la clientèle auprès du système bancaire malien à fin décembre 2013 s'élève à FCFA 1 680 milliards.

Les crédits à l'économie à fin décembre 2013 se situent à FCFA 1 350 milliards soit environ 13% du marché de l'espace UEMOA. Le taux de bancarisation est d'environ 7,5%.

II. Les contraintes liées à l'activité bancaire au Mali sont entre autres

- Faiblesse de l'épargne nationale,
- Limitation par les normes prudentielles (ratios de transformation et de division des risques),
- Constitution des réserves obligatoires,
- Environnement judiciaire peu favorable,
- Niveau élevé des créances en souffrance,
- Réseau d'agences BCEAO très limité (Bamako, Sikasso et Mopti)
- Non déductibilité de la Taxe sur les Activités Financières (TAF),

III. Impacts de la crise sur le système bancaire malien

La crise sociopolitique et sécuritaire a fortement impacté l'activité bancaire du pays.

- des encaisses emportées par les rebelles, au 30 avril 2012 pour FCFA 3.825 millions,
- des encours bancaires à la clientèle compromis au nord du pays s'élèvent à FCFA 11.853 millions,

- et les dégâts matériels évalués à FCFA 2.091 millions de FCFA.

A cela il faut ajouter les pertes liées à l'arrêt des activités de certaines entreprises :

- bénéficiaires des marchés financés par les bailleurs de fonds,
- et celles opérant dans les secteurs fortement impactés par la crise tels que le tourisme et l'hôtellerie.

AGREGATS	CROISSANCE DES AGREGATS			
	2010	2011	2012	2013
CREDITS	15%	20%	5%	14%
DEPOTS	15%	9%	5%	10%
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-5%	35%	15%

IV. Rôle des banques dans la relance économique en tant qu'instrument de politique monétaire

Depuis les crises en Côte d'Ivoire, au Mali et en Guinée Bissau, les Autorités Monétaires ont adopté un certain nombre de mesures favorisant la relance économique dans la zone. Il s'agit notamment :

- la baisse continue des taux directeurs de la BCEAO,
- La baisse du taux d'usure qui est passé de 18% à 15% depuis janvier 2014.

Ces abaissments devront conforter le mouvement de baisse des taux débiteurs des banques et améliorer les conditions de financements des économies. Par ailleurs, la BCEAO a décidé de rendre gratuit un certain nombre de services offerts par les banques commerciales à leur clientèle et ce, à compter du 1er octobre 2014.

V. Rôle de soutien des banques aux entreprises

Le schéma de relance économique proposé par l'APBEF repose sur des mesures qui sont de nature à assurer :

- le renforcement des activités des entreprises en difficulté par la restructuration de leurs dettes,
- la consolidation de la situation financière des entreprises en activité surtout celles pourvoyeuses de main d'œuvre et celles orientées vers l'exportation,
- Le financement des entreprises naissantes et des initiatives entrepreneuriales
- Le financement des petites et moyennes entreprises,
- l'avance sur les mandats du Trésor pour atténuer le poids de la dette intérieure de l'Etat,
- le renforcement du réseau bancaire à travers l'ouverture de nouvelles représentations pour une meilleure mobilisation de l'épargne et une meilleure distribution du crédit.

VI. Retour des banques dans les régions nord du Mali

Les économies des régions nord du Mali se caractérisent par une très faible bancarisation. Toutefois, durant ces dernières années, le réseau bancaire s'est sensiblement densifié avec la

présence de sept banques (sur treize) à Gao et Tombouctou et une banque à Kidal. Mais avec la crise, toutes les banques avaient arrêté leurs activités dans la zone.

- Depuis fin 2013, les banques ont amorcé leur retour à Gao et Tombouctou,
- Avec le retour progressif des banques au Nord, le système bancaire participera activement au développement de la zone à travers des financements de projets et programmes initiés par l'État, les Opérateurs Économiques, les ONG et les Bailleurs de Fonds.
- La présence des banques dans le septentrion contribue à la promotion et au développement de nombreux secteurs notamment : commercial, agricole et artisanal.

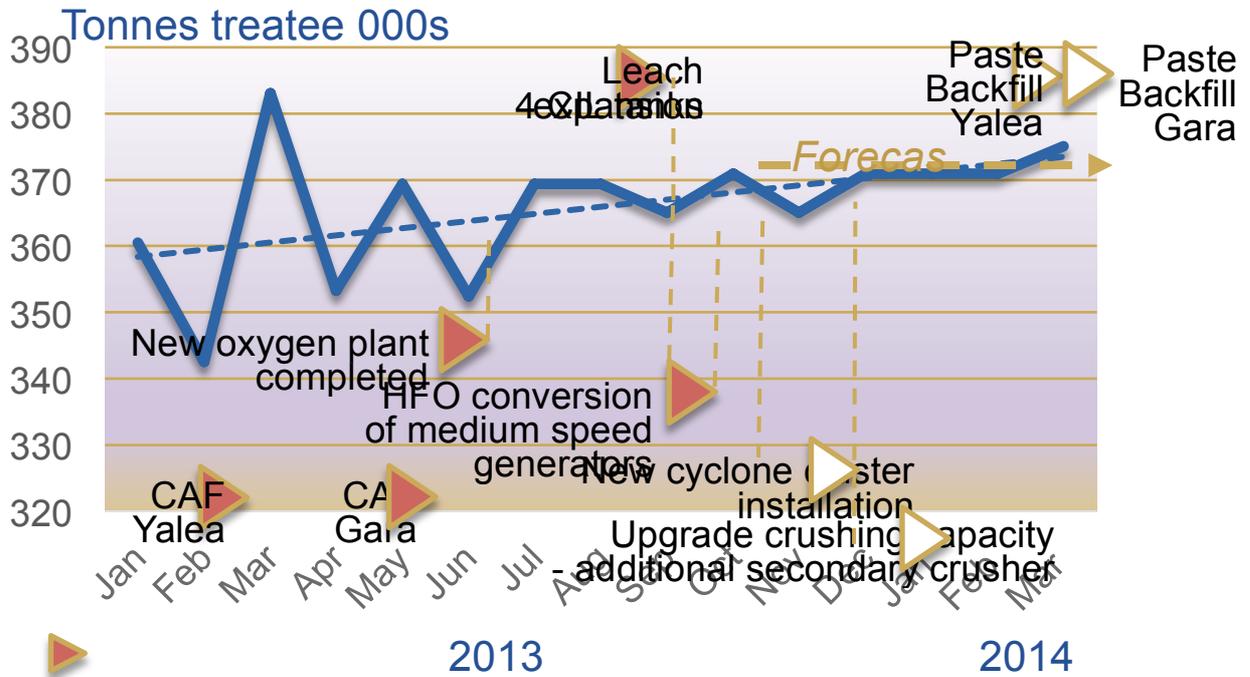
VII. Actions à mener pour contribuer à la relance de l'économie malienne post crise

Actions à moyen et long terme :

- Le renforcement du dispositif sécuritaire surtout dans les régions nord du pays,
- Indemnisation des victimes de la crise y compris les banques,
- Négociation par l'Etat des lignes de crédits à des taux concessionnels qui seront rétrocédées aux banques pour le financement des PME-PMI,
- Célérité dans les affaires judiciaires,
- Simplification et sécurisation des créations de titre foncier,
- Rendre déductible la TAF,
- Implication des banques dans les levées de fonds au niveau régional et international pour le financement des entreprises,
- Synergie entre l'APBEF et le ministère de l'industrie dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de performance,
- Création d'un fonds ou d'une banque d'investissement national.

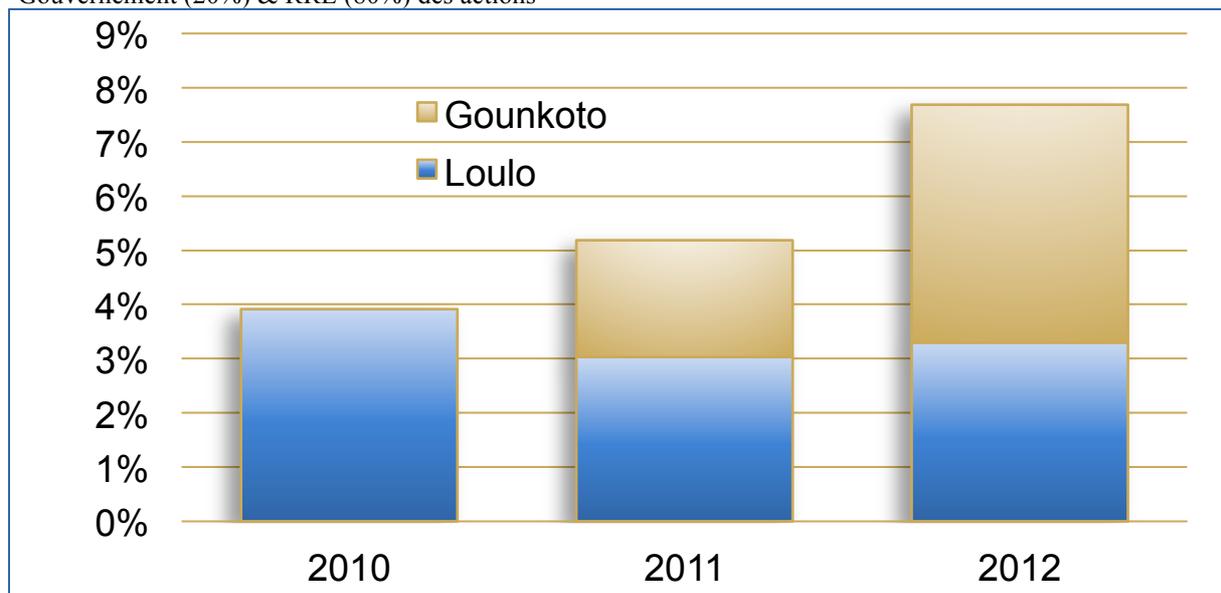
N'golo SANOGO, Hilaire DIARRA, Loulo & Goukoto

1. Les Projets d'Amélioration des Infrastructures et de l'Usine ...L'investissement continue



2. Regime fiscal & financier...

- 6% taxes sur les ventes,
- 30% Impôts sur les sociétés,
- Gouvernement (20%) & RRL (80%) des actions



3. Contribution à l'Economie du Mali... du debut de la mine à la fin de 2013

Loulo

Contributions	FCFA milliard
Totale	837
Total taxes et redevances	249
Paiement aux fournisseurs, salaires, communautés locaux	588
<i>Payement des impots avant le remboursement de US\$ 548m injecte par Randgold dans les projects d'investissement.</i>	

Goukoto

Contributions	FCFA milliard
Totale	162
Total taxes et redevances	38
Dividendes Gouvernement	27
Total taxes, redevances et dividendes	65
Paiement aux fournisseurs, salaires, communautés locaux.	97

Nb: 3.2 milliards de FCFA a été payé par Loulo et ~ 280 millions a été par Goukoto au titre de patente.

4. Développement des compétences et partenariats sur le plan national et local...

- Loulo /Goukoto encourage le développement des compétences locales, responsabilisation / localisation des postes ;
- Le complexe Loulo/Goukoto est géré par une équipe dirigeante malienne a 98% ;
- Le syndicat est partie intégrante du management (Participe au conseil d'administration) ;
- Bourses d'études pour les lauréats dans des meilleures écoles/universités ;
- Partenariat soutenu avec l'Etat et les entreprises Locales ;
- Aider les communautés à s'approprier des investissements réalisés par la mine ;
- Aider à l'atteinte de l'autosuffisante alimentaire – projet agrobusiness.

5. Développement Local - Education de base & Emploi...

- Construction et équipement de 36 salles de classe ;
- Scolarisation de plus de 3000 élèves ;
- Subventions (Matériels informatiques, Emoluments des enseignants, fournitures, maintenance des salles, eau etc.) ;
- Mobilisation des spécialistes pour l'amélioration continue: World Education.

Nb : La mine emploie 650 locaux sur 4224 employés (268 expatriés).

6. Développement Local – Economie...

- >1,6 milliard FCFA dépensés dans le développement communautaire.
- 153,4 milliards de FCFA dépensés directement dans les entreprises locales.

7. Défis - Orpillage Artisanal & Orpillage Semi-industriel...

- Orpillage Traditionnel– principales ressources des communautés locales (51% des revenus – DWA, 2009) ;
- La semi-industrialisation de l'orpillage traditionnel avec l'utilisation des produits chimiques, machinerie lourde.

Conséquences :

- Pollution Environnementale ;
- Risques Sanitaires et Sécuritaires ;
- Dégradation du Sol et des espaces agricoles ;
- Un Développement précaire.

CADRE DE PROPOSITIONS

1. VALORISER LES SECTEURS D'EMPLOI POUR LA CREATION DE RICHESSE ET L'EMPLOI AU MALI

1.1. Pour lever les contraintes de relance des investissements et des activités des opérateurs économiques au Mali

Répertoire des contraintes de relance des investissements au niveau régional et national pour les opérateurs économiques

1. Spéculation autour de l'acquisition des moyens de production,
2. L'insuffisance d'infrastructures (routes, eau électricité)
3. Déficit d'informations
4. Difficultés d'accès au crédit
5. Inadéquation entre l'offre et la demande
6. Manque d'expertise,
7. Lourdeur administrative
8. La prédominance de l'informel
9. Problèmes d'accès aux marchés (enclavement, mobilité, information etc.)
10. Difficultés d'accès à l'information
11. Corruption et clientélisme dans les administrations
12. L'insécurité résiduelle
13. La faible valorisation des produits locaux
14. La non prise en compte de l'ingénierie locale
15. Le manque d'orientation et d'intérêt de la jeunesse pour les produits locaux
16. La non application des textes
17. La non maîtrise des circuits de distribution, de consommation,
18. Le déficit de formation des ressources humaines
19. Le faible prix d'achat aux producteurs.

Eléments de stratégie (politiques, institutionnelles, administratives, etc.) pour lever ces contraintes

1. Octroyer des moyens de production par la lutte contre toute forme de spéculation (foncière, financière)
2. Construire des infrastructures, aménager des routes, eau électricité)
3. Mettre en place un système d'information permanente à travers les média et les TIC
4. Garantir l'accès au crédit auprès des banques et autres institutions financières,
5. Former des cadres compétents,
6. Alléger les procédures administratives,
7. Amener les commerçants détaillants et autres à s'inscrire auprès des structures de régulations économiques
8. Faciliter l'accès aux marchés (enclavement, mobilité, information etc.)
9. Mettre en place un système d'information insuffisante d'accès à l'information
10. Lutter contre la corruption et clientélisme dans les administrations
11. Lutter contre l'insécurité résiduelle
12. Valoriser des produits locaux
13. Encourager le recours à l'ingénierie locale

14. Sensibiliser la jeunesse sur les bienfaits des produits locaux
15. Appliquer rigoureusement les textes
16. S'approprier les circuits de distribution, de consommation,
17. Former des ressources humaines de qualité
18. Encourager la production.

CONTRAINTES	STRATEGIES
<ul style="list-style-type: none"> • Spéculation autour de l'acquisition des moyens de production, • L'insuffisance d'infrastructures (routes, eau électricité) • Déficit d'informations • Difficultés d'accès au crédit • Inadéquation entre l'offre et la demande • Manque d'expertise, • Lourdeur administrative • La prédominance de l'informel • Problèmes d'accès aux marchés (enclavement, mobilité, information etc.) • Difficultés d'accès à l'information • Corruption et clientélisme dans les administrations • L'insécurité résiduelle • La faible valorisation des produits locaux • La non prise en compte de l'ingénierie locale • Le manque d'orientation et d'intérêt de la jeunesse pour les produits locaux • La non application des textes • La non maîtrise des circuits de distribution, de consommation, • Le déficit de formation des ressources humaines • Le faible prix d'achat aux producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer des moyens de production par la lutte contre toute forme de spéculation (foncière, financière) • Construire des infrastructures, aménager des routes, eau électricité) • Mettre en place d'un système d'information permanente à travers les média et les TIC • Garantir l'accès au crédit auprès des banques et autres institutions financière • Inadéquation entre l'offre et la demande • Former des cadres compétents, • Alléger les procédures administratives • Amener les commerçants détaillants et autres à s'inscrire auprès des structures de régulations économiques • Problèmes d'accès aux marchés (enclavement, mobilité, information etc.) • Mettre en place un système d'information insuffisante d'accès à l'information • Lutter contre la corruption et clientélisme dans les administrations • Lutter contre l'insécurité résiduelle • Valoriser des produits locaux • Encourager le recours à l'ingénierie locale • Sensibiliser la jeunesse sur les bienfaits des produits locaux • Appliquer rigoureusement les textes • S'approprier les circuits de distribution, de consommation, • Former des ressources humaines de qualité • Encourager la production

1.2. Articulation entre secteurs d'emploi à valoriser et les politiques d'éducation et de formation professionnelle des ressources humaines

Construire une articulation entre les secteurs d'emplois et les politiques d'éducation et de formation professionnelle

1. Identifier les secteurs à valoriser (agriculture, pisciculture, aviculture, agro-business, artisanat, hôtellerie, tourisme, BTP, etc.)
2. Créer et adapter des filières de formation aux besoins locaux,
3. Renforcer les capacités des professionnels
4. Assurer une gestion rigoureuse des formations
5. Evaluer, analyser et améliorer (performance du système, satisfaction des employés).

Réorienter la jeunesse malienne vers les secteurs d'emplois à la base d'une formation professionnelle adéquate

1. Analyser les besoins en vue d'une amélioration
2. Identifier et gérer les processus nécessaires
3. Créer un cadre d'échanges avec les séniors
4. Professionnaliser les différentes activités
5. Contribuer à valoriser les potentialités liées au métier (par la reconnaissance des diplômes, le renforcement des domaines de spécialisation et le développement des plans de carrières)
6. Sensibiliser les jeunes pour le choix des trajectoires professionnelles dans les études
7. Soutenir positivement les jeunes (accompagnement dans les stages, dans l'entrepreneuriat, création des systèmes d'alternance)
8. Collaborer efficacement avec les autres acteurs du domaine
9. S'assurer de la disponibilité des informations.

2. LEVER LES DEFIS LIES A L'INVESTISSEMENT AU NIVEAU REGIONAL ET NATIONAL

2.1. Rendre les Collectivités Locales attractives au plan de leur environnement institutionnel et technique (investissement dans les infrastructures de transport, de télécommunication)

Les dispositifs/ réformes politiques, institutionnels, administratifs, techniques à envisager pour promouvoir les investissements privés au niveau des Collectivités au Mali

1. Doter les localités d'infrastructures de base en allant à la réalisation des projets qui structure le développement économique : route, énergie et télécommunication ;
2. Réaliser des projets productifs adossés aux réalités des différentes localités : aménagement hydro agricole, équipements marchands, zones industrielles etc ;
3. Renforcer la formation professionnelle ;
4. Améliorer le système éducatif ;
5. Déconcentrer et décentraliser les institutions de sécurité en poursuivant pour les autres services administratifs.

Les rôles des acteurs de la diaspora aux cotés des acteurs privés dans la perspective du développement local et régional

1. Renforcer les échanges d'expérience et de compétence pour mobiliser les ressources de la diaspora ;
2. Créer un cadre pour favoriser le retour et la réinsertion de la diaspora.

2.2. Construire des partenariats entre l'Etat et le secteur privé, les partenaires au développement, les sociétés internationales pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique au Mali**Partenariat entre les acteurs (les élus locaux et nationaux, l'administration publique) et le secteur privé pour favoriser le développement économique**

Concrétiser les « vrais » PPP à travers la réalisation des projets structurants qui passe par :

1. Un accompagnement du secteur privé à la conquête des marchés ;
2. L'association du secteur privé à la conclusion des accords qui engagent le pays et la mise en œuvre des grands projets de développement en retour à ces questionnements le secteur privé doit s'investir davantage dans le respect de la responsabilité sociétale des entreprises ;
3. Identifier les sources de financement à très faible taux d'intérêt pouvant nécessiter une garantie de l'Etat.

Stimuler la création de richesse à la base d'une collaboration efficace et efficiente entre les différents acteurs (Etat, secteur privé, acteurs internationaux, etc.)

1. Mettre en place un cadre institutionnel propice au développement du secteur privé en mettant en place les structures de promotion d'encadrement en adoptant les textes législatifs et réglementaires attractifs ;
2. Mettre en place d'un bon système d'organisation et de suivi de marché notamment en luttant contre les pratiques antis concurrentielles et la corruption ;
3. Développement des politiques des filières à travers l'appropriation et une meilleure articulation entre les différents secteurs de l'économie.

Les leviers régionaux et nationaux susceptibles de favoriser la croissance économique au niveau local**Au niveau Régional :**

1. Construire des SRAT (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire) ;
2. Encourager les espaces économiques partagés, les agropoles, les foras d'échanges.

Au niveau National :

1. Encourager et soutenir la gouvernance transparente et participative des affaires publiques ;
2. Assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national.